

J. DE GHELLINCK, S. J.
BIBLIOTHÉCAIRE ET PROFESSEUR
AU COLLÈGE DE LOUVAIN

NOS BIBLIOTHÈQUES

ORGANISATION, UTILISATION, CONSERVATION
GESTION ET DIRECTION

NOUVELLE ÉDITION CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

Extrait

des « Essais Pédagogiques » à l'usage exclusif des Nôtres

Troisième série. Tome II. Septembre 1931

AK
81
6

Les pages intermédiaires sont blanches

AK81/6
Pièce jointe : 1 article
de Neptune 5 juillet 1924

NOS BIBLIOTHÈQUES

**Organisation, Utilisation, Conservation
Gestion et Direction**

Les pages intermédiaires sont blanches

J. DE GHELLINCK, S. J.

Joseph

BIBLIOTHÉCAIRE ET PROFESSEUR
AU COLLÈGE DE LOUVAIN

NOS BIBLIOTHÈQUES

ORGANISATION, UTILISATION, CONSERVATION
GESTION ET DIRECTION

NOUVELLE ÉDITION CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

BIBLIOTHÈQUE S. J.

Les Fontaines

60 - CHANTILLY

Extrait

des « Essais Pédagogiques » à l'usage exclusif des Nôtres

Troisième série. Tome II. Septembre 1931

Les pages intermédiaires sont blanches

NOS BIBLIOTHEQUES

Organisation, Utilisation, Conservation Gestion et Direction

INTRODUCTION

BUT DE CES PAGES. BIBLIOGRAPHIE

L'intérêt grandissant qui s'attache à nos Bibliothèques et qui se traduit, entre autres, par les demandes de renseignements et d'orientation parties de plusieurs de nos Collèges, avait amené l'auteur de ces lignes à rédiger par écrit en 1919, sous une forme un peu moins fragmentaire, les explications qu'il lui avait été donné de fournir de vive voix au hasard des circonstances. Depuis lors, beaucoup de nos maisons, beaucoup de nos scolasticats surtout et de nos centres d'études ont voulu participer au mouvement de progrès qui s'accuse un peu partout dans l'aménagement des Bibliothèques. Le bienveillant accueil fait à la brochure de 1919, complètement épuisée depuis longtemps, et de multiples demandes, provenant de tous pays, ont décidé l'auteur à revoir rapidement les pages publiées il y a douze ans; il aurait voulu leur donner une présentation moins indigne de l'encourageante appréciation dont elles avaient été l'objet et du travail intense d'amélioration et de perfectionnement auquel se sont livrées nos Bibliothèques. Mais les remaniements profonds qui s'imposeraient pour réaliser ce dessein, risqueraient de retarder indéfiniment, au milieu des autres occupations de l'auteur, la publication de ces notes que depuis plusieurs années il aurait voulu rendre moins imparfaites. Il les livre donc au public avec les seuls changements requis par les circonstances (1).

Parmi les notes qui vont suivre, les unes énoncent des principes et

(1) Nous tenons à remercier spécialement le R. P. Charles Sevrain, depuis six ans notre collègue à l'administration de la Bibliothèque S. J. de Louvain; sa compétence nous a beaucoup aidé dans les corrections et les remaniements dont a été l'objet la brochure de 1919.

des règles, sur lesquels l'accord existe entre les spécialistes de la bibliothéconomie ; elles ne soulèvent plus, ou guère, de discussion. La seule question qui puisse surgir encore concerne le mode de leur application immédiate à nos Bibliothèques. Les autres traitent de questions de détail, sur lesquelles on peut différer d'avis, ou contiennent des suggestions et des avant-projets, dont la réalisation appelle un échange de vues entre les divers intéressés, avant de rencontrer leur formule définitive. A propos de toutes et de chacune, l'auteur sera heureux de s'instruire au contact de l'expérience de ses Collègues.

Une partie de ces notes ne s'adresse pas aux seuls Bibliothécaires : elle vise tous ceux à qui il est arrivé de jeter un regard de curiosité sur les rayons d'une Bibliothèque ; les autres concernent spécialement, sinon exclusivement, les Bibliothécaires. L'auteur a cru aussi qu'un court aperçu sur les Bibliothèques de nos principales maisons d'études, de celles au moins sur lesquelles il a pu se fournir des renseignements, intéresserait les nôtres : c'est attirer l'attention sur quelques-uns de nos trésors de livres et sur les installations pratiques qu'il peut être utile de connaître pour le développement de nos Bibliothèques (voir l'appendice IX).

Mais le contenu de chacune de ces pages, principes, règles, exposés techniques, projets, avant-projets et suggestions, s'inspire constamment d'une même et unique pensée : celle de rendre plus facile et plus efficace, pour tous les consultants, l'organisation et l'utilisation de nos Bibliothèques. La tendance à l'uniformité des méthodes et des règles entre nos différents dépôts de livres, qui se fait jour par endroits dans ces pages, demeure parfaitement compatible avec l'autonomie chère à chacun, et l'ensemble des mesures préconisées aura pour effet, espérons-le, d'obtenir de nos Bibliothèques, sinon le maximum de rendement qu'on est en droit de leur demander, au moins une somme de services beaucoup plus considérable que celle qu'elles ont fournie jusqu'ici. On pourrait rappeler ici le souhait mis en vedette par le règlement de la Bibliothèque de Bâle en 1681 : « Ne vero thesaurus iste humi defossus lateat ! » Qu'on veuille bien remarquer toutefois que tout ce qui est proposé dans ces lignes ne peut être réalisé immédiatement. Les bonnes volontés qui aspirent à l'idéal mettront plusieurs années d'efforts à l'atteindre. Puissent-elles trouver dans les notes qui suivent orientation et stimulant ! Le grand effort entrepris depuis la guerre permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Bibliographie. Pour ne pas surcharger de notes le bas des pages, l'auteur se contente d'énumérer ici quelques-unes de ses sources d'information. Il a tenu à s'inspirer des meilleurs traités théoriques sur la matière et a corrigé ou complété les renseignements qu'il y trouvait, par le contrôle de l'expérience et l'étude de nombreux articles de revues et de discussions de congrès.

GRAND, E. D., SCHERER, G. etc. — *Bibliographie, Bibliothèque, etc.*, dans *La Grande Encyclopédie*, Paris, Lamirault, s. a., t. VI, p. 598, 647 etc.

BELLONI, Ant. — *Biblioteca* (histoire, organisation, etc.), dans l'*Enciclopedia italiana di scienze, lettere ed arti*, Rome, 1930, t. VI, p. 942-971.

MONDOLFO, Anit. — *Catalogo*, même recueil, 1931, t. IX, p. 424-425.

ESDAILE, Arundell, et CRET, Paul Phil. — *Libraries, Library..... training, Architecture, etc.*, dans *The Encyclopaedia britannica*, Londres, 1929, t. XIV, p. 1-27. Voir aussi la 11^{me} édition, 1911, t. XVI, p. 545-577.

Bibliotheek, Bibliothekwetenschap, dans WINKLER PRINS' *Geïllustreerde Encyclopadie*, Amsterdam, 1906, t. III, p. 444-449.

Biblioteca, dans l'*Enciclopedia Universal ilustrada europeo-americana*, Barcelone, s. a., t. VIII, p. 653-736.

K. BOYSEN, R. FICK, P. PESCHECK, etc., dans les *Aufsätze Fritz Milkau gewidmet*, Leipzig, 1921 (divers articles sur le cataloguement, sur la construction des bibliothèques, etc.).

(PLUMMER, M. W.). — *Hints to small Libraries*, Brooklyn, 1894 (anonyme).

FLETCHER, W. J. — *Public Libraries in America*, Boston, 1894.

MAIRE, A. — *Manuel pratique du Bibliothécaire*, Paris, 1896.

GRAESEL, A. — *Handbuch der Bibliothekslehre*, 2^e édit., Leipzig, 1902.

MILKAU, F. — *Die Bibliotheken*, dans P. HINNEBERG, *Die allgemeinen Grundlagen der Kultur der Gegenwart*, Teil I, Abteil. I, Leipzig, 1906, p. 338-590.

BROWN, J. D. — *Manual of Library Economy*, Londres, 1920.

GARDTHAUSEN, V. — *Handbuch der wissenschaftlichen Bibliothekskunde*, 2 vols, Leipzig, 1920 (quelques idées synthétiques, mais rempli d'inexactitudes; cours professés insuffisamment remaniés).

ARNETT, L. D. — *Elements of Library Method*, New-York, 1925.

BOHATTA. — *Einführung in die Bücherkunde*, Vienne, 1927.

MILKAU, F. — *Handbuch der Bibliothekswissenschaft*, 2 vols. Leipzig, 1931 (divers collaborateurs, en cours de publication).

SCHNEIDER, G. — *Handbuch der Bibliographie*, Leipzig, 1^{re} édit., 1923; 2^e édit., 1930 (entièrement refondue).

MC KERROW. — *An introduction to bibliography*, Oxford, 1927.

ILSE SCHUULZE. — *Die systematische Ordnungen*, dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. XLIV, 1927, p. 377-400. Résumé et approuvé dans la *Revue des Bibliothèques*, t. XXXIX, 1929, p. 48.

HANAUER, Jul., et SCHNEIDER, G. — *Dezimalklassifikation* (plaidoyers *pro et contra*), dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. XLV, 1928, p. 503-520.

KINDERVATER, J. — *Der gegenwärtige Stand der Schlagwortkatalogfrage*, dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. XLVII, 1930, p. 393-406.

DIESCH, C. — *Katalogprobleme und Dezimalklassifikation. Eine bibliothekswissenschaftliche Untersuchung und Abwehr*, Leipzig, 1929, 66 p.

PARKER, H. W. *Library classification and numbering system*, 3^e édit., New-York, 1926.

Zentralblatt für Bibliothekswesen, Leipzig, 1884 et suiv., avec *Beihefte* ou suppléments précieux.

Revue internationale des Archives, Bibliothèques, etc., Paris, 1897 et suiv.

Revue des Bibliothèques, Paris, 1891 et suiv.

Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen, Anvers, 1903 et suiv.

Het Boek. Tweede Reeks van het *Tijdschrift van Boek- en Bibliotheekwezen*, La Haye, 1912 et suiv.

The Library, a quarterly Review of Bibliography, etc., Londres, 1899 et suiv.

Sammlung Bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten, hrg. von K. DZIATZKO, Leipzig, t. XIII, XVII, etc. 1900, 1901, 1902 etc.

Congrès des Bibliothèques et Archives, 1910, Bruxelles, 1911.

Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, Madrid, 1871 et suiv.

Rivista delle Biblioteche e degli Archivi, Florence, 1898.

Parmi ces périodiques, le *Zentralblatt*, la *Revue des Bibliothèques* et *The Library* représentent surtout le côté technique et bibliothéconomique; les autres donnent une part plus grande aux recherches historiques, à la bibliographie spéciale, etc.

WHEATLEY, B. HENRY. — *How to catalogue a Library*, Londres, 1889.

QUINN, J. H. — *Manual of Library cataloguing*, Londres.

SAVAGE, E. ERNEST. — *Manual of descriptive annotation for Library catalogue*, Londres, 1906.

BROWN, J. D. — *Library classification and cataloguing*, Londres, 1916.

BISHOP, WILLIAM WARNER. — *Practical Handbook of modern Library cataloguing*, Baltimore, 1914.

DE EGUIA, JULIAN, S. J. — *Mi Biblioteca*, Bilbao, 1920 (la première partie seule a paru, consacrée à la classification décimale; les trois autres parties, qui devaient traiter du cataloguement, de la bibliothéconomie et de la méthodologie, n'ont malheureusement pas vu le jour).

Instruktionen für die alphabetischen Kataloge der Preussischen Bibliotheken, Berlin, 1909 (180 pp.); nouvelle édition en 1915.

DALE SASS. — *Erläuterungen zu den Instruktionen für die alphabetischen Kataloge der preussischen Bibliotheken*, Leipzig, Harrassowitz, in 8°, 1927, 154 p. (*Revue des Bibliothèques*, XXXVIII, 1928, p. 438-442).

ZEDLER, G. — *Ein Kritischer Vergleich der preussischen und bayrischen Ordnungsregeln für den alphabetischen Verfasserkatalog*, dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. XXIX, 1922, p. 445-450.

LEO, H. — *Alphabetischer Katalog und Preussische Instruktion*, dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. XLVII, 1930, p. 111-129.

Règles et usages observés... pour la rédaction et le classement des Catalogues (Association des Bibliothécaires français), Paris, 1913.

DELISLE, L. — *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une Bibliothèque*, 4^e édit., Paris, s. a. (1909).

LEDOS, E. G. — *Usages suivis dans la rédaction du catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale*, dans la *Revue des Bibliothèques*, t. XXXII, 1922, p. 319-350.

Regole per la compilazione del catalogo alfabetico (Ministero della pubblica Istruzione), Roma, 1922.

Biblioteca Apostolica Vaticana. Norme per il catalogo degli stampati, Città del Vaticano, 1931, 400 p.

Regels voor de titelbeschrijving, vastgesteld door de Rijkscommissie van advies inzake het bibliotheekwezen, Leyde, 1924.

Regels voor de alfabetische rangschikking der titelbeschrijvingen, vastgesteld door de Rijkscommissie van advies inzake het bibliotheekwezen, La Haye, 1929.

Catalogue des livres imprimés du Musée Britannique, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII, 1882, p. 271-274.

Règles adoptées pour la rédaction des catalogues par l'Association des Bibliothécaires du Royaume-Uni, dans le même recueil, t. XLII, 1881, p. 601-605.

BLAKSTONE, Fred. Eliatt. — *Explanation of the Catalogue (British Museum)*, traduit par E. D. GRAND, dans le même recueil, t. L, 1889, p. 153-158.

Cataloguing Rules, Author and title Entries, compiled by Committees of the American Library Association and of the Library Association. English edition, Londres, 1908 (88 pp.).

SUSTRAC, CH. — *Observations sur le classement des cartes d'auteurs et d'anonymes*, dans la *Revue des Bibliothèques*, t. XXXIX, 1929, p. 155-162.

University Library Cambridge. Rules for the catalogues of printed books, maps and music, Cambridge, University Press, 1927 (77 pp.).

WEBER, C. — *Die Real-Kataloge der preussischen Universitätsbibliotheken*, dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. XLVII, 1930, p. 389-393.

SCHMITZ, Werner. — *Alte und neue Realkataloge*, dans le même recueil, t. XLVIII, 1931, p. 226-239.

Instructions pour la rédaction des fiches destinées à la formation de la Liste des Acquisitions des Bibliothèques scientifiques de Belgique, publié par la Bibliothèque Royale, Bruxelles, 1929.

CANTRELL LAWS, Anna (Library of Congress). — *Author notation in the Library of Congress*, Washington, Government Printing Office, 1920 (18 pp.).

CHARLES A. CUTTER. — *Special report on Public Libraries*, U. S. Bureau of Education. Part II (Whole Number 340): *Rules for a Dictionary Catalog*, Washington, Government Office, 1904 (173 pp.).

SITUATION DE NOS BIBLIOTHÈQUES

Il n'y a pas lieu de s'arrêter longtemps aux causes qui entravent, ou ont entravé, l'efficacité du rôle de nos Bibliothèques. La plupart, du reste, sinon toutes, sont manifestes, et à propos de celles qui ne le seraient pas aux yeux de tous, ce n'est pas le moment d'ouvrir une dissertation. Mais les conditions spéciales faites à la plupart de nos Bibliothèques, celle des Bollandistes exceptée, appellent un instant l'attention.

C'est que, à la différence des Bibliothèques publiques, officielles ou non officielles, nos Bibliothèques sont ouvertes à tous les consultants, habitants de la maison, tandis que les rayons des Bibliothèques publiques ne sont accessibles, en règle générale, qu'au seul personnel responsable

formé à cette fin. Il serait déraisonnable évidemment de songer à ressusciter les anciennes prohibitions, qui étaient en usage dans nos maisons jusque vers 1860, et qui se montraient fort peu libérales.

Mais de cette situation actuelle découle une double conséquence, dont la première n'est généralement appréciée à sa juste valeur que par les particuliers, professeurs et hommes d'étude, qui savent par expérience tous les inconvénients et les retards occasionnés par le recours aux Bibliothèques publiques. Dans la plupart de nos maisons, qu'ils soient professeurs, écrivains, prédicateurs, etc., les Nôtres peuvent, sans sortir de chez eux, trouver à domicile et garder indéfiniment sur leur table des instruments de travail de haute valeur, dont le particulier ne peut songer à faire l'acquisition; si celui-ci veut les consulter ou les emprunter, il devra s'imposer un déplacement, pas bien onéreux peut-être, mais toujours funeste à la facilité et à la rapidité du travail. Quel est le particulier assez fortuné pour trouver chez lui les grandes collections théologiques, philosophiques, historiques, philologiques, littéraires, etc., comme en possèdent, chacune dans leur genre, beaucoup de nos Bibliothèques? L'expérience faite à Louvain pendant les années 1914-1919, à un moment où la Bibliothèque S. J. faisait office de Bibliothèque universitaire, a fait constater de près la pénurie des Bibliothèques privées. La même constatation se dégage de l'examen des catalogues de vente de beaucoup de mortuaires; souvent même, la composition de la Bibliothèque de savants fort réputés montre qu'ils étaient obligés d'avoir constamment recours pour leurs travaux aux Bibliothèques publiques. Cette facilité offerte par nos maisons constitue donc un avantage énorme pour les communautés des Nôtres.

La seconde conséquence, plus importante au point de vue spécial qui nous occupe ici, mais à laquelle les lignes précédentes peuvent servir de préambule, est qu'en raison même de cette facilité d'accès et de consultation, nos Bibliothèques sont infiniment plus exposées au désordre et à la désorganisation que les Bibliothèques publiques, ou que les Bibliothèques strictement privées ou personnelles. Celles-ci, évidemment, ne dépendent que de leurs seuls propriétaires. Dans celles-là, l'accès des rayons est généralement fermé au public; chaque fonctionnaire, depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle hiérarchique, est responsable de son département, les volumes ne sont communiqués en prêt que contre un reçu signé, pour un laps de temps déterminé et d'après un système uniforme qui assure le recouvrement et la remise en place de chaque ouvrage emprunté. Les Bibliothèques américaines et anglaises qui ont laissé le lecteur papillonner plus ou moins librement par les rayons, ont été obligées de se défendre par tout un système de règlements et de mesures de surveillance, qui a supprimé ou diminué les premiers abus. Chez nous, recherche, consultation, emprunt, inscription, remise en place, tout est forcément laissé à la bonne volonté de l'habitant de la maison. C'est le régime de la Bibliothèque à possesseurs multiples, dont chacun ne sent pas toujours, comme le propriétaire unique, l'impérieux devoir

du bon ordre et du respect de la régularité. Les ravages exercés dans les rayons par l'insouciance ou la distraction, — peut-on ne pas parler de l'accaparement inconscient ou prémédité? — ne constituent pas, malheureusement, un cas exceptionnel.

Par suite, l'on peut déclarer en toute vérité que sans un apport consciencieux de bonne volonté, où se rencontrent de la part de chaque habitant de la maison, charité délicate, prévenance attentive et pauvreté bien entendue, ni les règlements les plus stricts de l'autorité, — l'intervention de celle-ci aurait cependant une réelle efficacité, — ni le zèle le plus vigilant des Bibliothécaires, ni la perfection la plus éprouvée des systèmes bibliothéconomiques, ne pourront jamais obtenir de résultat satisfaisant. Cette bonne volonté mise à la base, les considérations qui vont suivre auront leur utilité; nier la légitimité de ce présupposé équivaldrait, du reste, à reconnaître la banqueroute de toute une partie de notre formation ascétique depuis le noviciat.

QUELQUES PRINCIPES A RAPPELER

Rappelons d'abord quelques grands principes qui éclairent toute la matière et qu'on peut regarder comme le résultat des études et des expériences accumulées pendant le dernier demi-siècle.

Une Bibliothèque n'est pas une collection de volumes alignés sur leurs rayons, comme des momies dans leurs couchettes, que leur valeur rend intangibles; c'est une collection d'ouvrages qu'on utilise pour le travail, comme des outils. A sa valeur d'exposition, uniquement réputée jadis, s'ajoute aujourd'hui dans l'appréciation qu'on en fait, sa valeur de rendement.

La salle qui abrite ces volumes n'est pas un musée qu'on ouvre parcimonieusement à de rares visiteurs privilégiés; c'est un local aménagé et meublé pour le travail, dans les conditions de lumière, d'aérage, de propreté, de chauffage, etc., favorables à l'activité intellectuelle, comme le voulait déjà Leibnitz.

L'aménagement de la Bibliothèque n'est pas destiné principalement à charmer le regard; il doit être combiné, avant tout, en vue du travail et servir d'invitation à l'étude.

La composition de son contenu en livres et en revues ne peut pas réaliser l'idée d'un caravansérail où viennent chercher abri tous les volumes quelconques; elle doit être commandée par une idée directrice, celle d'approprier l'instrument de travail aux nécessités des habitants de la maison.

Le service des renseignements fournis par les différents catalogues, par la disposition des rayons, par les inscriptions des étiquettes et des numéros, etc., doit faciliter l'accès du volume, faire aboutir rapidement la recherche et garantir la conservation du dépôt en bon état et en bon ordre. « Time is money », a-t-on dit; quand il s'agit de recherches dans une Bibliothèque, l'on a pu ajouter avec beaucoup de raison: « Time is science. »

Enfin, la science de la bibliothéconomie n'étant, en fin de compte, que la codification raisonnée des expériences multiples faites en tous pays et en tous temps, le Bibliothécaire soucieux de sa charge s'éclairera toujours dans les ouvrages techniques et se renseignera chez des collègues plus expérimentés. Il évitera surtout toute innovation et toute initiative, principalement s'il s'agit de classement, de cataloguement, ou d'aliénation, qui ne soit pas sagement et mûrement motivée. Faute de cette précaution, il renouvellera, en gros et en détail, des essais malheureux, que l'expérience des connaisseurs lui aurait de prime abord fait entrevoir comme condamnés à l'insuccès ou voués à la stérilité. L'on pourrait citer plus d'un exemple, *intra muros*, de ces tentatives désastreuses, dont le remède, si on a eu le courage de l'appliquer là où il était encore possible, a demandé une forte dépense d'argent, de travail et de temps.

Ajoutons à tout cela une double considération, sous la forme d'un souhait, que dicte la situation actuelle de nos Bibliothèques :

Les Nôtres étant amenés par les changements périodiques de leur *status* à utiliser successivement les Bibliothèques de divers collèges et résidences, une sage uniformité dans les grandes lignes comme dans un certain nombre de détails, ne peut que leur venir en aide, pour leur épargner de grandes pertes de temps et leur éviter l'occasion de beaucoup de méprises, de tâtonnements et de distractions. Le bon ordre des volumes et l'utilisation aisée des ouvrages ne peut qu'y trouver profit.

Plusieurs de nos Bibliothécaires se mettent en devoir actuellement d'améliorer l'état du dépôt confié à leurs soins; les divers intéressés auraient tout avantage à s'entendre sur quelques grands principes directifs, soit pour l'ensemble de leur gestion, soit pour des points spéciaux, comme le catalogue, les achats, les emprunts, etc., de manière à uniformiser sagement les systèmes entre nos différentes maisons, à offrir d'une Bibliothèque à l'autre une certaine somme identique de ressources d'information et à assurer les mêmes facilités de consultation et de travail.

LE PASSÉ DE NOS BIBLIOTHÈQUES

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que les trois siècles et demi de notre histoire nous avertissent de donner une attention spéciale à nos Bibliothèques. A l'époque de la suppression de la Compagnie, un des fondateurs de la science de la bibliothéconomie moderne est le Jésuite Michel Denis, Bibliothécaire à la Bibliothèque Impériale de Vienne: on lui doit, entre autres travaux de valeur, le grand catalogue des manuscrits de Vienne, qui, pour les manuscrits latins, n'a été remplacé que tout récemment, un traité de bibliothéconomie, longtemps consulté, et la publication encore réputée aujourd'hui de vingt-cinq sermons authentiques de S. Augustin, un des rares compléments appréciables de l'édition si vantée des Mauristes. Avant lui, un siècle plus tôt, le système bibliographique de Jean Garnier, Bibliothécaire au Collège de Clermont à Paris, a eu son heure de célébrité et est habituellement décrit dans les

traités de bibliothéconomie. Dans l'ancienne Compagnie, nos Bibliothèques avaient acquis une haute réputation. A preuve, entre autres, les pages de Sanderus consacrées à Louvain, dans sa *Bibliotheca Belgica manuscripta*, et les beaux trésors accumulés au Collège de Clermont par toute une lignée de Bibliothécaires et de savants célèbres, tels que Sirmond, Fronton du Duc, Pétau, Garnier, etc., et dont le fonds des manuscrits, après diverses pérégrinations en Hollande, fait actuellement un des ornements de la Bibliothèque Royale (Nationale) de Berlin. Les catalogues des ventes de nos anciennes Bibliothèques, en 1763-1795 environ, et les nombreux ouvrages de valeur que l'on retrouve, de nos jours encore, dans les ventes publiques ou les dépôts officiels, munis de la¹ marque de nos anciennes maisons, même de nos collèges de petites villes, font aboutir à la même appréciation favorable. Enfin, pour citer deux exemples qui sont empruntés spécialement à la Belgique, l'ancienne Bibliothèque des Bollandistes était universellement réputée ; pas mal de leurs richesses manuscrites ont trouvé asile à la Bibliothèque Royale. D'autre part, des riches incunables déposés jadis à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, un très grand nombre provenaient de nos anciennes maisons de Bruxelles, de Louvain, d'Anvers, de Hal, d'Audenarde, etc. L'auteur de ces lignes eut l'occasion de les faire voir un jour à un professeur de l'Université de Vienne, peu de semaines avant la guerre. Les six ou sept volumes, choisis au hasard et admirés par son hôte, avaient tous appartenu à nos anciens collèges.

Dans l'ancienne Compagnie, l'attention pratique donnée aux livres était accompagnée de travaux théoriques sur la matière. L'on a mentionné déjà les œuvres de Jean Garnier à la fin du dix-septième siècle et celles de Michel Denis à la fin du dix-huitième. Dès les débuts de la science de la bibliographie et de la bibliothéconomie, le *Musei sive Bibliothecae extractio, instructio, cura, usus* (Lyon, 1635) du P. Pierre Claude Clément, omis par Graesel, mais cité et analysé par Maire, avait fait sensation. L'ouvrage fut même utilisé par le célèbre Gabriel Naudé, qui prit l'initiative d'organiser la première Bibliothèque publique d'Europe, la Mazarine, et qui fut, avec Leibnitz à Wolfenbuttel, le plus entreprenant et le plus clairvoyant des Bibliothécaires de l'ancien régime.

Après le rétablissement de la Compagnie, ces bonnes traditions ne furent pas oubliées partout. Si tel richissime dépôt n'a commencé à être mis en valeur qu'après trois quarts de siècle, d'autres Bibliothèques n'ont pas cessé d'être en progrès. On sait qu'en 1870, les 80,000 volumes, parfaitement rangés et excellemment catalogués du Collège Romain, servirent de noyau à la nouvelle Bibliothèque Victor-Emmanuel, fondée à Rome par la réunion de soixante-trois Bibliothèques conventuelles (1).

(1) Sur la formation de cette Bibliothèque et sur les malversations qui s'y sont commises, voir l'article d'Ernest Kelchner dans la *Frankfurter Zeitung*, de 1881, dont la traduction a été reproduite dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881, p. 605-611. — Voir plus loin l'appendice IX.

Le mépris ou la négligence de notre passé, dans ce domaine, serait d'autant plus regrettable qu'autour de nous se dessine un vrai mouvement de restauration et de progrès. Depuis une trentaine d'années, l'essor des Bibliothèques, surtout dans les pays de langue anglaise, allemande et italienne, a été remarquable; la France, qui avait jadis pris l'initiative de ce progrès, s'est remise activement et judicieusement à la réforme. Toute une science s'est méthodiquement organisée, qui a ses cours réguliers dans plusieurs universités (Goettingen, Vienne, École des Chartes de Paris, etc.; à Louvain aussi on commence à donner de ces cours), ses revues, ses organes techniques, ses congrès et ses comités internationaux. Elle ne peut nous demeurer totalement étrangère. Des pays, beaucoup moins progressistes que le nôtre, assistent même au réveil de leurs vieilles abbayes, qui sortent d'une immobilité trop de fois séculaire et se mettent en devoir de hausser la valeur et le rendement de leurs Bibliothèques, en envoyant leurs religieux se former dans les écoles spéciales. L'éloge que leur consacrait récemment un spécialiste trouvait toutefois sa rançon dans l'appréciation de leur passé: « L'on ne pourra plus dire qu'elles sont encore en léthargie. » Que le passé de ces Bibliothèques ne devienne jamais l'état présent des nôtres!

CHAPITRE I

L'AMÉNAGEMENT MATÉRIEL

I. — Les Locaux

Les remarques qui vont suivre seront réparties en un certain nombre de chapitres de longueur fort inégale. Le motif en est simple : sur plusieurs points, il est inutile d'insister, pour peu que l'on veuille ne pas quitter la région pratique ; car la situation de la plupart de nos collègues et maisons ne comporte pas les changements matériels qu'exigerait un meilleur aménagement de nos Bibliothèques. Force nous sera d'être bref dans ces cas, pour ne pas tomber dans l'utopie.

Cette considération regarde principalement le local. Contentons-nous de quelques lignes. Le manque de place est le principal obstacle qui s'oppose dans la plupart de nos maisons à la mise en état de nos Bibliothèques ; par suite, toutes les mesures qu'on prend n'apportent qu'une solution provisoire et sont vouées à la stérilité. Il n'y a qu'une chose à faire : envisager fermement l'avenir et prendre une décision qui attaque de front la difficulté ; tout le reste est inutile.

A ceux qui seraient tentés de se laisser effrayer par les sacrifices pécuniaires que demandent de bons locaux spacieux, nous répondrions que ces sacrifices sont, pour les Bibliothèques, la loi même de leur existence. Il faut se rappeler qu'un livre coûte à peu près autant aujourd'hui à abriter qu'à cartonner. Jadis, avant l'introduction du système « Magasin », dû à l'initiative de l'américain William J. Poole, et qui substitue au concept de la grande salle ou du musée d'exposition, celui de la multiplication des locaux utilisables pour le placement des meubles doubles, la somme dépensée pour abriter un livre dans les grandes Bibliothèques dépassait souvent le prix consacré à son achat. Il y a à peu près une cinquantaine d'années le projet Poole faisait descendre à 1 fr. 60 (or), pour ces grandes institutions, le prix de revient par volume ; jusque-là, il oscillait entre 6 et 10 francs, au moins en Amérique. Modifié et amélioré depuis lors, le système-magasin auquel avait déjà prélué l'archiviste de Francfort-sur-le Main, Beyerbach, dès 1817, et que les allemands ont

fortement promu et perfectionné de leur côté, s'est répandu partout durant le dix-neuvième siècle et s'y l'on n'y retrouve plus l'esthétique des belles grandes salles du dix-huitième siècle, l'avantage de la facilité des locaux et de l'énorme économie de place réalisée compense largement cette perte. Nul doute que le système ne se simplifie et ne s'améliore encore, au bénéfice des budgets, et ne laisse loin derrière lui la dépense de 1 fr. 60, exigée jadis par volume, et le contenu de 240 volumes atteint primitivement par mètre carré de plancher (1). Chacune de ses applications n'en a pas été également heureuse. Mais il s'adapte aux nécessités de nos contrées et s'accommode des systèmes nouveaux de construction, qui se modifient de jour en jour.

Dans nos maisons, l'érection des Bibliothèques est assurément moins coûteuse, puisque la construction du local, à part les bibliothèques des grands scolasticats, celles des Bollandistes, de Rome et de Namur, ne figure habituellement que pour une portion réduite dans l'ensemble des bâtiments. Mais il reste l'ameublement, et pour peu qu'on touche aux briques, l'on peut être sûr d'en arriver, tous frais compris, à une dépense d'un franc à peu près par volume. *Dura lex!* rien n'échappe à cette loi! Il serait difficile, dans les circonstances actuelles, de la formuler avec la précision dont elle était susceptible avant la guerre, le marché du livre, le coût des constructions et le prix de la main d'œuvre subissant des oscillations assez diverses d'après les pays; mais l'ensemble des charges qui incombent à une Bibliothèque en formation, en raison même de la crise qui persiste à sévir, ne tend pas à diminuer.

Toutes les parties du local, à supposer qu'il comprenne plusieurs salles ou chambres, devraient être aisément accessibles, en hiver comme en été, à l'abri des écarts de température qui puissent faire du tort aux volumes, convenablement aérées et éclairées; le chauffage, toujours utile aux consultants, est souvent indispensable pour éviter les ravages de l'humidité dans les reliures et les papiers. Le local devra présenter des garanties contre les dangers d'incendie; on indiquera plus loin, au chapitre de la conservation du fonds, quelques précautions utiles.

Si on a le choix pour l'exposition, il est avantageux de prendre l'air et le jour vers le côté est, ou légèrement est-sud. L'ouest est à éviter, ainsi que le sud, comme le faisait déjà remarquer Vitruve (*De Architectura*, VII. 4); ceci soit dit pour le cas où la Bibliothèque n'a qu'une façade. Si le local avait deux façades parallèles, comme à Bruxelles, il vaudrait mieux éviter le nord pour l'une et le sud pour l'autre. Dans une bibliothèque chauffée, on n'hésitera pas à prendre le jour sur le nord; ce qu'on veut éviter avant tout, ce sont les grands écarts de température et tous les inconvénients de l'humidité, dus à l'exposition, au vent, à la pluie ou à la chaleur trop forte du midi. Il est bon de veiller aussi à la circulation de l'air et au moyen d'établir de temps à autre un bon courant d'air,

(1) Cette moyenne de 240 volumes supposait dans le projet de Poole une hauteur de salle de 5 m. 50.

aux heures du jour où la Bibliothèque n'est pas utilisée; ce qui est indispensable contre les ravages de l'humidité et beaucoup plus efficace qu'une chaude température. Quant à l'éclairage, il est reconnu que l'électricité vaut mieux que le gaz. Il y a des procédés de chauffage, comme certains calorifères à air chaud, qui provoquent une énorme accumulation de poussière et vicient promptement l'atmosphère, au grand préjudice des lecteurs et des volumes.

Le système des greniers et des réduits, où vont se tasser des centaines de volumes, jugés inutiles pour des raisons souvent contestables, dérobe pratiquement pour jamais à la consultation une partie du dépôt et la condamne irrémédiablement soit à l'oubli et à la destruction lente par les agents naturels, soit à l'aliénation inconsidérée par un Bibliothécaire débutant ou mal renseigné. On voudrait se borner ici à énoncer un avis qui mettrait en garde contre ces aliénations intempestives. Mais la formule platonique qui l'exprimerait se réduirait à un truisme banal, à première vue non motivé et, par suite, stérile. Il faut donc ajouter que pour élémentaire qu'il soit, le conseil trouve sa raison d'être dans les faits, — *historia magistra vitae*, — et que les données de l'expérience lui fournissent une justification regrettable. Si l'on interrogeait quelques témoins, les dépositions seraient accablantes et ouvriraient sur l'histoire de nos Bibliothèques, dans la nouvelle Compagnie en Belgique, et sans doute aussi ailleurs, des aperçus attristants! Il est telle maison dont les volumes ont disparu, par paquets entiers, du grenier où on les avait remisés; d'autres fois, le hasard qui a permis à un lecteur plus éclairé de dérober quelques victimes à la cave ou au grenier, lui a fait découvrir des ouvrages que les catalogues des bouquinistes estimaient à 50 et 60 francs (or). Telle autre maison s'est débarrassée inconsidérément de l'édition *princeps* de l'ouvrage de Croiset, sur le Sacré-Cœur, ouvrage rare à cause de sa mise momentanée à l'*Index*, et qui devrait nous être cher à plus d'un titre. Telle autre a laissé partir inconsidérément dans le panier d'un petit brocanteur l'exemplaire *unique* d'un ouvrage qui fait époque dans l'histoire des mathématiques et qu'une société bibliophilique a fait précieusement reproduire en facsimile à grand frais. Personne n'a jamais su, et personne ne saura jamais, ce qui a péri dans les sacs vendus au chiffonnier.

Les grandes collections qui se forment au jour le jour, comme les *Annales parlementaires* et d'autres périodiques, officiels, documentaires, etc, risquent souvent d'être dépareillées et finalement perdues, à cause de l'habitude qu'on a prise de les réfugier au grenier, alors qu'un peu plus de soin et de prévoyance leur aurait garanti, après trente ou quarante ans de conservation, une valeur d'information considérable. On peut en dire autant d'autres publications semi-officielles, périodiques et autres, dont il y a lieu de surveiller de plus près les différents numéros, pour les réunir en un local convenable et constituer à peu de frais, au bout de quelque vingt ans, de précieuses séries documentaires. Dans un grenier, les agents destructeurs sont trop efficaces pour qu'on puisse remiser en pareil endroit des ouvrages qui méritent d'être conservés.

Le problème de la place, qui devient toujours plus difficile à résoudre, — c'est le cri d'angoisse de tous les congrès, — nous amènera fort souvent à réserver les travées écartées, comme celles des galeries supérieures, aux ouvrages moins consultés et aux numéros anciens des revues, les numéros récents, par exemple ceux des dix dernières années, se trouvant disposés à des endroits plus accessibles. Ce système n'est pas à condamner, pourvu que la place soit méthodiquement répartie, que ces annexes soient voisines du catalogue central et accessibles aisément, et que le catalogue soit complet; cela permettra même de prolonger longtemps l'usage du local principal. Remarquons toutefois que ce système, préconisé par le Président de l'Université Harvard aux États-Unis, n'a pas trouvé faveur dans les grandes Bibliothèques; chez nous, vu les conditions particulières de nos maisons, il est avantageusement applicable, nous semble-t-il, moyennant les précautions qui écartent les inconvénients des greniers et des réduits; mais il exige beaucoup d'attention dans la manipulation des volumes.

Parfois des armoires, qu'on aura soin de vitrer, — précaution indispensable contre la poussière, — et disposées le long des prises de jour ou des corridors voisins des locaux de la Bibliothèque, peuvent suppléer au manque de place; encore faut-il obvier avec soin aux inconvénients que présente le passage, la poussière, les écarts de température, etc.; il faut veiller aussi à établir ces armoires à proximité de la Bibliothèque et de la Salle de travail, de manière à ne pas compliquer le recours aux catalogues. A Louvain, il a fallu provisoirement recourir à ce système.

SALLE DE LECTURE ET DE TRAVAIL

La question du local revêt un caractère non moins pratique et d'utilité plus étendue, si on l'examine du point de vue de l'accès aux numéros courants des revues, aux encyclopédies, aux répertoires, etc., bref aux diverses catégories d'ouvrages usuels, d'intérêt de consultation immédiate, ou actuellement en cours de publication. Évidemment, chaque collège ou maison ne connaît pas en cette matière les mêmes nécessités et doit faire face à des exigences variables d'après la nature de l'activité spéciale de ses habitants. Mais d'une façon générale, l'on peut dire qu'une section spéciale de la Bibliothèque, ou une salle voisine de la Bibliothèque, disons plutôt contiguë que voisine, rend les plus grands services pour abriter ces catégories d'ouvrages, et donner asile à ceux qui désirent les consulter. C'est ce qui a suscité, déjà avant la guerre, dans plusieurs de nos maisons, la création d'un cabinet de lecture ou d'une salle de travail; depuis la guerre, d'après les renseignements parvenus à l'auteur, les essais de ce genre se sont multipliés avec succès dans beaucoup de provinces. Là où l'expérience en a été faite, on ne voudrait plus se passer de cette institution; ailleurs, c'est le seul manque de place qui arrête encore l'exécution de la mesure.

D'après leur nature, les livres et les revues qui sont déposés dans ce local, ou bien n'en peuvent jamais sortir, ou bien n'en peuvent être enle-

vés que momentanément et moyennant certaines conditions, assez strictes pour garantir à tous la certitude de la consultation immédiate. En même temps, dans les maisons, où se rencontrent écrivains, professeurs, etc., ce local voisin, ou mieux encore contigu à la Bibliothèque, comme on l'a dit plus haut, et si possible, à proximité des départements les plus utilisés, sera aménagé de manière à faciliter le travail et permettre l'utilisation des volumes soit trop nombreux, soit trop volumineux, pour être facilement transportés dans les chambres. C'est ce qui a été réalisé à Fauquemont, à Louvain, à Eegenhoven (Louvain, Philosophie), à Enghien, à Oña, à Rome, et ailleurs. La salle d'Enghien, bien éclairée, présente le double avantage d'être adjacente à la Bibliothèque, ce qui facilite notablement l'accès aux volumes, et d'isoler parfaitement chaque table de travail. A Fauquemont et à Oña, les ouvrages de consultation modernes et les grandes séries encyclopédiques sont remarquablement nombreuses. La salle actuelle de Louvain, trop petite, séparée de la Bibliothèque par un corridor et quelques marches d'escalier, présente en outre l'inconvénient de se trouver distante du local des revues que, faute de place, il a bien fallu établir ailleurs. A Rome, le désir de faciliter la consultation directe des ouvrages aux étudiants de l'Université Grégorienne, a eu comme conséquence de faire construire une grande et belle salle de travail, dont tous les volumes disposés à l'étage inférieur sont accessibles aux étudiants; pour les Pères, il y a un cabinet spécial de travail attenant à la grande salle; même genre de cabinet spécial à la belle Bibliothèque de l'Institut Biblique. Que d'ouvrages ont été consultés, grâce à la salle de lecture, que les conditions du travail imposées par le séjour à la Bibliothèque même n'auraient pas permis d'ouvrir! Quelle que soit la modalité que revête l'institution, elle est un complément quasi indispensable de nos Bibliothèques.

Outre les ouvrages et les revues propres à l'étude, et les acquisitions nouvelles momentanément étalées sur le rayon ou sur la table d'exposition, on peut aussi déposer dans cette salle les encyclopédies, guides et recueils, qui regardent la vie pratique, les annuaires administratifs et autres, les annuaires du clergé et de l'enseignement, etc., les dictionnaires, les catalogues, les livres d'adresses, etc. etc., comme aussi un bon atlas de géographie, et d'autres recueils d'information quotidienne. Parfois, la salle de récréation a servi d'abri à ces catégories d'ouvrages usuels; mais remarquons qu'elle est en général trop accessible, trop désavantageusement située et trop mal gardée, pour ne pas compromettre la sécurité des volumes.

On trouvera à l'Appendice II, le règlement de la salle de travail du Collège S. J. de Louvain, qui donne satisfaction, semble-t-il, à ses habitués (1).

(1) Pour une salle de lecture ou de travail réservée à des Théologiens, une jolie devise nous est offerte par S. Paulin de Nôle; c'est la plus ancienne inscription chrétienne destinée à une Bibliothèque:

« Si quem sancta tenet meditando in lege voluntas,

« Hic poterit residens sacris intendere libris » (*Epist.* XXXII, 16; *PL.* LXI, 338).

SALLES D'ADMINISTRATION

Dans les Bibliothèques d'une certaine importance, une petite salle de service, un « office » pour les diverses manipulations, pour la conservation des catalogues, des classeurs et des registres, pour le travail des aides, pour la réception des colis, etc., rend les plus grands services et peut suffire. S'il s'agit de grandes Bibliothèques, cette salle ou plutôt ces locaux deviennent indispensables; car d'une part, les opérations diverses du service de l'administration et du catalogue, s'il faut les faire dans la Bibliothèque même, sont une cause continuelle de dérangement et de distraction pour les travailleurs, en même temps qu'elles empiètent sur les places disponibles aux tables de travail, et d'autre part, le service du cataloguement, de la reliure, du contrôle des acquisitions faites ou à faire, de la manutention des doubles, bref les diverses sections de l'administration quotidienne, de la correspondance et de la comptabilité exigent des locaux convenablement situés et aménagés pour la tâche de l'administrateur et de ses aides. Il va de soi que ces locaux doivent être disposés à un endroit de la Bibliothèque qui facilite le travail des Bibliothécaires et des employés et qui leur épargne les allées et venues; leur emplacement doit être assez central, pour éviter les pertes de temps et la fatigue qu'occasionnent les distances et le nombre des étages. Il est des Bibliothèques où l'on souffre beaucoup du manque ou de l'insuffisance de ces locaux.

2. — L'Ameublement

LA PLACE DES MEUBLES DANS LA SALLE

La question de l'aménagement des meubles dans les locaux de la Bibliothèque ne devra pas non plus nous arrêter longtemps. Non pas qu'elle n'ait une importance prépondérante; mais partout à peu près, nous sommes les héritiers d'un passé qui nous lie à un système d'aménagement intangible. Seules les Bibliothèques des nouvelles maisons ou celles des grands scolasticats peuvent espérer y échapper. Car ce serait commettre un anachronisme impardonnable que de construire encore une Bibliothèque d'après les anciens errements, et dans les grands scolasticats, on peut constater avec satisfaction qu'en principe la question est tranchée; l'exécution des plans progressistes n'est plus qu'une affaire dépendant des premières circonstances favorables.

L'idéal qu'on réalise actuellement à peu près partout dans les Bibliothèques récentes, demande que les différents étages munis de rayons n'aient pas plus de 2 m. 50 de hauteur; un système approprié de galeries, disposées à 2 m. 10, ou 2 m. 40, de hauteur, permet d'écarter définitivement l'emploi des échelles, gênantes pour la consultation et funestes aux volumes. Cet idéal est réalisé dans toutes les nouvelles Bibliothèques, quand leurs constructeurs et leurs propriétaires s'inspirent de la leçon dictée par les résultats acquis en ce moment. Une construction nouvelle

qui ne tiendrait pas compte de ce progrès, constituerait un véritable anachronisme : les hauteurs de 3 et 4 mètres sont unanimement condamnées. Les travaux effectués en ce moment à l'intérieur de la Bibliothèque Royale de Bruxelles et le nombre des grands espaces insuffisamment utilisés, que comprend l'énorme *Staatsbibliothek* de Munich, montrent quel peu de souci provoquait le problème de la place chez les anciens constructeurs. Actuellement, on vise à gagner partout du terrain. Les grandes hauteurs centrales inoccupées et inutiles pour le rayonnage sont universellement condamnées, tant à cause de la perte de place que de la difficulté du chauffage. Mais beaucoup de Bibliothèques, comme jadis le *British Museum* et la Bibliothèque Nationale et récemment la Bibliothèque de Kiel, critiquée à cause de son dispositif spécial, ont préféré des hauteurs de 2 m. 40 à 2 m. 50, au lieu de 2 m. 10 à 2 m. 20 ; un escabeau, ou une barre horizontale formant marche-pied, permet d'atteindre aux rayons supérieurs. Malgré la faveur qu'a eu ce système, il semble plus logique, en se contentant de 2 m. 10 de hauteur, de rejeter au même titre échelles, barres et escabeaux, avec tous leurs inconvénients. En tout cas, la construction de galeries suppose donc que toute salle destinée à devenir un jour chez nous Bibliothèque, ait un minimum de 4 mètres de hauteur disponible ; dans l'évaluation, il faudra donc tenir compte de l'épaisseur des poutrelles qui font saillie sur le plafond.

Une disposition qui permet de gagner beaucoup de place consiste dans le système des chambrettes, éclairées par les fenêtres des parois latérales et, au besoin, par la verrière supérieure disposée au dessus du passage central. Les meubles doubles, qui délimitent les chambrettes et sont perpendiculaires aux murs des fenêtres, reçoivent des livres sur leurs deux côtés à la fois. On peut aussi prolonger les meubles sur toute la largeur de la salle et fournir l'éclairage par une double rangée de fenêtres disposées sur les deux longueurs, en face de chaque couloir, comme c'est le cas à Namur. Si la salle est peu profonde, une simple rangée de fenêtres suffit et on garnit de rayons le fond de la chambrette, comme c'est le cas dans les annexes de la Bibliothèque de Louvain.

Cette disposition en chambrettes est fort avantageuse, car les parois des murs ne peuvent se voir adosser que des meubles simples. Quelques chiffres sont décisifs pour montrer la supériorité de cet aménagement : les quatorze meubles doubles, qui occupent tout le centre de la Bibliothèque S. J. de Louvain et qui n'atteignent pas tout à fait la moitié de la hauteur totale de la salle, présentent une superficie totale de rayons disponibles presque égale à celles des quatre murs du pourtour : exactement, 420 mètres carrés pour les meubles et 480 mètres carrés pour les murs. Il n'y a donc pas d'inconvénient à diminuer par le percement de fenêtres la surface utilisable des murs, au bénéfice des chambrettes à meubles doubles. On pourra gagner de la place en disposant, sur la petite paroi qui regarde les couloirs devant les chambrettes, des rayons de peu de profondeur destinés à recevoir les volumes, anciens ou modernes, de petit format in-16° ou inférieurs aux in-16° ; cela n'entame que de dix à douze centimètres la largeur

du couloir et permet de disposer, sur une largeur de quarante-cinq à cinquante-cinq centimètres et une hauteur d'un peu plus de deux mètres, des centaines de petits volumes, qui occuperaient inutilement des rayons profonds.

Si la Bibliothèque est de dimensions plus réduites, dans le genre par exemple de la salle de travail pour les étrangers à la Bibliothèque des Bollandistes, une disposition avantageuse consiste à garnir d'une galerie à mi-hauteur les trois parois qui ne sont pas percées de fenêtres, et de placer dans la salle, perpendiculaires aux fenêtres, deux meubles doubles, ou davantage, de 2 mètres de hauteur. Une salle de 6 mètres environ sur 7, et d'une hauteur de 4,50 mètres, donne asile de cette façon à 12,000 volumes en moyenne, tous d'accès fort commode pour la consultation. Deux parois de 6 mètres, en effet, et une de 7 mètres, donnent pour 4 mètres de hauteur, en tenant compte des intersections des meubles, une superficie de 75 à 78 mètres carrés; trois meubles doubles de 4 mètres de longueur environ et de 2 mètres de hauteur fournissent une superficie de 45 mètres carrés, soit en tout 125 mètres carrés. Deux salles contiguës donneraient donc place à 24,000 volumes environ.

La base que nous avons donnée à ces calculs suppose une moyenne d'un peu près 100 volumes par mètre carré de surface occupé par les rayons. Cette moyenne ne dépasse certainement pas la réalité quand il s'agit d'une collection de volumes qui ne comprend qu'une petite proportion d'in-folio et d'in-quarto; avec une proportion grandissante de ces grands formats, la moyenne baisserait quelque peu. On ne risque pas de se tromper en prenant comme capacité moyenne, pour un grand fonds, de 85 à 95 volumes par mètre carré (1).

CONSTRUCTION DES MEUBLES, MATÉRIAUX, DIMENSIONS, ETC.

Dans la construction de ces meubles, il y a dix ans, le bois ne pouvait que difficilement être remplacé par le fer, à cause de l'énorme différence de prix. Mais les fluctuations du marché ne permettent plus d'en affirmer autant actuellement. Du reste, pour peu qu'on doive dépasser 23 millimètres d'épaisseur après rabotage, le bois coûte très cher; les circonstances varient d'un pays et d'une année à l'autre, et il vaut mieux laisser fixer sur place ces questions pratiques.

La sécurité contre les dangers d'incendie fait donner évidemment la préférence au métal. Par contre, l'expérience a fait voir que dans les installations métalliques, l'humidité se dépose davantage sur les volumes;

(1) Il peut être utile de donner ici le résultat d'une statistique établie à Louvain sur un ensemble de 15 travées (de 2, 3 ou 4 mètres de hauteur), comprenant 152 rayons de 1 mètre de longueur et 42 mètres carrés de rayonnage. De ces 152 rayons, il y en avait 35 d'in-folio, donc un cinquième environ de l'ensemble, 14 d'in-quarto, 48 d'in-octavo, 37 d'in-douze, 17 d'in-seize et 1 d'in-vingt-quatre; le contenu total montait à 3977 volumes comptés individuellement. Par mètre carré, la moyenne donne donc un peu plus de 90 volumes, soit 90,3 exactement.

ce qui compense certains des inconvénients du bois. Les rayons de verre, recommandés jadis, et employés par exemple à la Bibliothèque de l'Observatoire d'Uccle, sont à rejeter, à cause de ces mêmes dommages dus à l'humidité.

Dans les constructions actuelles, on peut dire que, toutes les bibliothèques évitent désormais l'emploi du bois pour les rayons et les montants : c'est le métal qui a dorénavant la préférence. Le système inauguré jadis, avant la guerre, par la firme Lipmann de Strasbourg, s'est généralisé et, avec des modifications diverses, règne dans les bibliothèques récentes. Il est difficile de fournir ici des indications pratiques, les procédés de construction et la nature des matériaux (fer, béton, etc.) se modifiant sans cesse. Les rayons en tôle, employés à la bibliothèque de l'Université de Louvain, et ceux du « *Musacum Artium* » de Namur, avec leurs extrémités sur les deux longs côtés plusieurs fois recourbées ou repliées, donnent toute satisfaction. Il faut en effet leur assurer une solidité suffisante pour exclure toute possibilité de fléchissement sous le poids des gros volumes. Inutile de dire que le prix de revient varie très fort d'un constructeur à l'autre et que l'industrie locale réussit fréquemment à réaliser à bon marché ce que des firmes mondiales font payer très cher.

La longueur des rayons appelle une remarque importante. La configuration des locaux et la dimension des salles rend parfois difficile une disposition des travées qui donne à chacune d'elles, et par suite aux rayons qu'elles contiennent, la même longueur : ou bien le couloir d'accès devra être rétréci, ou bien on devra l'élargir au delà de ce qui est permis, pour avoir des rayons de longueur uniforme. Or, cette identité de longueur est de conséquence, et pour faciliter le cataloguement en cas d'un changement d'ordre, et pour rendre les rayons interchangeables entre les diverses travées. Supposez les rayons de longueur inégale : c'est s'astreindre à ne pouvoir les utiliser que dans les travées dont la largeur correspond à ces dimensions, ce qui devient vite embarrassant quand on est amené à changer le contenu de quelques travées, et d'autre part c'est se forcer à modifier les indications du catalogue pour les volumes qui ne trouvent plus place sur un rayon de moindre contenance.

Il y a une tendance, dans ces constructions entièrement métalliques, à resserrer très fort les meubles entre eux et à ne donner aux couloirs d'accès qu'un minimum de largeur. La chose se comprend aisément : c'est gagner de la place et augmenter la capacité des locaux. C'est ainsi qu'à la nouvelle Bibliothèque de l'Université de Louvain, les constructeurs n'ont donné que 67 centimètres de largeur aux couloirs le long des rayons, et l'éclairage même en plein jour doit se faire à l'aide de nombreuses lampes électriques. A la rigueur, cette largeur est suffisante pour une bibliothèque dont les rayons ne sont accessibles qu'aux fonctionnaires chargés de servir le public. Mais pour nos maisons, deux remarques s'imposent. D'abord, l'éclairage par des fenêtres latérales sera toujours préférable ; puis le manque de largeur s'oppose régulièrement à l'identification facile des volumes disposés sur les rayons inférieurs ; car on n'aura pas le recul voulu

pour déchiffrer leur étiquette et, s'il s'agit de grands in-folio, pour les retirer facilement de leur logette. Il est bon de rappeler ici que l'éclairage, pour être efficace vers le bas des rayons, doit disposer les lampes, non pas verticalement, mais obliquement. Nous croyons donc que pour nos maisons, dont les bibliothèques sont ouvertes à tous les consultants, une largeur de 1 mètre pour les couloirs est un minimum; au « *Musacum Artium* » de Namur, elle est de 1 m. 40 environ, ce qui, avec le bel éclairage des fenêtres, donne le maximum de lumière et de facilité.

Pour les galeries, on devra exclure le plancher de bois, et l'on recourra à un pavement à petites dalles, comme à Namur, ou à de grandes plaques de verre, comme à l'Université de Louvain. En ce point encore une fois, les procédés modernes de construction ont vite fait de substituer une matière à une autre et il est inutile de nous attarder à des conseils pratiques. Contentons-nous de faire remarquer que dans le choix de la nuance du carrelage il faut songer à la réfraction de la lumière pour intensifier d'autant l'éclairage.

Si toutefois les circonstances ne permettaient pas de proscrire l'emploi du bois pour les rayons, quelques remarques viennent à point. Mais, surtout pour les grandes bibliothèques, ce n'est qu'à contre-cœur que nous nous résignerions à l'adopter. Il est important d'exclure les crémaillères pour le support des rayons, même dans les bibliothèques de chambre : elles prennent de la place le long des montants, dissimulent les volumes de petite épaisseur, se prêtent mal aux légères modifications de hauteur, et abîment fortement les livres, surtout les volumes brochés, dont elles accélèrent la dislocation par cahiers. Un système à recommander est celui des petites agrappes de métal, amorcées sur des tiges métalliques parallèles, qu'on encastre sur les montants de chaque travée à l'aide d'une large rainure. Avant la guerre, le prix en était environ d'un franc ou d'un franc et 25 c. par deux mètres. Pour certains rayons définitivement établis, *ne varietur*, comme lorsqu'il s'agit de grandes séries homogènes de trente volumes et davantage, des équerrres métalliques vissés dans les montants sont fort économiques et n'offrent pas d'inconvénients. En règle générale, tout ornement qui fait saillie, toute semelle qui débordé sur l'épaisseur des montants, tout défaut dans les plinthes ou les tablettes, dont des parties émergeraient légèrement au-dessus du niveau du rayon adjacent, constituent des défauts qu'il importe d'éviter avec soin, car elles abîment les volumes; les ouvrages brochés en sont les premières victimes et, si les saillies sont horizontales, les gros in-folio sont spécialement exposés à se détériorer ou à s'user au contact de ces aspérités. Une bonne précaution consiste à bomber légèrement le devant des rayons, pour adoucir l'arête qui risque d'user ou de détériorer rapidement les reliures.

Pour la construction, qu'on veuille à prendre du bois suffisamment sec, qui assure des rayons parfaitement plans; que l'épaisseur soit assez forte pour prévenir tout fléchissement funeste au maintien des volumes et vilain pour l'esthétique; que l'essence et la qualité choisies soient appropriées à

l'usage qu'on a en vue : par exemple, un mince revêtement de chêne suffit pour le devant des rayons et des montants ; un bois moins cher sera réservé aux parties non visibles ; on écartera le sapin blanc, mais on prendra le sapin rouge pour les rayons ; que le sapin (du Nord) soit sec et de première qualité ; celui de deuxième qualité travaille beaucoup plus et gauchit fréquemment ; que le bois soit bien doux, c'est-à-dire sans nœuds ; car au bout de quelques années, les nœuds font saillie sur les bois qui se sont desséchés dans l'intervalle et causent du tort aux volumes. Pour les montants, l'orme, à défaut de chêne, est un beau bois, mais est loin de valoir la résistance du chêne. Le bois blanc, même le très doux, c'est-à-dire bien beau et sans nœuds, est peu à conseiller, car il travaille beaucoup plus. Le franc-picard peut être utilisé. La satinette (aubier du noyer d'Amérique), fort utilisée par beaucoup de menuisiers, car c'est un bois qui se rabotte aisément et qui se présente agréablement aux yeux, a l'inconvénient d'être très sensible à la température et de travailler fort. Le kilndried (espèce de sapin pitchpin) n'est pas mauvais.

Comme dimensions des rayons, le maximum d'un mètre, ou d'un mètre et dix centimètres de longueur, est ce qu'il y a de préférable. En ce cas, l'épaisseur devra atteindre plutôt 23 millim. que 21 millim. après rabotage ; les épaisseurs de 21 millim., dans les bois ordinaires, finissent par fléchir sous un gros chargement de volumes in-octavo : ce qui est désagréable au regard et funeste au maintien des volumes en position droite. Il y a lieu de faire attention à ces dimensions, car l'épaisseur de 21 millimètres est une des données ordinaires dans les prospectus des livranciers. On prendra donc l'épaisseur de 25 millimètres brut. Des montants de deux mètres de hauteur ne peuvent pas avoir moins de 23 millimètres après rabotage.

La profondeur des rayons doit suffire évidemment pour abriter le volume sur toute sa largeur ; en outre, il faut étendre cette profondeur jusqu'au contact de la paroi du fond, de manière à éviter les occasions de chute et de disparition à travers les interstices que laisseraient des rayons trop peu profonds. Enfin, il faudra veiller à ce que la profondeur soit suffisante pour que les volumes ne soient pas en contact avec la muraille : un passage d'air est indispensable pour écarter l'humidité.

N'oublions pas que pour les atlas, les recueils de planches de grandes dimensions, etc., des meubles spéciaux, munis de tablettes mobiles sur coulisses, permettent de disposer horizontalement ces volumes et de garantir leur bon état de conservation.

S'agit-il de gros volumes, d'encyclopédies, de dictionnaires, fréquemment consultés, il est fort avantageux de disposer dans les rayons des montants verticaux, légèrement concaves sur le devant, qui servent à maintenir fixe chaque volume isolément dans sa case, sans gêner la manipulation.

Un revêtement de chêne, à l'aide d'une semelle de quelques millimètres d'épaisseur, sur les rayons et sur les montants des travées, est peu coûteux et fait bon effet.

S'il s'agit de la fabrication de casiers, par exemple pour les catalogues, on se trouvera bien de prendre du triplex pour le plat (par exemple du triplex de bouleau), du sapin ou de la satinette pour les montants, du chêne pour le devant.

Le vernissage est à conseiller ; qu'on donne plusieurs couches de vernis, de préférence trois plutôt que deux, pour achever de durcir le vernis et de le rendre bien résistant. Cela conserve un aspect propre à la Bibliothèque. Les planches de chêne, tablettes, montants, etc, qu'on se contente de cirer, demandent beaucoup d'entretien ; si l'on ne répète pas l'opération, elles ont vite fait de se souiller sous l'action de la poussière, de l'usure et de la négligence des consultants. Au bout de quelques années, l'effet esthétique du cirage finit par disparaître, et les meubles de la Bibliothèque se présentent au regard comme les casiers plus ou moins grossièrement échafaudés d'un magasin.

3. — Place des volumes dans les meubles de la salle

Après la question des matériaux et de la disposition générale des meubles, le chapitre de l'aménagement de la Bibliothèque en appelle tout de suite un autre, qui nous fait entrer plus avant dans les problèmes que soulève une bonne direction : c'est la question de la place qu'il convient de donner à chaque ouvrage dans les meubles.

Faut-il ranger les volumes par matières ? par formats ? par dates d'acquisition ou ordre d'entrée ? ou d'après quelque autre principe ?

Il est difficile, assurément, de prévoir tous les cas spéciaux auxquels devraient faire face des formules générales ; il n'y a pas lieu non plus de discuter tous les systèmes possibles. Contentons-nous de renvoyer aux excellentes pages parues dans les *Nouveaux Essais pédagogiques*, il y a vingt ans ; nous les supposons connues de nos lecteurs ; elles seront d'ailleurs répétées ici en substance dans un résumé largement conçu, et qui s'entremêlera de remarques pratiques.

Les conditions spéciales de nos Bibliothèques, ouvertes à tous les consultants, augmentent évidemment le désir, chez tout visiteur, de se rendre compte *de visu*, par une simple inspection, des ressources que présente le dépôt sur une matière donnée ; d'autre part, il n'est pas inutile de rappeler que l'utilisation continuelle des volumes, dès que les ouvrages sont consultés en chambre par les habitants de la maison, produit d'inévitables lacunes dans les rayons et s'oppose par le fait même à ce que l'enquête soit complète.

Le manque de place, dont on souffre dans toutes les Bibliothèques, publiques ou privées, empêche que dans le rangement des livres, on puisse ne tenir compte que des matières sans aucun souci du format. Jadis, on pouvait davantage se bercer d'illusions à ce sujet. Actuellement devant les résultats toujours plus tyranniques de l'expérience, le problème de la place est entré dans sa phase aiguë, si bien que partout ou presque partout le format joue le rôle prépondérant, sinon exclusif, dans la détermination

de l'endroit à assigner à chaque volume. Telle Bibliothèque, dans la province, dont l'aménagement n'avait été commandé jadis que par la seule considération des matières au mépris du format, a pu gagner de la place pour des milliers de volumes, grâce à un classement plus judicieux et à un remaniement de l'antique disposition des rayons. Cela montre pratiquement quel rôle important joue actuellement le format dans le problème de la place. Les grandes Bibliothèques publiques ne tiennent habituellement compte que des formats, qu'on répartit généralement en quatre classes seulement et, à part les Revues et Collections qui font bande à part, alignent les volumes sur les rayons, avec un numéro d'ordre, au fur et à mesure de leur entrée, quelle qu'en soit la matière; elles ne les divisent même pas d'après les facultés de l'enseignement universitaire. La nouvelle Bibliothèque de l'Université de Bruxelles avec ses locaux prévus pour 250.000 volumes, a préféré un autre mode de classement et applique le système décimal dans chacune de ses cinq sections.

Pour les Nôtres, un aménagement qui ne tient pas compte des matières est évidemment inacceptable. La solution pratique de la question consistera donc, pour toutes nos Bibliothèques qui n'ont pas l'espace ouvert devant elles, à combiner les exigences des matières avec celles des formats: on divisera le stock de livres en un certain nombre de groupes; dans chacun de ces groupes, on introduira, selon l'importance de la collection, quelques grandes sous-divisions, par exemple pour l'Écriture Sainte: Introduction, Textes et Versions, Commentaires et Études; pour la Théologie: Traités généraux, anciens, modernes, Traités particuliers, Controverse et polémique, Catéchismes, etc. Puis, on assignera à chacune de ces matières, d'après l'aménagement du local, un nombre de chambrettes ou de travées, proportionné à l'importance numérique des volumes de chaque groupe. Dans les limites de chaque section, on aura soin de disposer les volumes de même format aux mêmes rayons, mais en tenant l'œil ouvert sur l'avenir: on chargera donc tous les rayons dans la même proportion, et s'il s'agit d'une Bibliothèque encore à ses débuts et qui dispose largement de place, au lieu par exemple de maintenir provisoirement vide une travée ou un rayon, sur trois affectés à une même section, on visera plutôt à ne remplir chaque rayon qu'aux deux tiers; malgré le petit inconvénient qui en résulte pour le maintien des volumes en position droite, cette précaution a le grand avantage de garantir l'avenir, la moyenne des acquisitions futures demeurant en général proportionnée, dans chaque espèce de format, au nombre des volumes actuellement présents; exception pourra être faite pour les in-folio dont l'acquisition est plutôt rare dans la plupart de nos collèges; mais on ne pourra en dire autant de nos grands centres d'études théologiques, philosophiques, historiques, etc.

S'il s'agissait d'une Bibliothèque qui serait encore à construire, la même prévision de l'avenir devra présider à l'établissement des grandes lignes et du détail de l'aménagement, qu'on fixera définitivement. S'il fallait momentanément éviter toute dépense qui ne fût pas immédiatement

nécessaire, l'exécution du plan adopté pourrait se réduire à la construction d'une partie de l'ameublement; on pourrait remettre à plus tard, pour de meilleurs moments, l'ameublement d'une chambrette, ou d'un meuble, ou d'une travée, sur trois ou quatre; de cette manière aussi, on ne serait pas exposé à se trouver pendant des années devant des rayons vides. Mais cette façon de procéder, qui a ses inconvénients, suppose une Bibliothèque assez ample et qui prévoit un développement considérable. De plus, l'on ne pourra l'appliquer sans danger, qu'à deux conditions: la première, d'avoir bien déterminé le plan détaillé de l'ameublement et l'agencement des différentes sections; la seconde, d'avoir la certitude qu'au cours des années aucun obstacle quelconque ne s'opposera à l'exécution complète de ce plan, ou ne compromettra l'homogénéité des matériaux qui y entrent. Par le temps actuel, il est difficile de garantir longtemps à l'avance la réalisation de ces deux conditions.

Une difficulté spéciale s'attache aux volumes nouvellement acquis, qui réclament méthodiquement leur place à côté de tel autre auquel ils sont apparentés: ce sera le cas d'un dixième volume, par exemple, édité huit ou neuf ans après le précédent, ou d'un nouvel ouvrage du même auteur paraissant longtemps après ses aînés, ou d'un ouvrage ancien apparenté à un autre déjà présent. S'il s'agissait de ranger une Bibliothèque destinée à être désormais « clichée », — c'est l'écueil dans lequel tombent la plupart des débutants, — la difficulté serait vite résolue, car elle serait coupée dans sa racine. Mais dès qu'on fait entrer des acquisitions nouvelles dans un dépôt, ce que réclame impérieusement l'instrument de travail que doit constituer toute Bibliothèque, le cas se complique. Les ouvrages d'un même auteur, sur des matières identiques ou semblables, se trouvent parfois distancés par un intervalle de vingt ans et plus; les éditions d'une même œuvre passent par les mêmes anomalies. L'acquisition de la bibliographie rétrospective sur un sujet donné se heurte, du reste, à la même difficulté que celle de la bibliographie courante. Pratiquement, il sera impossible, sans une perte de place déraisonnable, de faire face à ces éventualités dans une mesure qui permette une enquête complète et définitive par la seule interrogation du contenu des rayons.

Du reste, l'inconvénient de ne pas trouver ces ouvrages rigoureusement juxtaposés, disparaît en grande partie grâce au catalogue méthodique, dont il sera question plus loin et qui renseigne le lecteur sur les sources d'information dont dispose la Bibliothèque dans chaque domaine, et la précision des cotes dans le catalogue alphabétique fera mettre le doigt sans peine sur l'ouvrage désiré. D'autre part, comme il a déjà été insinué plus haut, l'utilisation éventuelle par autrui des volumes désirés, — hypothèse qui s'impose, si la Bibliothèque remplit son rôle, — occasionnera plus d'une lacune momentanée et empêchera le consultant d'avoir sous les yeux la série continue des ouvrages affectés à la même matière. Il est donc utopique de croire que la seule inspection des rayons puisse remplacer l'étude de la bibliographie d'un sujet.

En somme, ce qui est préconisé ici est le système mixte, qui tient compte des matières pour les principales divisions et sous-divisions; en dehors de ces grandes lignes, l'on ne fera plus attention qu'au format. Mais, aussi bien pour la facilité du consultant que pour la sécurité de la conservation de nos volumes, une règle essentielle, — que l'exiguïté des locaux a trop souvent fait violer à Louvain, — demande qu'on ne change les volumes de place que le moins possible; c'est multiplier les risques de perte et d'erreur que de faire voyager les volumes d'un rayon à un autre; en même temps, c'est dérouter la consultation, multiplier inutilement la besogne des employés et gâter les fiches du catalogue par des corrections ou des surcharges réitérées.

Ce chapitre trouvera son complément dans ce qu'il nous reste à dire du système d'étiquette et d'inscription. Pour éviter toute répétition, nous détaillons en une fois quel genre d'inscriptions numériques, ou littérales, il s'agit de donner aux travées et aux rayons, ainsi qu'aux étiquettes des volumes qui doivent y trouver domicile.

4. — Inscriptions des meubles, des étiquettes et des rayons

Quelles indications faut-il placer sur l'étiquette de cataloguement collée sur les volumes?

Quel système de numérotage faut-il adopter? Quelles inscriptions faut-il écrire sur les rayons?

Une première règle est uniformément admise: chaque volume, et non pas seulement chaque ouvrage, doit avoir sa cote; un des nombreux avantages de ce système est de prévenir ou de corriger les erreurs de lecture auxquelles est exposé l'employé au moment de la remise en place des volumes.

Donc, dans toute Bibliothèque qui n'est pas réservée à quelques initiés, comme l'est par exemple la Bibliothèque des Bollandistes, est à rejeter le système qui se contente d'un numéro ou d'une lettre par rayon, et qui n'ajoute pas d'indication supplémentaire sur chacun des volumes qui l'occupent. Encore moins, peut-on se contenter d'un numéro pour deux, trois, ou quatre rayons, comme on le voit trop souvent dans les Bibliothèques qui ont gagné de la place par une répartition plus équitable des formats.

Il faut viser à réaliser un triple avantage: rapidité de la recherche dans la consultation, facilité de la vérification dans le recolement, élimination des erreurs dans la remise en place.

Le système que nous proposons ici se rapproche assez fort de celui que décrit l'article mentionné plus haut; par un point important, il s'en écarte cependant; on expliquera tout de suite le motif de cette divergence. Appliqué récemment à la nouvelle Bibliothèque de théologie de Louvain, il donne satisfaction complète. Chaque travée porte un numéro; chaque rayon est marqué d'une lettre: a, b, c, etc.; chaque volume, non pas seulement chaque ouvrage, est marqué d'un numéro; on recommence à l'unité la série de ces numéros, pour chaque nouveau rayon.

Exemple : « Bossuet, Jacques-Bénigne, Œuvres oratoires (édit. Lebarcq), 12. C. 21-27 », c'est-à-dire travée 12, rayon C, vols 21-27 du rayon C.

Placée entre les deux indications numériques, la lettre de l'alphabet a l'avantage de prévenir les fautes de transcription et de lecture, et de faciliter la fidélité de la mémoire; l'inscription « C. 12, 21-27 », pourrait aisément se transformer en « C. 122. 1-27 ».

Que faire si l'ouvrage est en cours de publication?

On laissera un, deux, trois numéros libres, ou plus encore, selon les prévisions, et l'ouvrage suivant, qu'on placera sur le même rayon, aura comme cote le n° 31. Le catalogue topographique, comme on le verra plus loin, devra tenir compte de cette interruption. Le jour où l'on apprendrait que l'ouvrage ne continue pas à paraître, ou si les prévisions avaient dépassé la réalité, on pourrait utiliser les places demeurées libres, dont la mention sera aisée à retrouver dans le catalogue topographique (voir plus loin).

L'étiquette, a-t-il été dit plus haut, reproduit le numéro de la travée, la lettre du rayon et le numéro d'ordre inscrit sur chaque volume. Il y aurait avantage pour la lisibilité, pour l'esthétique et pour la durabilité des indications numériques et littérales, de n'avoir que des étiquettes où tout soit imprimé, même ces chiffres et ces lettres variables; mais la dépense, habituellement, s'y opposera et si l'on ne dispose pas d'une petite presse à main il faudra recourir souvent à l'écriture manuscrite; qu'on veuille alors à la calligraphie de l'inscription et à la qualité de l'encre!

Sans doute, il est d'autres systèmes encore, qui visent tous au même but pratique. Mais chez chacun, les avantages se compensent par quelque inconvénient. Il en est qui demandent une main d'œuvre assez compliquée et un travail plutôt lent; il en est qui sont coûteux; il en est qui, pour faciliter la recherche, impriment avec un instrument spécial de gros chiffres sur le dos des volumes, comme c'est le cas à la Bibliothèque de la Curie, où le Bibliothécaire a adopté le procédé américain. Nous ne pouvons discuter ici les avantages et les inconvénients de chacun de ces systèmes, qui tous peuvent se grouper en deux classes, le système rigide et le système mobile.

La disposition décrite dans les lignes qui précèdent suppose donc un système rigide d'inscriptions numériques et littérales, sur les travées et les rayons. C'est en ce point surtout qu'il se différencie de la grande mobilité du système classique, qu'on peut lire dans le *Handbuch* de Graesel et d'autres et qui se trouve décrit dans l'article du P. Poukens, mentionné plus haut. La fusion des deux procédés, qui tient compte des matières et des formats, est commune aux deux systèmes; tous deux supposent un catalogue alphabétique et un catalogue méthodique; de part et d'autre aussi, des indications littérales et numériques garantissent à chaque volume sa cote propre; de part et d'autre encore, les travées et les rayons portent, visiblement disposées, leurs indications respectives (1).

(1) Il vaut mieux ne pas les coller sur les rayons, mais glisser les petits cartons qui portent ces indications imprimées, dans des cartouches métalliques

Mais le système classique de Graesel, etc., ne borne pas, d'une façon stable, à une seule travée ou à un seul rayon, le domaine de la même indication littérale ou numérique; ces lettres et ces chiffres, accompagnés s'il le faut d'un coefficient, continueront à courir et à chevaucher d'un rayon ou d'une travée à l'autre, selon l'étendue des matières et le nombre des ouvrages; dans le système opposé, que j'appellerais rigide, ces indications sont définitivement limitées à un rayon ou à une travée. Là, elles représentent les matières; ici, elles désignent les travées et rayons. Auquel des deux systèmes faut-il donner la préférence?

Chacun d'eux présente ses avantages; le système classique très perfectionné, en raison même de son élasticité et de sa mobilité, prévoit les agrandissements et permet de les effectuer, par le simple recul proportionné des sections qui suivent celle dont le développement a dépassé les prévisions; en cas de déplacement de toute une partie de la Bibliothèque, ou de la Bibliothèque tout entière, il ne faudra introduire aucun changement au catalogue, les indications numériques et littérales étant indépendantes de la configuration et de l'étendue des meubles; dans chaque section, on peut réserver de la place pour les nouvelles acquisitions, soit en laissant des numéros libres à chaque rayon, soit en laissant quelques rayons libres à la fin de chaque section; le catalogue méthodique ou des matières servira en même temps de catalogue topographique. Le système classique a donc des avantages considérables assurément.

Par contre, il présente l'inconvénient de faire changer de temps à autre, non pas la cote, mais la place des volumes; quand il s'agit de matières très richement représentées, il devient facilement moins aisé que l'autre système pour l'orientation du consultant, celui-ci n'étant pas dirigé par des indications fixes limitées à chaque travée et rayon. Il demande au Bibliothécaire une étude préalable plus précise et plus compliquée des sous-divisions à introduire, s'il veut éviter les longues séries de centaines entières pour la même rubrique; cette complication grandit en raison de la diversité des formats dont il faut tenir compte et du développement considérable de certaines sections, d'importance disproportionnée par rapport aux autres. C'est la rançon de la perfection méthodique du système.

Si l'on adopte le système rigide décrit plus haut, on supprimera une partie de ces inconvénients, mais on sacrifiera en même temps quelques avantages: l'on se retrouvera plus facilement dans la topographie de la Bibliothèque, même si le local est de vastes dimensions; la place libre durant un certain temps pour de nouvelles acquisitions reste aisément disponible; mais le jour où une section se trouve bloquée, il faudra tout

placés aux endroits convenables, et suivant une méthode uniforme, par exemple toujours sous le rayon qu'elles désignent et non pas tantôt au-dessus, tantôt au-dessous. Les inscriptions sur émail sont fort propres, à condition de ne les utiliser que dans un local qui exclut l'emploi des échelles; celles-ci auraient vite fait de les briser ou de les effriter.

changer : c'est le point noir et le mauvais côté du système. La complication des arrangements pour une nouvelle Bibliothèque à monter de toutes pièces, et surtout pour une ancienne à remettre en ordre, est moindre que dans le système classique ; surtout dans le cas d'une Bibliothèque à remettre en ordre, on pourra plus aisément tirer parti de l'ordre existant, sans modifier tout l'arrangement. Mais l'avenir, en cas d'accroissement normalement rapide, demeure toujours menaçant.

En pratique, nos Bibliothèques spéciales, relativement réduites, trouveront plus d'avantage et de facilités que nos grandes Bibliothèques à utiliser le système classique ou rigide ; mais le profane qui veut s'y retrouver devra y mettre un peu de patience. Pour nos grandes Bibliothèques, le manque de place étant le grand mal, excepté quand il s'agit de constructions nouvelles comme celles des Bollandistes, de Woodstock et de l'Université Grégorienne, il y aura toujours difficulté à se tirer d'affaire avec le système classique ou rigide sans susciter des bouleversements profonds et gênants. L'extension des parties chargées de la Bibliothèque, bloquées dans leur développement par les départements voisins, sera presque impossible à réaliser, sans troubler complètement l'ordre général des matières, qui avait présidé au premier aménagement et dans lequel se retrouvent sans peine, par suite de l'accoutumance, les divers consultants de la maison. Il faut donc viser d'abord à ne pas devoir modifier la catalogue par suite des extensions de la Bibliothèque et, deuxièmement, il faut veiller à ce que les consultants se retrouvent facilement dans le nouvel ordre. Ce respect du catalogue est plus important qu'on ne le croit, car les modifications continuelles sont coûteuses, abîment les fiches et prennent beaucoup de temps. Faire et défaire, a-t-on dit, est toujours travailler ; c'est vrai, mais ce travail est du travail perdu. De plus, la consultation est notablement retardée par ces changements continuels qui déroutent et souvent impatientent le consultant.

Si donc l'on veut maintenir l'aménagement général des matières primitivement adopté et se réserver des possibilités d'extension ou de développement, il faudra recourir à un certain nombre de combinaisons, qui réalisent avec un sage éclectisme les avantages du système classique ou rigide et ceux du système mobile. Ces combinaisons, pour lesquelles il est difficile de donner des règles rigoureuses, dépendent principalement de la configuration matérielle des locaux qu'occupait jusque-là la Bibliothèque, et de ceux qu'on peut lui attribuer pour ses extensions. Nous décrivons ici les procédés auxquels a dû recourir la Bibliothèque S. J. de Louvain ; non pas que ces combinaisons réalisent l'idéal, mais leur description peut être utile au lecteur pour l'aider à en faire autant et surtout à faire mieux, jusqu'au jour où l'on trouve la formule définitive.

Pour les départements qui contiennent le fonds principal de la Bibliothèque, on a imaginé d'ajouter à chacune des matières qui l'exigeait, une ou plusieurs travées en plus. Ces travées portent le même numéro que celles auxquelles elles doivent s'adjoindre, mais l'indication des rayons recourt

aux lettres de l'alphabet de Q à Z, tandis que la travée précédente allait de A à P. Par le fait même, pareille addition, éventuellement apportée à chacune des travées déjà existantes de la Bibliothèque, doublerait sa capacité sans amener un seul changement aux anciennes fiches du catalogue. On peut même envisager l'adjonction de numéros *bis* et de numéros *ter*, ce qui quadruplerait ou sextuplerait la capacité originelle. Le consultant n'aurait guère grande difficulté à s'y retrouver, puisqu'il n'aurait qu'à suivre l'ordre numérique des travées. Les matières qui ne sont pas aussi richement représentées à la Bibliothèque et certaines catégories qui exigent un traitement spécial à cause de leur nature même ou de leur mode d'accroissement, constituent des groupes à part, qu'on a cru pouvoir placer d'abord dans la salle principale, puis qu'on a établies à mesure que s'accusait le manque de place, dans des petites salles ou dans des chambres ou des meubles en dehors de la salle principale, mais à proximité du local central. On a groupé ainsi sous étiquette spéciale l'Assyriologie, l'Égyptologie, la Sociologie, les Rariora, la Préhistoire, les Collections non périodiques, les Congrès, etc. etc. Chacune de ces sections porte, comme inscription sur les meubles et comme indication aux fiches du catalogue, le titre abrégé de son contenu, le numéro des travées qu'elle occupe, à commencer chaque fois par l'unité, et les autres indications littérales et numériques utilisées pour les autres parties de la Bibliothèque. On aura donc par exemple : Assyr. I. A. 1, Égypt. I. A. 1, Préhist. I. A. 1, etc. etc., jusqu'à la travée III, IV, . . . VIII, X, etc. . . selon les besoins. Il a paru avantageux d'employer les chiffres romains pour exclure toute possibilité de confusion avec la série des autres travées marquées de chiffres arabes.

Les collections ont été traitées de la même manière, à cause surtout de la grande place qu'exige la possibilité de leur développement normal. Pour celles qui en sont encore à leurs volumes du début, il faudra laisser à peu près tout le rayon disponible. C'est beaucoup de place momentanément inutilisée, mais le système de deux collections par rayons n'est applicable qu'à celles qui ont peu de perspective d'avenir. Seulement, ici encore, les prévisions sont facilement démenties. Il a semblé que la meilleure manière de procéder était de faire une section à part de ces séries, avec possibilité d'extension qui ne trouble pas le développement du reste de la Bibliothèque. Le consultant n'aura aucune peine à savoir que, dès qu'il s'agit d'un ouvrage paru dans une de ces collections, il n'a qu'à se transporter à tel étage ou à telle chambre spéciale, que désigne l'indice *Coll.* placé en tête des indications numériques et littérales de la fiche du catalogue, par exemple, Coll. III, B, 1, etc.

Le cataloguement n'aura pas une lettre ni un chiffre à changer sur les fiches de ces sections, même quand on ajoute un meuble ou une salle. L'administration de la Bibliothèque devra seulement veiller à placer sous les yeux des consultants, à proximité du catalogue alphabétique, une topographie sommaire de ces diverses sections.

Si un jour, les circonstances nécessitent ou permettent une construction

d'ensemble nouvelle, rien ne sera à changer dans les indications du catalogue; mais il suffira d'indiquer la topographie nouvelle des meubles, ou des salles, ou des étages, affectés à ces sections spéciales dans le nouvel aménagement.

Pour les Bibliothèques encore disposées sur des hauteurs de 3 ou 4 mètres et pour lesquelles on voudrait adopter une mise en ordre et un arrangement, qui permît le minimum du travail de cataloguement au moment du transfert dans une construction ultérieure plus moderne, il faudrait diviser cette hauteur en deux parties, donner à chacune d'elles, dans chaque travée, un numéro différent, et recommencer pour chacune la série des indications littérales des rayons. Le jour où toute la Bibliothèque devra changer de local, il sera aisé de la transporter, sans introduire aucun changement aux fiches du catalogue alphabétique, les travées 1, 2, 3, 4, 5, etc., ou 101, 102, 103, etc., servant d'asile aux mêmes volumes qu'auparavant; seule, leur place dans le local aura changé, mais non leur inscription, ni leur concordance avec les données du catalogue. Si la hauteur de l'ancien local n'avait que trois mètres par exemple, on la diviserait en deux hauteurs de 1,50 environ chacune; au moment du transfert dans un local aménagé par galeries de 2 mètres de hauteur, on jouirait pour chaque travée d'un surcroît de place équivalent en hauteur à un, deux ou trois rayons, et qui serait disposé soit au haut, soit au bas de la travée, selon que l'on aurait placé originellement les lettres a, b, c, etc., au bas ou au haut de chaque travée. Tout ceci montre une fois de plus combien l'identité de longueur dans les rayons évite de difficultés pour le cataloguement et les inscriptions quand il faut procéder à des changements de place.

CHAPITRE II

LES CATALOGUES

1. — Généralités. Importance. Diverses espèces de Catalogues

Le Catalogue est la « *Cruce* » des Bibliothécaires; d'autre part, il est l'élément le plus efficace pour faire donner à une Bibliothèque tout son rendement. Ajoutons que la besogne du cataloguement, à première vue, semble aussi aisée qu'elle est fastidieuse. En fait, elle réclame une attention continue, chaque lettre et chaque chiffre pouvant être l'occasion d'une distraction qui dérouté pour jamais les recherches; et elle exige, pour être menée à bonne fin, des connaissances extraordinairement étendues; aussi devra-t-elle souvent faire appel à des spécialistes, qui soient parfaitement au courant de la bibliographie et de l'histoire littéraire des diverses branches du savoir.

Comme indice de l'importance, non moins que de la difficulté de cette tâche, l'on peut apporter l'exemple et la pratique des Bibliothèques sérieusement administrées: le service du cataloguement s'y trouve représenté par tout un état-major de savants, portant diplômes universitaires, disposant de locaux spéciaux, comme en réclamait déjà Leibnitz à la Bibliothèque grand-ducale de Wolfenbuttel (Brunswick), muni de tous les instruments du travail scientifique, préposé à tout un personnel subalterne, et émergeant au budget pour une part considérable de la dépense totale. Par un simple coup d'œil dans un annuaire international des Bibliothèques, l'*Index generalis* ou *Minerva*, l'on pourra se rendre compte de ce que suppose le travail du cataloguement en personnel et en budget. Chez nous, avec nos faibles ressources en hommes et en argent, il est impossible que le catalogue de nos vieux fonds ne contienne pas, dans une proportion fort élevée, une somme d'erreurs et d'inexactitudes, qui a pour conséquence de soustraire à la consultation pour un laps de temps indéfini l'ouvrage mal catalogué.

Malgré les déficiences qu'ils peuvent présenter, les catalogues de toute Bibliothèque doivent être soigneusement conservés, même après que le remplacement des anciens par des nouveaux a rendu les précédents

inutiles. Ce sont de vraies pièces d'archives qui renseignent sur le passé de nos dépôts de livres ; ce sont souvent de véritables témoins qui affirment sur tel ou tel volume, momentanément égaré, nos titres de propriété ; ce sont les produits du travail de plusieurs générations, qui méritent le respect et, malgré leurs défauts, constituent de beaux exemples d'endurance. Il est regrettable que dans plusieurs Bibliothèques l'œuvre manuscrite de nos prédécesseurs n'ait pas été conservée dans les archives du Bibliothécaire.

Les pages qui vont suivre, consacrées au cataloguement, seront les plus développées de toute cette notice : car à eux seuls, les catalogues, — et non pas le catalogue, — jouent un rôle prépondérant dans tout ce qui regarde la gestion et l'utilisation de nos Bibliothèques. De plus, pour s'en tenir au côté pratique et concret, quels que soient les obstacles qui relèguent dans le monde de la théorie, du rêve et de l'utopie, la réalisation des autres règles de la bibliothéconomie, il y aura toujours moyen, avec un peu de bonne volonté, de faire de bons catalogues utiles et d'améliorer les catalogues existants. L'abnégation du Bibliothécaire voué à ce, fastidieux labeur est largement récompensée, sinon par la reconnaissance explicite des lecteurs, au moins par les services énormes que procurera désormais son travail à tous les consultants ; cela lui ouvre une participation indirecte aux mérites de ses collègues, dont l'œuvre apostolique ou scientifique aura bénéficié de ses propres labeurs.

La bonne gestion et l'utilisation aisée d'une Bibliothèque requiert plusieurs catalogues ; les deux premiers sont indispensables ; sans être aussi urgents, les deux autres doivent être confectionnés peu à peu :

1) *Le catalogue chronologique* (par ordre des entrées), ou *administratif*, qui renseigne le Bibliothécaire et ses adjoints, ainsi que ses Supérieurs, sur l'entrée des nouvelles acquisitions à la Bibliothèque, sur la date et le mode de leur entrée. Il est tenu au courant jour par jour, semaine par semaine, mois par mois, selon la fréquence de ces entrées. D'usage principalement administratif, il n'a aucun titre à se trouver à la disposition des lecteurs.

2) *Le catalogue alphabétique* des auteurs et des anonymes, qui renseigne le consultant sur la présence de tel auteur, ou de tel ouvrage anonyme, à la Bibliothèque. C'est le plus important de tous les catalogues ; il est indispensable, mais seul il ne peut suffire.

3) *Le catalogue méthodique*, ou des matières, qui indique, pour chaque branche, de quels ouvrages dispose la Bibliothèque. C'est le plus difficile à confectionner, mais les services qu'il est appelé à rendre sont énormes ; faute de ce catalogue, des sections considérables de riches Bibliothèques deviennent de véritables nécropoles, qui appellent des fouilles organisées si l'on veut déterrer les trésors qu'elles recèlent.

4) *Le catalogue topographique*, ou des rayons, qui mentionne travée par travée, et rayon par rayon, chacun des volumes, avec l'endroit qui lui est affecté à la Bibliothèque. Il est fort utile au Bibliothécaire, car il permet de constater rapidement l'absence des volumes disparus et aide à retrouver leur piste ; il est indispensable pour le reculement annuel.

En résumé donc, chacun de ces quatre catalogues répond à une question spéciale :

Catalogue *chronologique* ou *administratif* : quand et comment tel ouvrage est-il entré à la Bibliothèque ?

Catalogue *alphabétique* : tel ouvrage, à auteur connu, ou anonyme, est-il présent à la Bibliothèque ?

Catalogue *méthodique*, ou des matières : sur telle branche spéciale, ou de tel groupe d'auteur, quels ouvrages possède la Bibliothèque ?

Catalogue *topographique*, ou des rayons : à telle place, par exemple à tel rayon qui se trouve vide en ce moment, quels volumes doivent être présents ?

Des catalogues spéciaux rendent bon service aussi, par exemple les catalogues d'incunables, qui ne sont pas le domaine des seuls bibliophiles, comme le montraient les vastes projets de Dziatzko, les catalogues des anciens livres scolaires, des livres à gravures, des éditions de valeur, des curiosités bibliophiliques, des éditeurs célèbres, comme des Plantin, Alde Manuce, Estienne, Josse d'Assche (Badius), Koburger, Froben, Amerbach, Elzevier, etc., etc. Ce sont des compléments d'information fort utiles ; mais il n'y a pas lieu de les détailler davantage en ce moment.

Il y a avantage aussi à confectionner le catalogue des reliures, mais celui-ci est d'un usage beaucoup moins fréquent que les autres, et il est d'autres domaines qui requièrent avant celui-là l'activité du Bibliothécaire :

Pour l'histoire de la Bibliothèque, le catalogue des anciens propriétaires offre de l'intérêt. Ainsi, à Louvain, on a commencé à tenir note des volumes qui portent la signature du P. Donche, auquel est dû le premier fonds de nos livres. Beaucoup aussi portent la marque de nos anciennes maisons de Belgique et d'autres pays.

Le catalogue, ou mieux le registre des bienfaiteurs, doit porter la mention du donateur et des volumes qu'il a donnés. Ceux qui aident nos Bibliothèques méritent certes ce souvenir reconnaissant ; il ne convient pas qu'on les oublie, ni les étrangers, ni les Nôtres. En outre, dans la plupart des Bibliothèques, une inscription dans le volume même perpétue la mémoire du donateur.

Développons succinctement les choses essentielles qui regardent les catalogues en général ; puis nous passerons à l'examen détaillé de chacun des quatre catalogues généraux.

QUELQUES PRINCIPES POUR LE CATALOGUEMENT

Tout ce qui est conservé dans une Bibliothèque doit être catalogué.

Ce qui ne mérite pas de figurer au catalogue, doit disparaître de la Bibliothèque. Si l'on expose ces publications sans valeur, sur la table ou au rayon des nouveautés, on aura soin, après quelques jours, de les écarter définitivement.

De plus, il y a une très grande utilité, disons plutôt, nécessité, à ce que

tous les ouvrages présents dans la maison, et qui ne sont pas possession purement personnelle d'un des Nôtres (1), soient mentionnés dans un catalogue central.

Il n'est pas rare, en effet, qu'on ne sache pas exactement quels livres se trouvent dans nos maisons : par suite, les achats sont exposés à subir la loi du hasard, l'utilisation de bons ouvrages par un confrère de la maison ou d'ailleurs, devient pratiquement impossible, et les frais, occasionnés par l'achat inconscient de doubles, se multiplient inutilement. D'autres fois, on manque de tirer profit des occasions avantageuses, par exemple dans les ventes publiques, faute de savoir exactement si l'on possède, complet, un gros ouvrage de référence, comme un Littré (avec le supplément), etc., ou l'édition récente d'un répertoire historique, littéraire, géographique, administratif, comme un Vapereau, un Bouillet, un Baedeker, etc.

Doivent donc être catalogués, pour écarter ces dangers et réaliser ces avantages, outre les ouvrages déposés à la Bibliothèque,

1) les ouvrages mis à la disposition des Nôtres **dans une salle de lecture ou de récréation**, comme les grands dictionnaires, encyclopédies et répertoires, les revues hebdomadaires de lecture facile, les annuaires du clergé, de l'administration, de l'enseignement, etc., etc. Que de fois, des volumes s'égarèrent, dépareillant ainsi des collections qui auraient pu constituer à peu de frais des séries souvent fort riches de renseignements ! La fiche devra indiquer l'endroit où sont déposés chacun de ces livres.

2) en outre, les ouvrages affectés à **l'enseignement d'une branche spéciale ou à l'exercice d'un office spécial**, et que le titulaire de ce cours ou de cet office ne possède pas à titre purement personnel. Le catalogue central fera éviter l'achat d'un second ou d'un troisième exemplaire inutile, ou donnera l'idée d'acquérir, sur la même matière, un autre ouvrage de valeur et d'utilité équivalentes ; de cette façon, grâce à un catalogue central bien tenu à jour, l'on aura pu fournir, par exemple aux titulaires d'un même cours ou d'un même office, un double service d'information scientifique.

3) S'il s'agit d'**ouvrages usuels, nécessaires en nombre** dans une maison, comme les livres de cours, la Bible, l'Institut, l'*Épître Institut*, les Constitutions S. J., etc., les livres de méditation, les dictionnaires des langues classiques et modernes, etc., il n'y a pas lieu de faire figurer au catalogue central un grand nombre d'exemplaires ; chaque édition différente devra être représentée à ce catalogue ; mais pour les exemplaires

(1) Sans entrer dans la discussion juridique de cette expression, « possession purement personnelle », nous l'employons ici pour désigner tout ouvrage que, pour un motif quelconque, le détenteur actuel a le droit de soustraire à toute utilisation autre que personnelle, par exemple les exemplaires d'un ouvrage de théologie morale (Génicot, Lehmkühl, Arrégu, etc.), de la Bible en latin ou en langue vulgaire, etc., que possèdent beaucoup des Nôtres.

usuels, en nombre, un inventaire tenu par le Bibliothécaire ou un de ses adjoints rend de précieux services. Chacun des ouvrages relevés à cet inventaire devrait porter un numéro d'ordre et être inscrit à un registre, avec le nom de celui qui l'utilise, par exemple: « *Novum Testamentum*, gr. et lat., édit. Nestle, 1911, n° 1, chez R. P...; n° 2, chez R. P... ». De plus, quand un de ces ouvrages est démodé par une nouvelle édition, ou pour quelque autre motif, il y a lieu d'en faire figurer un exemplaire à la Bibliothèque et de le cataloguer. Cela permet, au bout de quelques années, de reconstituer la série des perfectionnements ou des changements apportés à une œuvre, et dans certains genres, comme les livres classiques, fournit les éléments d'une section de musée scolaire, dont nous parlerons plus loin; après quarante ans, une collection de ce genre, réunie à peu de frais, serait instructive à plus d'un titre.

4) Si, en dehors de ces livres usuels, la présence de plusieurs exemplaires d'un même ouvrage était nécessaire dans une maison, il faudrait veiller à ce que l'édition démodée entre à la Bibliothèque en exemplaire unique; les autres exemplaires de l'édition devenue inutile pourront être avantageusement vendus en temps opportun à un bouquiniste, et le produit de la vente subviendrait partiellement aux frais de nouveaux achats. La guerre aux doubles non motivés (1) est exigée par la pénurie de nos budgets, surtout s'il s'agit de livres dont l'actualité ne dure pas; elle est commandée aussi par le souci de conserver au moins un exemplaire, qui survive à la perte des autres; il n'est pas rare, en effet, que des ouvrages présents jadis en nombre dans une maison, soient devenus introuvables après douze ou quinze ans. Un cataloguement vigilant est indispensable pour obvier à cet inconvénient, et l'économie réalisée de la sorte sera profitable à de nouvelles acquisitions.

5) Les Bibliothèques spéciales appartenant à la maison et affectées à l'enseignement d'une branche, à une académie des Nôtres, à un professeur ou écrivain, etc., devront évidemment figurer au catalogue central, avec la mention de la section ou de la Bibliothèque spéciale à laquelle appartient l'ouvrage en question; des fiches de couleur différente pour chaque Bibliothèque rendraient bon service, si elles ne forçaient pas à grossir le catalogue par la multiplication des mêmes fiches, chaque fois qu'il s'agit d'ouvrages présents dans plusieurs sections. C'est ce qui a fait adopter le système d'inscrire au bas de la fiche la mention des Bibliothèques spéciales, par exemple: « Bibl. Philos.; Bibl. Théolog.; Acad. fr. Théol.; Acad. fl. Philos.; Can.; Script.; etc. ».

En outre, ces Bibliothèques spéciales auront chacune leur catalogue. Cette recommandation n'est pas inutile, car on a pu trouver des détenteurs de Bibliothèques spéciales qui ignoraient le contenu de leur fonds. Si la

(1) C'est à dessein que nous ajoutons les mots « non motivés »; il faut un peu de discernement dans l'application de ce principe.

Bibliothèque de chambre ou d'office prenait une certaine ampleur, il est indispensable d'en dresser un petit catalogue spécial, destiné à la chambre même du titulaire. L'expérience a montré que cette mesure n'est pas inutile pour faire retrouver sûrement les volumes momentanément perdus de vue, par suite d'un prêt mal surveillé ou de quelque autre circonstance.

La règle énoncée ci-joint suppose l'adoption d'un principe; elle consacre en fin de compte, la constitution de Bibliothèques quasi personnelles, que nous appellerions volontiers des « **Bibliothèques de chambre** » ou « d'office ». La formation de pareilles Bibliothèques, pour tout travail d'enseignement ou de composition, est indispensable. Le professeur, le prédicateur, l'écrivain, etc., doit avoir sous la main ses instruments ordinaires de travail; et plus d'une fois même, il faudra avoir en double ou en triple dans une maison les mêmes instruments. Il arrivera d'autre part aussi que des ressources extra-budgétaires, sous une forme quelconque, aboutissent à garnir plus ou moins abondamment certaines Bibliothèques de chambre, d'ouvrages que l'on ne peut pas strictement appeler des instruments de travail. Il n'appartient pas à l'auteur de ces notes de déterminer quelle mesure il convient d'assigner au développement de cette dernière catégorie. En fait, les circonstances favoriseront toujours l'accroissement de certains fonds spéciaux, qui viennent indirectement en aide au budget de la Bibliothèque, mais garnissent immédiatement les rayons d'une chambre plus privilégiée. Ce ne sera pas une question de bibliothéconomie qu'il s'agira de régler en ce cas; ce sera une question qui regarde le Supérieur et l'inférieur. Mais la gestion de la Bibliothèque retrouve son mot à dire lorsqu'il s'agit de décider la multiplication des mêmes instruments de travail, ou de mettre à la disposition commune un instrument de travail unique, ou de rendre accessible à plusieurs l'instrument qui jusque-là n'avait été utilisable que par un seul, ou d'empêcher que ne prennent *définitivement* domicile dans une Bibliothèque de chambre beaucoup d'ouvrages que l'on ne peut strictement appeler des instruments de travail. Il faut prévoir à quel résultat aboutirait la constitution de Bibliothèques de chambre entendues dans un sens trop ample. Assurément il est difficile de donner des règles générales pratiques. Autant il est évident que chacun doit avoir chez lui les instruments nécessaires, autant il est déraisonnable d'acheter plusieurs exemplaires d'un ouvrage coûteux, dont la multiplication n'est pas suffisamment justifiée, et que l'on peut consulter ou emprunter chez le voisin ou à la salle commune. De même, il n'est pas admissible qu'un ou deux travailleurs accumulent à leur chambre, comme ouvrages de Bibliothèque spéciale, tous les ouvrages, livres et revues, qui regardent une branche donnée. Beaucoup de ces ouvrages ne peuvent avoir leur place justifiée dans une chambre, par leur simple inscription au catalogue central; c'est à la Bibliothèque, ou à la salle de travail, qu'ils devraient figurer. Un sage discernement est nécessaire qui tienne compte des divers éléments. L'examen loyal et net de la situation à laquelle nous acculerait un jour la création de Bibliothèques

de chambre trop développées, et l'exécution d'une mesure dans laquelle chacun intervienne dans le rôle qui lui est propre, le Supérieur, l'inférieur et le Bibliothécaire, peuvent seuls aboutir à une solution qui sauvegarde les divers intérêts en jeu et respecte leur hiérarchie.

6) Le cataloguement des **Bibliothèques spéciales qui ne sont pas la propriété de la maison ou des Nôtres**, comme les livres d'un Directeur d'Œuvre, d'Académie, ou de Cercle, dépendra évidemment de la décision de leur titulaire. Rappelons seulement le principe: l'abondance des renseignements fournis par le catalogue central a comme résultat de faciliter la recherche et de féconder le travail. Surtout s'il s'agit de branches spéciales, l'on ne peut que recommander l'habitude, qui se généralise actuellement, de réunir dans un catalogue central le relevé des ouvrages appartenant à d'autres Bibliothèques: ainsi, pour citer ceux qui nous touchent de plus près, la Bibliothèque des Bollandistes a fait figurer dans son catalogue un bon nombre d'instruments de travail accessibles à la Bibliothèque Royale; la Bibliothèque des Scolastiques Universitaires de Louvain a fait le relevé d'un certain nombre des sources d'information que présentait l'ancienne Bibliothèque de l'Université; dans tel de nos collègues, la Bibliothèque du professeur de Rhétorique est cataloguée en double à la Bibliothèque des Professeurs, etc., etc. A fortiori, il est avantageux de faire figurer au catalogue central les ouvrages qui sont présents dans la maison, sans que ce relevé puisse le moins du monde constituer une emprise sur la propriété de ces ouvrages. Un cataloguage soigné n'omettra pas de donner la cote de l'ouvrage présent à une Bibliothèque étrangère; cela facilite beaucoup la rapidité du service et permet de ne pas trop dépendre de la bonne volonté ou de la compétence des fonctionnaires.

COMPLÉMENTS: ESTAMPILLE, ÉTIQUETTE, NUMÉRO D'ENTRÉE

Le cataloguement des volumes d'une Bibliothèque appelle, comme complément indispensable, un certain nombre d'indications sur chacun des volumes catalogués. Celles-ci comprennent l'estampille, l'étiquette et le numéro d'ordre ou d'entrée. Examinons rapidement ce qui se rapporte à chacune d'elles.

L'estampille, à l'encre grasse, et non pas à l'aniline, — celle-ci disparaît en quelques années, surtout au contact de la lumière et, par suite, n'atteint pas son but, — doit être différente pour chaque Bibliothèque de la maison. On la placera le plus avantageusement au verso de la page du titre, vers le centre; qu'on évite de la placer sur le recto de cette page, ce qui compromettrait l'esthétique du titre, ou détériorerait les frontispices; qu'on évite surtout de la placer à des endroits ou sur des pages dont la lacération, ou la suppression, ferait disparaître trop facilement un témoin gênant, par exemple vers le bas, ou vers le bord extérieur de la page, ou sur la feuille de garde, sur la page du faux titre, etc. Tout livre qu'on prête au dehors devrait au préalable être estampillé: garantie

indispensable de propriété. Il est arrivé à certaines Bibliothèques de devoir racheter leur propre exemplaire, non estampillé, chez un bouquiniste, qui l'avait acquis de bonne foi dans une mortuaire. L'étiquette n'est pas une garantie suffisante, car on peut l'arracher sans peine.

L'estampille devra être nette et de bon goût; qu'on évite la lourdeur et la surcharge dans la forme, les lignes et les caractères; l'encre rouge charge moins vilainement la page que l'encre noire ou bleu foncé. Le type oblong, ou ovale, est d'ordinaire préférable à la forme ronde ou carrée.

Toute Bibliothèque qui vend ses doubles aura soin de surcharger l'estampille d'une signature ou d'une marque quelconque, manuscrite, ou mieux, tamponnée, qui annule l'estampille précédente et écarte le danger de fraude; cette remarque, évidemment, ne s'applique qu'aux Bibliothèques assez considérables pour être en état de faire pareille opération.

L'étiquette indiquera la place exacte de chaque volume dans les diverses Bibliothèques de la maison; les indications qu'elle fournit seront répétées dans le catalogue alphabétique et dans le catalogue topographique.

Voici quelques remarques pratiques :

Chaque volume aura son étiquette; on pourra affecter une couleur spéciale, ou une forme spéciale, à chacune des Bibliothèques de la maison.

Que l'étiquette ne soit pas de dimension trop considérable.

Qu'elle soit appliquée à la même place sur chaque volume: le coin gauche supérieur du verso de la couverture pour les livres reliés; ce même coin, ou le coin supérieur de droite du recto du faux titre, s'il s'agit de livres brochés; il y a avantage à la coller sur la page du faux-titre, car la couverture s'arrache facilement et en ce cas le volume aurait perdu toute indication.

En outre, ce numéro sera reproduit à l'extérieur du volume, de préférence vers le haut, un peu au-dessous du coin gauche du recto de la couverture, — vers le milieu de la hauteur, les doigts auraient vite fait de souiller l'étiquette.

Une étiquette ronde adhère facilement tout de suite et, une fois séchée, elle se décolle difficilement. Il faut plutôt déconseiller de la coller sur le dos des volumes, car l'aspect des étiquettes en cette situation manque d'esthétique, par suite, entre autres causes, du jaunissement inégal des papiers; en outre, elles adhèrent mal, sur certains dos trop convexes, ou de cuir trop gras; sur les volumes brochés, dont les cahiers sont vite dissociés ou même disjoints, elles se déchirent, ou se détachent. Placées vers l'extrémité extérieure des plats, du côté du dos, elles sont aisément apparentes en cas de besoin, pour peu qu'on retire légèrement le volume, ou qu'on écarte un peu les voisins.

L'idéal, aussi bien du point de vue de la clarté que de la propreté et de l'uniformité, consisterait à n'admettre aucune indication manuscrite

sur les étiquettes; il n'y faudrait avoir que des indications imprimées, ou faites à l'aide du marqueur automatique. Si on les trace à la main, l'encre de Chine, ou une encre noire indélébile, est à conseiller. Malheureusement, les combinaisons possibles qui ne comportent que des indications imprimées et qui évitent complètement les inconvénients résultant de la différence des encres et des écritures, sont très dispendieuses et, par suite, habituellement inacceptables.

Outre l'estampille et l'étiquette, chaque volume devrait porter un **numéro d'ordre**, correspondant à celui qu'il occupe dans le catalogue administratif ou chronologique. Ce numéro serait inscrit à proximité de l'estampille, au verso du titre; la question de la place à lui donner, appelle du reste les mêmes remarques que celles qu'on a faites à propos de l'estampille; le marqueur automatique, au tampon d'encre grasse, est ce qu'il y a de préférable. Comme on le dira plus loin, en parlant du catalogue chronologique, chaque volume, ou brochure, reçoit son numéro d'ordre; peu importe, pour les volumes d'un même ouvrage, que ces numéros soient consécutifs ou non; pour les revues qui ne font entrer un nouveau volume à la Bibliothèque, que tous les deux, trois, six ou douze mois, et pour les ouvrages dont la continuation paraît à de longs intervalles, il est du reste impossible de donner des numéros strictement consécutifs; de plus, les modes d'acquisition qu'il faut inscrire dans ce catalogue chronologique, peuvent varier, et de fait varient plus d'une fois, pour les différents volumes d'un ouvrage au cours de sa publication. A chacun donc, il faut réserver le moyen d'avoir sa mention propre, et l'inconvénient d'une série discontinue de numéros ne tire pas à conséquence.

Le numéro destiné au catalogue méthodique sera décrit plus loin.

2. — Les différents catalogues

Passons maintenant à l'exposé détaillé des catalogues, dont chacun devra reproduire une partie, ou la totalité, des inscriptions décrites jusqu'ici. Nous verrons successivement ce qui regarde :

- 1) le catalogue *chronologique*, ou *administratif*, ou des entrées;
- 2) le catalogue *alphabétique*, ou des auteurs et anonymes;
- 3) le catalogue *méthodique*, ou des matières.
- 4) le catalogue *topographique*, ou des travées et rayons.

1^o — CATALOGUE CHRONOLOGIQUE, OU ADMINISTRATIF, DES ENTRÉES

Un simple cahier suffit, ou un registre, assez large de format pour fournir la place à l'inscription complète d'un ouvrage par ligne; assez épais de volume pour répondre à l'importance de la Bibliothèque et à la somme des entrées pour plusieurs années. Une bonne reliure, en pleine toile grise par exemple, maintiendra le cahier, ou le registre, en bon état de conservation et de propreté pendant des années.

Comment faut-il disposer les indications qu'il contient? et quels sont les avantages de ce catalogue? Répondons d'abord à la première question.

Les pages seront divisées en colonnes, comme dans les registres de comptabilité, à moins qu'on ne préfère se contenter des alignements fournis par le papier quadrillé; mais, en ce cas, il importe pour la clarté de respecter avec soin ces alignements.

Dans la première colonne de gauche, se trouvera un numéro d'ordre courant. La seconde colonne sera assignée à l'indication de la date, laquelle se marquera jour par jour, semaine par semaine, mois par mois, selon la fréquence des acquisitions. Ces deux premières colonnes peuvent être fort étroites. Les numéros d'ordre courant seront disposés à l'avance, un par ligne; ce numéro, affecté à chaque volume, et marqué sur le volume, à proximité de l'estampille, comme il a été dit plus haut, sera reproduit sur la fiche du catalogue alphabétique (voir plus loin). Les différents volumes d'un même ouvrage ont chacun leur numéro d'ordre différent; de même, chaque volume complet, après reliure, des revues, des collections, etc., a son numéro d'ordre.

Dans la troisième colonne, qui couvrira une bonne partie de la largeur de la page, c'est à dire la moitié de la ligne environ, s'inscrit le nom de l'auteur, le titre du livre, l'adresse (c. à d. lieu, date et éditeur), le format; le tout en résumé, mais assez clairement pour garantir, le cas échéant, une identification sûre.

Enfin, une dernière colonne renseigne sur le mode d'acquisition: « don d'un tel, achat, occasion, hommage d'auteur, etc. ». Il faudra se contenter des renseignements utiles, sans multiplier les inscriptions; ainsi, l'achat d'un livre neuf aux prix ordinaires, ou l'achat d'occasion dans les conditions normales, n'a pas besoin de mentionner le prix dans cette colonne. Toutefois ces indications peuvent avoir leur utilité dans certaines maisons: elles permettent aux Supérieurs, par exemple à la visite du R. P. Provincial, de juger en un coup d'œil de l'état du budget et du soin de la gestion. Par contre, devront être toujours indiquées les acquisitions à très-haut prix, ou à fort bon marché, par voie d'échange, de cadeau, de compte-rendu, etc., avec le nom, éventuellement, du libraire, du donateur, de l'intermédiaire, etc; bref, toute particularité extraordinaire serait à signaler. S'il y avait lieu, cette même colonne pourrait servir aussi à d'autres indications supplémentaires, comme celle d'un ancien propriétaire du volume, de sa date et de son mode de sortie en cas d'aliénation, etc.

Le numéro d'ordre qui occupe la première colonne, et qui est inscrit sur les volumes à côté ou sous l'estampille, doit être répété sur la fiche alphabétique pour rendre aisée la réponse aux questions que doit résoudre le catalogue chronologique: « Quand et comment tel ouvrage est-il entré à la Bibliothèque? » — Réponse: il suffit de regarder dans le registre chronologique, au numéro d'ordre auquel renvoie la fiche alphabétique;

l'indication écrite dans les diverses colonnes donnera connaissance de la date d'entrée et des autres particularités.

Le côté pratique de ces renseignements est plus considérable qu'on ne le croirait à première vue, et ainsi nous répondons à la seconde des deux questions posées plus haut.

Voici les avantages de ce catalogue :

1) Jour par jour, ou mois par mois, trimestre par trimestre, etc., le Bibliothécaire sait ce qui entre dans son dépôt; d'où, facilité pour tous, Bibliothécaire et Supérieurs, immédiats ou médiats, de se rendre compte du progrès des acquisitions, ou de la stagnation; de la saine répartition des dépenses; de la négligence, ou de l'exagération, de certaines branches, etc. Outre le contrôle aisé du mouvement général de la gestion, l'établissement des diverses parties du budget s'en trouve notablement facilité. L'expérience de quelques années aura vite fait de dire si le budget affecté à la Bibliothèque peut raisonnablement suffire à la tenue à jour de ses diverses parties, au mouvement désirable des revues et à l'entretien convenable des reliures.

2) Le même catalogue permettra encore d'évaluer, à une ou deux années près, en tenant compte de la moyenne annuelle des entrées, combien de temps pourront suffire aux accroissements des locaux actuels de la Bibliothèque, ou les plans de nouveaux locaux éventuellement projetés. L'on pourrait citer plus d'un exemple qui a démenti radicalement des prévisions trop optimistes.

3) Le catalogue chronologique est aussi une affirmation supplémentaire, mais parfois très utile, du droit de propriété sur tel ou tel livre contesté. Les catalogues sur fiches, en effet, présentent un sérieux inconvénient, de ce point de vue: la disparition d'une fiche supprime un témoin. L'inscription circonstanciée au registre administratif, l'estampille et le numéro d'ordre marqués sur le volume, sont des preuves de propriété qui se confirment mutuellement. L'expérience a montré qu'il y a lieu parfois de faire appel à ces arguments.

4) Enfin, ce catalogue chronologique a un intérêt spécial pour l'histoire d'une Bibliothèque, surtout s'il s'agit d'ouvrages rares, d'ouvrages de haute valeur, d'ouvrages donnés en cadeau ou en hommage, d'ouvrages qui ont appartenu à des célébrités, ou portant des ex-libris, des dédicaces manuscrites, etc. En pratique, l'on sera heureux de posséder ces renseignements pour orienter la conduite à tenir en certains cas, par exemple pour ne pas aliéner un volume dont le donateur est connu, etc., etc.

Dans les Bibliothèques qui rangent leurs volumes dans les rayons d'après la date des entrées, comme le faisait la *Bibliothèque choisie* et comme le font la plupart des grands dépôts de livres en ne tenant compte que des formats, le catalogue administratif tient lieu en même temps de catalogue topographique. C'est un avantage considérable pour la simplification du travail; mais nos Bibliothèques, ouvertes à tout consultant, ne s'accommodent pas facilement de cette disposition.

On trouvera un spécimen de catalogue administratif ou chronologique, à l'Appendice V.

2^o — CATALOGUE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS ET DES ANONYMES

Dans la série des catalogues, ce catalogue tient le premier rang en importance et en utilité; il est indispensable pour faire connaître les ressources que présente une Bibliothèque et faire trouver tout de suite l'ouvrage désiré. La rédaction adoptée dans sa confection et le travail que celle-ci suppose, sert de base aux trois autres catalogues.

A première vue, la confection de pareil répertoire alphabétique peut ne sembler qu'un jeu : quoi de plus simple, en effet, que de copier exactement les noms des auteurs avec les titres de leurs ouvrages, et de les ranger ensuite dans l'ordre alphabétique? En réalité, il en va tout autrement, et mieux que toutes les considérations théoriques, un simple essai d'une demi-heure de cataloguement aura vite fait de montrer qu'on n'aura pas parcouru une liste de vingt ouvrages sans rencontrer de multiples points d'interrogation. La nombreuse bibliographie du sujet, les perfectionnements continuels apportés à l'élaboration des règles « définitives », et les nombreux échanges d'idées qui se produisent dans les congrès et revues techniques, suffiraient du reste à faire tomber tout doute sur la difficulté spéciale de la matière. Les règles, ou les projets de règles, préconisées par l'association des Bibliothécaires français, ou par l'*American Library Committee*, ou par le gouvernement pontifical ou bavarois, forment un gros fascicule, voire un volume de plus de 200 pages! Pour donner quelques exemples qui achèvent de montrer jusqu'où les erreurs sont aisées en ce genre, il n'y a qu'à rappeler que dans telle Bibliothèque, en général bien tenue, on a trouvé la Correspondance de Napoléon cataloguée à son éditeur, les Mémoires de Boulainvilliers inscrits au nom du libraire qui les avait réimprimés, les traductions de plusieurs classiques grecs et latins, mentionnées seulement à leur traducteur; et pour passer à quelques particularités des noms propres, Hugues de Saint-Victor était catalogué à Victor, Thomas d'Aquin, tantôt à Thomas, tantôt à Aquin, J. Duns Scot, tantôt à Duns, tantôt à Scot, etc., etc. Comment le chercheur pourra-t-il jamais mettre la main sur l'ouvrage désiré, dans une nomenclature aussi mal élaborée? Autant vaudrait chercher une aiguille dans une botte de foin. De telles erreurs sont permises dans des catalogues de vente, confectionnés par un incompetent; et en ce cas, le connaisseur peut y trouver avantage.

Il en va tout autrement pour une Bibliothèque qui veut maintenir son rang. L'on ne peut perdre de vue que le catalogue alphabétique est avant tout un instrument de précision, dont la valeur pratique se mesure à la rigueur de la méthode qui a présidé à sa confection. Il y a donc les motifs les plus pressants de consacrer la plus minutieuse attention à la rédaction de ce catalogue.

La difficulté d'un cataloguement exact, l'avantage qu'il présente et le temps qu'il réclame ont amené la Direction de certaines Bibliothèques des Nôtres à confier la révision de leur cataloguement à un « staff » de Bibliothécaires étrangers techniquement formés : c'est ce qu'a fait la Bibliothèque de Valkenburg durant de longs mois pendant la guerre ; c'est ce qu'a fait récemment (1928), sous la direction de M^{lle} Sarah Kinney, la Bibliothèque de l'Université de Fordham.

La principale question, à laquelle doit donner réponse le catalogue alphabétique, a été formulée plus haut, comme suit :

« Tel ouvrage, dont voici l'auteur, ou s'il est anonyme, le titre exactement libellé, est-il présent à la Bibliothèque ? »

Deuxième question, dépendante de la première : « Dans l'affirmative, à quel endroit de la Bibliothèque, puis-je trouver l'ouvrage désiré ? »

Occupons-nous d'abord de la première question ; la seconde, déjà résolue en partie par ce qui a été dit de l'aménagement des travées, de l'inscription des rayons et du système des étiquettes, sera traitée ensuite.

Pour commencer, donnons quelques remarques générales :

Contrairement au catalogue chronologique, pour lequel on se contente d'un registre, le catalogue alphabétique se transcrit habituellement sur fiches. Le système du registre, d'usage assez général jusque vers le dernier quart du XIX^e siècle, est complètement abandonné. L'enquête allemande, faite en 1915-1916 dans nos dépôts publics et privés, le constatait une fois de plus, à notre éloge. Le grand inconvénient du registre réside dans la difficulté d'inscription à laquelle se heurtent les nouvelles acquisitions : pour peu qu'une Bibliothèque ne demeure pas à l'état de stagnation, les entrées nouvelles forcent à briser bien vite l'ordre alphabétique, tandis que le système des fiches permet toujours d'intercaler de nouvelles cartes. Par contre, il faut bien le reconnaître, — car c'est l'arme principale qui a fait se prolonger si longtemps la résistance des partisans du registre, — la consultation en est plus lente et moins aisée, car ce système oblige à manier les fiches une à une, alors que les longues pages d'un registre, aussi longtemps du moins qu'elles respectent l'ordre alphabétique, sont parcourues d'un regard. L'uniformité parfaite du format et l'identité d'épaisseur du carton contribuent à rendre la manipulation plus aisée ; mais ces conditions sont rarement réalisées de nos jours. Une autre infériorité des fiches, comme on l'a dit plus haut, celle qui regarde le témoignage de propriété, est suppléée par le catalogue chronologique.

Il y a grand avantage à adopter uniformément dans nos maisons la fiche internationale, qui a universellement fait ses preuves. On devrait également viser à un modèle, ou patron unique, pour le mode de rédaction des fiches.

Les inscriptions à transcrire sur les fiches devront être parfaitement uniformisées pour faciliter la lecture, éviter la fatigue des yeux et assurer l'identification : place du prénom et du titre, orthographe du nom et pré-

nom, langue du prénom, désignation de la fonction, de la dignité, de l'ordre religieux, addition du mot « S^{tus} » ou « Bienheureux », etc., etc., tout cela doit être déterminé à l'avance, si l'on veut arriver à faire un catalogue convenable.

Chaque ouvrage, et chaque édition d'un même ouvrage, sera représenté par une fiche.

Les ouvrages qui se trouvent en double, ou en triple, dans une maison ne seront représentés que par une seule fiche, pour ne pas grossir inutilement les dimensions du catalogue; mais cette fiche unique portera la mention des diverses sections, ou Bibliothèques, qui possèdent cet ouvrage.

Tout ce travail du cataloguement doit être fait sur pièces. On ne se contentera donc pas de transcrire un catalogue précédent; on évitera de se référer aux seules indications du dos des volumes, avant ou après reliure; celles qu'on doit aux inscriptions du relieur sont surtout trompeuses.

CONTENU DE CHAQUE FICHE

Chaque fiche portera le **nom exact** de l'auteur et son **prénom**; s'il y a lieu, on ajoutera le **surnom** et, sur la ligne en dessous, le **pseudonyme**, entre parenthèses.

La mention du **prénom** est indispensable pour l'identification; qu'on prenne, par exemple, des noms modernes comme De Smedt, De Smet, de Broglie, Dupont, Durand, Lefebvre, Martin, Mayer, Meyer, Müller, Robert, Schmid, Schmidt, ou Schmit, Smith, Van Acker, Van de Velde, etc., etc.: sans les prénoms, il n'y a pas de fil conducteur pour sortir d'un interminable dédale.

On peut en dire autant des **noms des auteurs anciens**, comme on en trouvera bon nombre dans la philologie grecque, latine et byzantine, par exemple: Apollodore, Grégoire, ou Théodore; l'addition du surnom est indispensable en ce cas.

Le **prénom** occasionne souvent des difficultés, surtout pour les noms modernes de famille très répandus, quand il s'agit d'auteurs de langue différente ou de la traduction de leurs ouvrages. Faut-il laisser le prénom en latin pour les auteurs d'œuvres latines traduites en langue vulgaire? Faut-il laisser dans leur langue les prénoms des auteurs modernes? La question, en soi, n'a pas l'air d'être de grande conséquence pratique. En fait cependant, elle a une répercussion immédiate sur le classement des fiches quand les auteurs ont le même nom de famille avec un prénom comme Charles, Carolus, Carolo, Karel, Karl, Carlos, etc., Petrus, Pierre, Pietro, etc. etc. S'il s'agit de langues peu connues en Occident, la difficulté n'est guère moindre. Le système le plus simple à première vue serait de conserver autant qu'il se peut la langue de l'auteur, et dans les cas où l'auteur a écrit lui-même en d'autres langues ou a été traduit, prendre la langue qui représente la partie originale de sa production; au besoin, une fiche de référence pourra aider à orienter la recherche. Mais l'incon-

vénient qui en résultera sera de répartir à des places alphabétiques différentes dans l'ordre des fiches des Carolus, Charles, Karel, Karl, etc., ou des Peter, Petrus, Pierre, Pietro, des Jan, Jean, Johannes, etc., désignant un même auteur, ou apposés à un même nom de famille. Il vaudra mieux, semble-t-il, respecter, tout en l'uniformisant, l'orthographe de ces prénoms dans la langue de l'auteur, quand il s'agit d'auteurs modernes; pour les anciens, c'est à dire jusqu'à l'année 1500, on prendra le latin (voir l'appendice I). On écrira donc Charles, Karel, Karl, et non pas tantôt Karl, tantôt Carl, Charles, Carlos, etc. Il en est qui préfèrent uniformiser l'orthographe des prénoms dans la langue du catalogue. Mais chacun des deux systèmes se heurte en certains cas à des complications.

Une difficulté spéciale s'attache aux **pseudonymes**. Il faudra inscrire les ouvrages au vrai nom de l'auteur, et ajouter sous ce nom l'indication du pseudonyme; une fiche de rappel, portant le pseudonyme en vedette, renverra au nom réel. On pourrait faire exception, en adoptant le procédé inverse, pour les pseudonymes qui ont fini par étouffer le nom réel de l'auteur; par exemple, les romans de Jules Viaud, ou les œuvres de Nicolas von Hontheim, seront catalogués à Pierre Loti ou à Fébronius, et non pas à Jules Viaud, ou à Hontheim; mais les fiches « Viaud, Jules », et « Hontheim » renverront respectivement à Loti, Pierre, et à Fébronius, sans aucune mention d'ouvrages.

La même règle est à suivre pour les **anonymes**: après identification de l'auteur, la fiche complète est faite portant le nom de l'auteur écrit en vedette, entre parenthèses; mais l'anonyme doit avoir en outre une autre fiche, simple fiche de rappel celle-ci, qui catalogue l'ouvrage à l'initiale du premier mot autre que l'article (voir l'appendice I), et renvoie au nom de l'auteur (1). Le principe suivi dans ce cas est manifeste, le catalogue alphabétique devant répondre à la question: « Avez-vous tel ouvrage, dont voici le titre anonyme? ». Il faut donc que les fiches de ce catalogue portent la mention de l'anonyme pour guider la recherche.

(1) L'usage qu'on avait jadis pratiqué à la Bibliothèque de Louvain et qui est à peu près l'usage allemand (*Instruktionen*, 69, p. 40) n'est pas le meilleur; « l'initiale du premier substantif » est une règle qu'il vaudrait mieux remplacer par celle des Bibliothèques américaines, françaises et anglaises, etc.: « l'initiale du premier mot autre que l'article », et c'est dans ce sens que s'est faite la modification peu après la guerre. De cette façon, l'on prévoit le cas d'un titre qui ne contient pas de substantif et l'on répartit avantageusement, en des catégories plus aisées à manier, des titres d'anonymes qui, sans cela, auraient tous le même mot en vedette, par exemple: « Première, seconde, dixième, dernière Lettre à..., Mémoire (nouveau, second Mémoire) sur... etc. etc » (*Cataloguing Rules*, n. 112, p. 33: « under the first word not an article »; DELISLE, *Instructions*, p. 41). On trouvera la discussion des avantages des deux systèmes, avec la préférence donnée au second, c. à d. au système international, dans une notice du *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. XXV, 1908, p. 280-302.

Outre le nom de l'auteur avec prénom, et s'il y a lieu les titres, chaque fiche devra porter le titre exact de l'ouvrage, orthographié comme sur l'original; si cet original contient une faute trop criarde, qu'après coup on pourrait attribuer à une distraction, on écrira « *sic* », à côté du mot en question; les chiffres présentent fréquemment des cas de ce genre. Le faux titre, souvent abrégé, ne peut pas servir; il faut prendre, à la page suivante, le vrai titre. Le catalogue n'étant pas une bibliographie, l'on aura avantage à dégager de beaucoup d'indications inutiles les longs titres usités au début des temps modernes, la facilité d'une consultation rapide demandant un texte peu chargé. Mais toute suppression doit se marquer par des points; toute indication utile pour l'identification, tout sous-titre qui précise notablement l'objet de l'ouvrage, ou qui modifie la portée du premier titre, doit être reproduit sur la fiche.

Après le nom de l'auteur et du titre, vient le nombre des volumes, l'édition, le format et l'adresse bibliographique.

Nombre des volumes: Il faut éviter de confondre tomes et volumes; le tome est une division de l'ouvrage, indépendante du sectionnement matériel; le volume est une division matérielle; nous aurons donc trois tomes par exemple en deux volumes. Pour éviter de charger les lignes, ce qui complique la lecture, on pourra écrire, comme on le fait souvent: « 3 vols en 2 »; mais cette indication ne dit pas si le relieur a mis deux volumes en un seul, ou si l'ouvrage comprend originairement trois tomes répartis matériellement sur deux volumes.

La **détermination du format** présente une grosse difficulté, depuis que les dimensions des papiers se sont diversifiées à l'infini et depuis la guerre nous assistons à l'extension du format carré. Les règles de l'*American Library Association* et de la *Library Association* ne tiennent plus compte que de la hauteur en centimètres et exigent qu'on l'indique jusqu'à un demi-centimètre près (*Cataloguing Rules*, 1908, adaptation à l'Angleterre, n. 164, p. 50 et 53), sans aucune mention des in-8°, in-4°, etc. Le format réel force de recourir à des notations compliquées et peu utiles dans l'usage courant des catalogues; le format apparent offre des inconvénients et expose à beaucoup de tâtonnements; le format conventionnel est d'un emploi aisé et est appliqué à peu près partout, moyennant de légères différences de modalité.

Pour les ouvrages modernes ou mieux contemporains, on prendra le format conventionnel, c'est à dire non pas le format réel, qui se détermine par le nombre des pages de chaque cahier, ni le format apparent, qui se règle au jugé sur la ressemblance extérieure des dimensions actuelles avec les anciens formats, mais le format conventionnel, déterminé avec précision par des longueurs fixes, dont on verra la table ci-jointe; ces déterminations ont tenu compte de la ressemblance avec les anciens formats usuels, mais ont traduit en centimètres les limites inférieures et supérieures.

Voici un système un peu plus détaillé que les systèmes allemand ou français; c'est celui qui a été appliqué à la Bibliothèque S. J. de Louvain:

Jusque 9 centim. in-24°	de 20 à 25 centim. in-8°
de 9 à 16 » in-16°	» 25 à 30 » in-4°
» 16 à 20 » in-12°	» 30 à 50 » in-folio (1).

Pour les volumes anciens, on prendra le mode classique du nombre des feuillets par cahiers.

Reste à déterminer ce qu'on entend par volumes anciens et modernes; la date de 1815 ou de 1830, celle-là de préférence à celle-ci, pourrait servir de limite; à Louvain, on a pris la date de 1815.

Toute édition, autre que la première, est à indiquer sur la fiche; il faut le faire d'une manière uniforme; s'il y a *nouvelle* édition, ou édition revue et considérablement augmentée, il faut le mentionner; pour les ouvrages de littérature, on indique souvent le quantième mille. Pour les ouvrages allemands, il est bon de faire attention à la différence entre l'« Ausgabe » et l'« Auflage », ainsi qu'aux mots « tirage », ou « Druk », usités assez souvent en français et en flamand.

L'adresse bibliographique comprend le lieu de la publication, le nom de l'imprimeur ou de l'éditeur, la date ou l'année.

On reproduit ces indications dans la langue et l'orthographe originales; pour les produits des anciennes presses, attention sera donnée aux formules: « Apud, Typis, Ex officina et impensis, juxta la copie, aux frais de, chez, etc. », et on les reproduira sur la fiche. Chez les modernes, à part le mot « librairie » ou « maison d'édition » (en différentes langues), ces formules n'ont plus leur équivalent. Le nom de l'éditeur suffit; si l'éditeur n'est pas indiqué, on mentionne l'imprimeur. Si le volume ne porte aucune mention de ce genre, on écrira: « s. n. », c'est à dire, « *sine nomine* ». Souvent le privilège, dans les livres anciens, ou la dernière page, dans les modernes, contient ces indications.

La date de la publication sera transcrite après le nom de l'éditeur; si elle faisait défaut en première page, on la suppléera au moyen du privilège, ou de l'approbation, ou de quelque autre indice; mais toute indication non fournie par l'adresse typographique sera placée entre parenthèses; toute lacune sera marquée par s. l., ou s. n., ou s. a., c'est à dire, *sine loco*, *sine nomine*, *sine anno*; mieux vaut une formule identique, en latin, pour toutes les langues.

Le nombre des pages peut être indiqué aussi, en distinguant la pagination en chiffres romains de celle du corps de l'ouvrage. Mais un catalogue de Bibliothèque peut se dispenser de ces particularités, qui con-

(1) Les Bibliothèques de l'État prussien ont adopté un schéma plus large (*Instruktionen*, 1909, n. 12, p. 12):

in-8°, jusqu'à 25 centim.	in-2°, de 35 à 45 centim.
in-4°, de 25 à 35 centim.	gr. in-2°, au delà de 45 centim.

Les Français (DELISLE, *Instructions élémentaires*, p. 16) emploient le suivant:

in-8°, jusqu'à 25 centim.	in-folio, entre 31 et 52 centim.
in-4°, entre 25 et 31 centim.	atlas, au delà de 52 centim.

cernent plutôt la bibliographie; on les mentionne cependant quand il s'agit d'incunables et d'ouvrages précieux, dont l'identification peut avoir besoin de ces indices.

Tout ouvrage qui fait partie d'une collection, que celle-ci soit due à la vigilance du Bibliothécaire, qui fait relier sous une rubrique déterminée les brochures se rapportant à une même matière (par ex. *Ascetica, Liturgica, Scientifica*, etc.), ou qu'elle ait été originairement formée par une société savante, par un groupe de savants, ou par un individu isolé, (par ex. *Recueil des travaux publiés par l'Université de...*, *Petite Bibliothèque chrétienne, Textes et Documents, Bibliothèque de théologie historique, etc., etc., Kirchenrechtliche Abhandlungen* de Stutz, etc.), doit être catalogué au nom de son auteur, et la fiche portera le renvoi au titre de la collection, avec l'année ou la tomaisson. Mais pour éviter la confusion, qui peut surgir par suite d'un changement quelconque de place, — parmi ces collections les unes grossissent très rapidement, les autres végètent, démentant ainsi les prévisions qui leur avaient fait assigner sur les rayons un espace contredit par leur développement ou leur stagnation, — il est avantageux de ne pas inscrire le numéro du rayon sur chacune de ces fiches; on le marquera sur la seule fiche de la collection; le consultant devra s'en référer à cette dernière, et pour peu que la collection ait quelque importance, il aura vite fait de retenir par cœur le numéro du rayon.

Aux recueils factices l'on peut assimiler la réunion de trois ou quatre ouvrages reliés par économie en un seul volume: procédé trop fréquemment employé jadis, et qui a comme conséquence de faire perdre de vue les ouvrages ajoutés au premier. Il faudra les cataloguer chacun comme une unité séparée, en n'indiquant sa cote que sur la fiche du premier. Les fiches des autres ouvrages porteront: « Relié avec », et la mention abrégée, avec la date, de l'auteur et du titre du premier ouvrage. L'on verra quelques fiches spécimens à l'appendice III, n^{os} 12 et 14.

Les collections dues uniquement à l'entreprise mercantile de l'éditeur ne sont pas cataloguées comme collections; les ouvrages qui y entrent sont catalogués séparément, mais on ajoute entre parenthèses, après le titre, le nom de la collection et s'il y a lieu le numéro d'ordre de l'ouvrage.

Toute fiche de référence: indication de la véritable orthographe, fiche d'ouvrages contenus dans une collection factice ou réelle, mention des anonymes avec renvoi au nom de l'auteur, rappel des noms qui se cachent sous un pseudonyme, ou sous une espèce d'homonyme, mention d'auteurs qui ont publié collectivement ou en appendice, etc., etc., toutes ces fiches de référence omettront de fournir l'indication du rayon et du numéro d'ordre; celle-ci sera transcrire seulement sur la fiche définitive, c'est à dire, sur celle qui porte le nom réel de l'auteur, ou de l'ouvrage d'ensemble. La raison de cette règle est évidente: si jamais il fallait changer la cote d'un ouvrage de ce genre, il ne faudrait toucher à aucune des fiches de référence, la seule fiche définitive sera sujette à modification.

Dans le libellé de ces fiches de référence ou de rappel, la grande règle à suivre sera de donner à comprendre au consultant, par la seule comparaison avec les données de la fiche définitive, la raison d'être du renvoi que porte la fiche incomplète.

Par exemple, la fiche d'un ouvrage anonyme renvoyant à un nom propre, signifiera que ce nom propre est celui de l'auteur; la parenthèse qui encadre ce nom d'auteur sur la fiche définitive fera savoir le caractère anonyme de cette publication. Si le consultant prend dans les mains une fiche à parenthèse de ce genre, il saura, du premier coup, que le volume en question ne porte pas de nom d'auteur.

Une fiche, renvoyant du pseudonyme au nom réel, fera retrouver ce pseudonyme écrit, sur la fiche définitive, en petits caractères, entre parenthèses, sous le nom réel.

Le nom d'un collaborateur, ou de l'auteur d'une pièce publiée en appendice, etc., sera retrouvé dans le titre fourni par la fiche complète à laquelle on renvoie; si le titre ne contient pas cette mention, la fiche de rappel indiquera la page du volume où figure la pièce en question; mais le numéro du rayon ne sera pas inscrit sur cette fiche de rappel. C'est, du reste, l'application particulière d'une règle générale: les fiches de rappel ou de renvoi ne portent jamais l'indication du rayon.

On trouvera plus loin à l'appendice I, le résumé des règles pratiques qui doivent présider à la confection du catalogue alphabétique, et l'appendice III fournira un certain nombre de fiches-types, présentant les principales catégories des particularités courantes.

3^o — CATALOGUE MÉTHODIQUE OU DES MATIÈRES

Après le catalogue alphabétique, c'est le catalogue méthodique, appelé aussi systématique, ou idéologique, bref le catalogue des matières, qui est le plus important. Complément indispensable de l'alphabétique, il permet de mettre en valeur les ressources dont dispose une Bibliothèque pour le travail; sans lui, des milliers de volumes demeurent inconnus et inutilisés pendant des générations entières, et les Bibliothèques deviennent de vraies nécropoles du savoir, comme on l'a dit plus haut.

Dans certaines Bibliothèques, on supplée au manque de catalogue méthodique, en plaçant à proximité du catalogue alphabétique des répertoires de bibliographie soit générale, soit spéciale sur chaque matière; c'est ce qui se pratiquait dans la riche Bibliothèque de Stonyhurst, il y a trente ans. Le système n'est pas à condamner malgré la perte de temps occasionnée par cette double consultation; mais il laisse subsister encore pas mal d'inconvénients et ne rend qu'une minime partie des services qu'on peut retirer d'un catalogue systématique.

Les deux grandes catégories d'avantages, fournis par un bon catalogue des matières, regardent ou bien l'étude individuelle de chaque consultant, ou bien la bonne gestion du fonds par le Bibliothécaire.

Par rapport au premier point, il est bon toutefois de rappeler au consultant, qui entreprend un travail sur une des branches du savoir représentées à la Bibliothèque, que malgré tous les services qu'il doit rendre, le catalogue méthodique ne remplacera jamais les ouvrages de bibliographie. Celui qui voudrait réduire la bibliographie de son sujet aux seules nomenclatures du catalogue des matières, fera indubitablement fausse route; il est rare qu'une Bibliothèque soit assez riche pour avoir sur un sujet donné tous les ouvrages renseignés dans une bibliographie scientifique. On peut être heureux, quand on travaille à une monographie, de trouver du premier coup dans une bibliothèque les deux cinquièmes ou même le tiers des ouvrages qu'on recherche. Habituellement, le travailleur ne pourra donc achever sa besogne sans recourir encore à d'autres Bibliothèques. De plus, beaucoup des renseignements que l'on trouvera dans un ou plusieurs chapitres d'un ouvrage, dans des articles de revues, dans des notes, des commentaires, etc., etc., font partie de la bibliographie d'un sujet, mais n'entrent nullement dans le programme d'un catalogue de Bibliothèque. Relevé bibliographique et catalogue des matières ne sont pas du tout synonymes; on est trop porté à l'oublier. Ni l'un ni l'autre, non plus, ne dispensera jamais le travailleur d'user de tout son esprit et de ses connaissances dans la consultation.

Au point de vue de la gestion de la Bibliothèque, le catalogue des matières aura le grand avantage de faire remarquer immédiatement les lacunes d'une branche particulière, et aidera puissamment le Bibliothécaire à connaître les ressources de son fonds et les desiderata qu'il faut combler.

Enfin, au consultant individuel, comme au Bibliothécaire, le catalogue méthodique fera retrouver sans peine une publication dont il ignore l'auteur, ou un anonyme dont le titre exact échappe à sa mémoire.

Comment élaborer ce catalogue des matières?

Les difficultés inhérentes à cette élaboration, qui touche à tous les problèmes que soulève la bibliographie générale et la classification des connaissances humaines, ont été trouvées tellement considérables dans les grandes Bibliothèques, qu'un mouvement s'est dessiné depuis un certain nombre d'années vers un autre système, plus aisé et plus mécanique. On renonce de plus en plus au catalogue méthodique, dans le dédale duquel le bibliothécaire et ses adjoints, pas moins que le consultant, ont souvent de la peine à s'orienter, et on lui substitue, soit des bibliographies spéciales sur un sujet donné, soit un répertoire alphabétique par noms de sujets ou de matières: c'est le « Subject-Index » des Anglais et des Américains. Les bibliothèques de Vienne et de Zurich ont récemment adopté ce système du catalogue à mots-souchés; la « Deutsche Bücherei » de Leipzig a hésité. Le British Museum, qui va faire une nouvelle édition de son *Catalogue of the printed books in the library of the British Museum* (1^e édition, Londres, 1880-1905, plus de 400 volumes), n'a pas encore de catalogue complet des matières; il avait publié entre 1902 et 1927 un

Subject-Index des nouvelles acquisitions faites depuis 1881 (huit volumes parus). Mais son *Catalogue of the printed books* entremêle souvent, pour les noms principaux, l'ordre alphabétique, l'ordre systématique et le mot-souche; par exemple, on y trouve une bibliographie précieuse au mot « Jesuits » et certaines de ces bibliographies ont été publiées à part. On peut critiquer la prépondérance donnée par son *Subject-Index* au classement géographique. Une entreprise qui promet de dépasser en importance celles de la Bibliothèque nationale de Paris et du British Museum est l'élaboration du grand catalogue systématique des Bibliothèques de Prusse; ce catalogue, méthodiquement préparé depuis des années, comprendra la bibliothèque de l'État à Berlin et les onze bibliothèques Universitaires de Prusse.

Un sage discernement dans la désignation des mots caractéristiques, ou des mots-souches, et un emploi judicieux des signes de rappel ou de renvoi (*cross-references*) ont permis de faire de plusieurs de ces répertoires par *Subject-Index*, des instruments de travail, un peu mécaniques sans doute, mais néanmoins très utiles, souvent même précieux. D'autres fois, on classe en catalogues partiels, indépendants les uns des autres, les noms de personnages, de localités, d'institutions, etc., avec les titres des différents ouvrages et brochures qui les concernent. Ce système est assez utile dans les petites Bibliothèques de villes ou de provinces, pour l'histoire de la ville ou de la région. *La Bibliothèque des Écrivains de la Compagnie*, par De Backer-Sommervogel, classe ainsi les imprimés qui se rapportent à nos diverses maisons quand ils émanent des Nôtres. Souvent l'ordre alphabétique place indistinctement, à la file, auteurs et sujets, par exemple dans le *Guide de lecture* qu'avait publié la *Bibliothèque choisie*, ou dans le catalogue de la *London-Library*.

Nos Bibliothèques n'offrent pas les mêmes difficultés que les grands dépôts publics. Elles embrassent moins de domaines et ne développent que quelques branches avec ampleur. Si l'on veut user d'un peu de sagesse et de réserve dans la multiplication des sous-divisions, on trouvera que la confection de ce catalogue est fort réalisable dans un fonds qui présente quelque homogénéité.

Entre les innombrables systèmes que présentent les bibliographies et les essais de classification du savoir, — en 1866 ils dépassent déjà les 115, — le Bibliothécaire, qui ne négligera pas de consulter les compétences variées qui l'entourent, aura soin de prendre une « *via media* » entre l'inventaire et la bibliographie stricte; c'est le premier principe à rappeler. Son rôle n'est pas de créer une bibliographie ou d'élaborer un nouveau système de bibliographie, mais d'appliquer avec sagesse et compétence judicieuse un de ceux qui se disputent la faveur du monde savant.

On a beaucoup vanté jadis les avantages du système décimal lancé par Melvill Dewey en 1876, immédiatement adopté dans beaucoup de Bibliothèques américaines, introduit bientôt dans quelques Bibliothèques européennes et fortement appuyé par l'*American Library Association*, notamment

dans la séance des Bibliothécaires franco-américains du 28 novembre 1918, à Paris. Déjà avant la guerre, *l'Institut International de Bibliographie*, à Bruxelles, avec son directeur M. Paul Otlet, qui a élargi le système, s'en est fait le promoteur convaincu; la Bibliothèque de l'Université de Bruxelles, due à la générosité américaine, l'a adopté tout récemment pour le classement de ses volumes et pour son catalogue systématique. On a proposé de le perfectionner, entre autres choses, en remplaçant les chiffres par des lettres et en recourant à l'entremêlement des minuscules aux majuscules. Il n'y a pas lieu de rappeler ici les arguments invoqués pour la défense ou pour la condamnation du système. En général, on ne lui a pas fait un accueil enthousiaste dans les Bibliothèques scientifiquement organisées et récemment encore dans un des derniers congrès des Bibliothécaires allemands on lui refusait le droit de figurer dans la catégorie des classements systématiques. Il est bon de se rappeler aussi qu'il y a quelque chose d'utopique, dans la tendance de quelques milieux, à vouloir homogénéifier ou « standardiser » les divisions et les sous-divisions des titres et des matières. Sans doute il serait très souhaitable d'arriver à l'uniformité. Mais est-ce possible? Puis, comme le fait sagement remarquer Gardthausen, dont le *Handbuch* fraîchement accueilli par la critique à cause de ses nombreuses inexactitudes, contient cependant quelques judicieuses remarques générales, il faut tenir compte aussi des divers pays, dont l'intérêt scientifique ne se porte pas de la même manière sur les mêmes objets. S'il s'agit d'idées religieuses, et ce sera toujours la partie riche de nos grandes Bibliothèques, comment obtenir l'uniformité des points de vue et des principes entre une classification essentiellement protestante ou rationaliste et notre classification catholique? Malgré la très bonne volonté de leurs promoteurs et la véritable largeur de vues qui les animent, puisqu'ils ont pris l'initiative de présenter leurs projets de classement religieux à des Bibliothécaires catholiques et même Jésuites, il n'y a pas à se bercer de beaucoup d'illusions sur le succès de ces généralisations, si on les veut vraiment objectives et pratiques.

Il faut donc avoir sous les yeux le genre des lecteurs auxquels est destinée une Bibliothèque. Cette considération facilitera beaucoup la besogne du Bibliothécaire, en lui donnant une orientation précise.

Pour nous, la Bibliothèque est une Bibliothèque destinée à un milieu cultivé, formé par des religieux et des prêtres, hommes d'apostolat, d'étude, ou d'enseignement.

Par suite, s'imposent les branches maîtresses et les grandes ramifications, dont il faudra tenir compte dans le classement, comme aussi les groupements qu'on pourra créer pour les parties accessoires ou nouvelles. On a dit contre les systèmes trop rigides de classement que le catalogue méthodique doit par sa souplesse même refléter le mouvement contemporain des idées. Ce qui est sûr, c'est que le contenu de la Bibliothèque doit renseigner les Nôtres sur les questions du moment et que le catalogue systématique ou des matières doit tenir compte de ce besoin.

L'identité des exigences dans les divers groupes de nos maisons facilitera du reste l'unification des principes adoptés; les Nôtres ne pourront que se louer de cette uniformité, dont chaque changement de résidence fera sentir les avantages. Il ne serait pas bien difficile de trouver un type de classement applicable à nos Bibliothèques de prédication, un autre pour nos Bibliothèques de collège, etc., etc. Qu'on se rappelle aussi que plus que tout autre, le catalogue des matières demande des années avant d'être parfait; mais les petites corrections à apporter ne s'opposent pas à l'utilisation immédiate de son contenu.

On fera en sorte que les mêmes principes commandent tout le développement de chaque matière; on suivra les mêmes règles dans le groupement, et le même ordre de classement dans la série des sous-divisions; par exemple, la bibliographie du sujet, les ouvrages généraux, les revues, les congrès, l'histoire d'une science, les mélanges, etc., interviendront toujours dans le même ordre pour chaque section.

On trouvera à l'appendice VII quelques avis complémentaires pour la confection du catalogue des matières; ils s'inspirent en partie, en les modifiant et en les développant, des principes mis à la base du catalogue de la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris.

Quelques catalogues systématiques spéciaux, conçus d'une manière fort pratique, peuvent utilement s'ajouter au grand catalogue méthodique et faciliter les recherches. C'est ainsi qu'à la Bibliothèque S. J. de Louvain on a commencé à préparer un catalogue géographique et un autre biographique, c'est à dire un double relevé de tous les noms de personnes et de localités sur lesquelles la Bibliothèque posséderait des renseignements. On voit d'ici l'utilité de pareil instrument de travail pour un bon nombre de noms qui risqueraient de passer inaperçus ou d'être mal classés dans un catalogue méthodique complet, aux divisions scientifiquement hiérarchisées. Pour les noms qui sont plus en vue, une simple référence à l'indice numérique du catalogue systématique serait suffisante et dispenserait de multiplier les fiches.

Vaut-il mieux faire le catalogue sur registre? ou faut-il le faire sur fiches?

Le premier système, moins coûteux que l'autre et fort aisé pour la consultation rapide, est fréquemment employé encore; au moins se sert-on souvent encore, comme dans des bibliothèques allemandes, de grands feuillets qu'on intercale dans la reliure. Mais ce système présente de gros inconvénients pour les corrections et pour la tenue à jour des nouvelles entrées. Aussi le système sur fiches, souvent prôné par des français, comme Maire, avec les divisions et sous-divisions suffisamment nombreuses, et marquées à l'aide de fiches divisionnaires nuancées, à bec proéminent, nous semble préférable, malgré les grands obstacles qu'il oppose à la rapidité de la manipulation. Chaque ouvrage est représenté par une ou plusieurs fiches, selon le nombre des sections dans lesquelles il doit figurer; ainsi par exemple, une étude sur l'idée de rédemption dans S. Irénée devra

figurer en patrologie, parmi les travaux relatifs à Irénée, et en histoire des dogmes, à la doctrine de la rédemption.

Dès qu'une division présente une dizaine de fiches, à moins qu'il ne s'agisse d'ouvrages très homogènes et classés alphabétiquement, ou chronologiquement, — en ceci aussi les avis diffèrent, — il est raisonnable de couper la série par une fiche divisionnaire. Si la série des fiches d'une section se développait davantage, on a le moyen de fournir des points de repère au consultant, par quelque fiche intercalaire, à bec étroit, portant une lettre de l'alphabet, ou la date de publication, et formant jalon dans la série. Ce système se prête aisément aux corrections et aux perfectionnements que l'expérience de chaque consultant peut suggérer au Bibliothécaire.

Mais il est indispensable de fixer les fiches par une tige métallique, de manière à prévenir les désastres que peut produire le consultant distrait ou le correcteur trop empressé; l'un et l'autre existent malheureusement!

4° — CATALOGUE TOPOGRAPHIQUE, OU PAR RAYONS

Reste encore le catalogue topographique, qui fait connaître, travée par travée, rayon par rayon, le contenu de la Bibliothèque. L'on a vu plus haut que pour nos Bibliothèques, le catalogue chronologique ne peut tenir lieu de catalogue topographique, comme c'est le cas dans les Bibliothèques qui rangent leurs volumes, divisés en grands groupes de formats, d'après la date des entrées.

Ce catalogue se fera sur registre, ce qui n'aura pas d'inconvénients, si l'on veut bien se rappeler le principe déjà énoncé, qu'il faut viser le plus possible à aménager une Bibliothèque de manière à assigner aux volumes une place définitive. Les changements ne devront jamais constituer que l'exception; le bon ordre, la facilité de la consultation, la diminution des risques de pertes, etc., etc., y trouveront avantage.

Les services que rend ce catalogue sont de triple espèce :

- 1) Il fait retrouver aisément quels volumes doivent figurer aux places trouvées vides.
- 2) Il indique quelles places dans chaque rayon sont encore disponibles pour de nouvelles acquisitions.
- 3) Enfin il assure un recolement annuel rapide; à ce dernier point de vue, ce catalogue est indispensable.

Pour confectionner ce catalogue, on prendra un registre, de grand format. Les ouvrages ne seront décrits que dans la mesure voulue pour une identification rapide et sûre; on pourra donc écrire en abrégé, supprimer les sous-titres et les additions inutiles; l'adresse sera réduite au minimum, etc.: la ville, la date et le millésime de l'édition suffiront habituellement. Pour supplément d'information, on aura toujours la fiche du même ouvrage, avec sa cote comme contrôle, déposée au catalogue alphabétique.

La nomenclature sera disposée travée par travée, rayon par rayon, numéro par numéro, en ayant soin de marquer nettement à chaque page dans la première colonne de gauche, le rayon décrit et de faire transcrire au haut de chaque page, en guise de titre courant, le numéro de la travée; de cette façon, l'on trouvera rapidement dans la consultation l'endroit désiré. La description de chaque ouvrage ne devrait jamais dépasser une ligne.

Un nombre de lignes proportionné à celui des places laissées vides dans les rayons, sera laissé libre à la fin de la description de chaque rayon.

Souvent, une ligne ou deux de ce catalogue suffira pour tout un rayon; ce sera le cas, par exemple, quand il s'agit d'ouvrages en 15 ou 20 volumes de forte dimension.

Selon la prévision des changements éventuels, qui varie pour chaque Bibliothèque, il sera bon de laisser une ou deux lignes en blanc, entre chaque indication; s'il le faut, on pourra n'utiliser d'abord que les rectos. Un spécimen de ce catalogue, est fourni à l'appendice VI.

Ce catalogue devant être manié souvent par les bibliothécaires ou ses adjoints, et promené par les diverses travées pour le recolement, il sera bon de le munir d'une forte reliure, en pleine toile grise par exemple, qui résiste aux manipulations multiples.

La tenue à jour de ce catalogue n'est pas difficile; il suffit d'un peu de ténacité de caractère et de ponctualité au moment de l'entrée de chaque nouveau livre.

Il offre plus de difficultés dans sa rédaction en bloc, quand il faut reporter sur registre toute une Bibliothèque de 50,000 ou de 100,000 volumes. Ici, encore une fois, la division du travail est indispensable. A raison d'une ou d'une demi-travée par quinze jours, le travail ne sera pas écrasant et ne nuira pas aux autres occupations; selon la grandeur de la Bibliothèque, il faudra de cette façon, une, deux, ou trois années, peut-être un peu plus, pour arriver au bout du relevé. L'avantage qu'on en retirera sera considérable pour la révision d'un dépôt riche, qu'on aurait longtemps laissé sans contrôle; le bénéfice vaut bien la peine du travail.

Tout ce qui vient d'être dit, à propos du local et de la place des livres, des étiquettes, de l'estampille, des catalogues, etc., a pour but d'assurer le bon ordre dans les dépôts de nos livres et par suite de garantir au lecteur la facilité et la rapidité de la consultation.

Mais ce n'est pas à la réalisation de ce résultat que doit se circonscrire l'effort du Bibliothécaire. Il faut assurer la conservation de ce dépôt en bon état; il faut veiller à le faire croître constamment. Par suite, nous dirons quelques mots de la conservation des volumes, puis de la bonne gestion de nos Bibliothèques.

CHAPITRE III

CONSERVATION DU FONDS

L'on ne peut mieux ouvrir ce chapitre que par une réflexion du plus ancien bibliophile, qui ait consigné par écrit ses expériences de bibliothécaire : « Un livre mérite plus d'égards qu'une chaussure », disait Richard de Bury, évêque de Durham, chancelier d'Angleterre et correspondant de Pétrarque, vers le milieu de xiv^e siècle ; « c'est faire œuvre pieuse et religieuse que de soigner les livres. Après les vases sacrés, c'est aux livres que les clercs doivent le plus de sollicitude et de respect (1). »

Pour être bref et pratique, attirons l'attention sur quelques points seulement qu'on peut résumer en une ligne : diminuer, supprimer si possible, les dangers de perte et de destruction. Quelques remarques de détail peuvent être utiles.

1. — Aliénation

Pas d'aliénation, soit par vente, soit par échange, soit par quelque autre voie, sans mûre réflexion et renseignement puisé à bonne source. L'on a vu plus haut que le conseil n'est pas superflu (p. 477). A en juger par les prohibitions particulières aux Ordres religieux dès le xiii^e siècle, et généralisées par le droit canon à plusieurs reprises longtemps avant la Réforme, il faut croire que la tentation d'aliéner a été forte chez les Bibliothécaires et les Supérieurs des Ordres Mendiants ; les Bibliophiles médiévaux ou modernes, et les Humanistes de la Renaissance ne l'ignoraient pas. Chacun doit connaître les stipulations du nouveau *Codex Iuris* en la matière. Mais sans aller jusqu'à la limite, peu étendue du reste, permise par la nouvelle législation, il ne faut user du droit d'aliéner qu'avec la plus grande circonspection. Il est rare qu'on n'ait pas à regretter, après coup, la disparition d'un ouvrage, et la seule manière de procéder, pour être sûr de ne pas s'aveugler sur les avantages et les dé-

(1) *Philobiblon*, chap. xvii, édit. THOMAS, Londres, 1888, p. 129.

(2) Can. 534, 1530-1532, 2347.

savantages d'une affaire de ce genre, consistera à recourir aux lumières de deux ou trois confrères compétents, dont le jugement ne risque pas de gauchir devant la perspective d'un intérêt immédiat ou personnel.

2. — Reliure des volumes

Nous ne pouvons malheureusement pas nous payer le luxe que se permettent un certain nombre de Bibliothèques qui sont assez riches pour ne déposer que des livres reliés sur leurs rayons : mais une sage organisation veille à faire relier à temps les volumes brochés.

Il est bon de ne pas attendre le moment de la reliure pour vérifier si le volume nouvellement acheté a toutes ses feuilles en règle ; depuis quelques années, les ouvriers brocheurs se sont beaucoup négligés et pratiquent fréquemment le « sabotage » ; le contrôle se fait rapidement par le seul examen des signatures.

Qu'on ait grand soin que les cahiers disloqués, les dernières ou les premières pages surtout d'un volume broché, n'arrivent à se détacher et à se perdre ; ce serait un volume privé de sa page de titre ou de sa table des matières, et qu'il faudrait remplacer.

En général, c'est faire fausse route que de vouloir trop viser à l'économie dans les reliures. La simplicité de la reliure ne doit pas dégénérer en économie mal placée ; quelques dizaines de francs, économisées sur les étiquettes, par exemple, et sur les autres détails des reliures, aboutissent en quelques années à donner aux rayons un aspect négligé et lamentable : vilains dos en toile noire, qui passent bientôt au gris ou au vert sale, toiles à grosse trame qui défie toute esthétique, papiers durcis ou jaunissants, cartonnages disgracieux, étiquettes de papier avec inscriptions manuscrites. Comment le public sera-t-il amené à manier avec précaution des volumes qui ont si piteuse attitude et méritent si peu de respect ?

Que la solidité et la qualité de la reliure soit proportionnée à la valeur et à l'utilisation de l'ouvrage !

Que l'inscription sur le dos des volumes soit claire, courte, en même temps qu'exacte ; qu'elle se détache aisément sur le fond, soit qu'elle s'imprime sur étiquette, ou qu'elle se marque à froid sur le cuir ou sur la toile ! Que l'inscription soit clairement écrite avant de passer au relieur incompetent ! Depuis la guerre, le bon ouvrier relieur est devenu rare.

Évitez les étiquettes de papier avec inscription à la main ; le résultat anti-esthétique qu'on obtient fait acheter chèrement la petite économie de la dépense que coûte l'étiquette en basane mince.

Pour les revues, veillez à avoir, sur le dos des volumes reliés, la tomaisson, avec l'indication de la série s'il y a lieu, et le millésime de l'année ; ces deux renseignements, « tomaisson et millésime », sont d'une utilité constante, beaucoup de renvois bibliographiques ayant le tort de se contenter d'une seule des deux indications.

Pour les ouvrages dont les volumes sont subdivisés en parties, qu'on ait soin de l'indiquer sur le dos, d'une façon claire et suffisamment élé-

gante, par exemple par des indications superposées en hauteur, plutôt que juxtaposées en largeur.

Pour les encyclopédies et dictionnaires, etc., il est bon d'indiquer, outre la tomaison, les premières lettres du premier mot et du dernier développés dans le volume.

Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans les détails purement techniques de la reliure; à cet effet, rien ne vaut une conversation avec un bon ouvrier, habile et consciencieux; on y apprendra nombre de choses utiles qui faciliteront la surveillance du travail. Notons seulement en passant que les cuirs secs manquent de souplesse et cassent facilement; la pégamoïde, fort usitée avant la guerre, étant grasse et souple, peut rendre bon service pour les ouvrages qui n'exigent pas le cuir, mais elle ne permet l'adhérence de l'étiquette qu'après qu'on a fait enlever le grain par une préparation spéciale. La basane, en général, est peu résistante. Si l'on recourt à ce qu'on appelle une « charnière », pour augmenter la solidité de la reliure quand il s'agit de gros volumes, qu'on ait soin d'exclure la colle forte, mais qu'on prenne de la colle de pâte. Le simple collage n'est pas à conseiller, en règle générale; il est trop exposé à se casser. Les cuirs de couleur, surtout les cuirs verts ou grenats sont fort exposés à changer de teinte sous l'action de la lumière. En général, du reste on évitera que les volumes soient exposés au soleil.

3. — Protection contre l'incendie

La conservation des volumes est toujours menacée par les dangers d'incendie. Nos Bibliothèques, situées au milieu de nos appartements sont évidemment beaucoup plus exposées que d'autres, isolées de toute autre construction! Quand on construit à neuf les Bibliothèques de nos grandes installations d'études, on devrait s'inspirer davantage des principes qu'impose de plus en plus la bibliothéconomie en cette matière. Si nous ne pouvons imiter l'usage actuel, qui isole de plus en plus les Bibliothèques, au moins peut-on tenir compte de ces exigences, pour leur assigner dans les plans d'une construction nouvelle la place la moins exposée, et disposer en conséquence les détails de la construction. On aura ce souci notamment dans ce qui regarde les toitures et les greniers, lesquels jouent un rôle si efficace dans la propagation des incendies; les murs principaux devraient être prolongés en hauteur et dépasser la toiture, de manière à couper les greniers en compartiments indépendants et arrêter la communication du feu par les combles. De plus, il faudra écarter du voisinage de la Bibliothèque, les foyers, chaudières, cheminées, cuisines, chaufferies des salles de bains, etc., et le plus possible choisir une aile ou un corps de bâtiment formant par lui-même une certaine unité indépendante, par exemple l'extrémité d'un corridor. La même précaution concerne les étages inférieurs à la Bibliothèque. Un double accès par deux portes et deux escaliers différents, est chaudement recommandé pour la sûreté du sauvetage en cas d'alerte. Enfin, s'il s'agit d'une vaste Bibliothèque à con-

struire, on peut se demander si le système des salles indépendantes, mais voisines l'une de l'autre, ne présente pas contre l'incendie des avantages supérieurs au système de la grande salle unique; en tout cas, à la section des Bibliothécaires au 45^e congrès des Philologues à Brème en 1899, un des rapporteurs faisait remarquer que le système actuel de la Bibliothèque-Magasins n'est pas avantageux et qu'il faudrait, au moins, séparer chaque étage par des planchers impénétrables au feu; on préconise aussi les fermetures à portes de fer entre les diverses parties des magasins. Au moment de l'élaboration des plans, un sérieux examen de cette matière avec un architecte compétent est indispensable. Depuis la guerre, on recourt de plus en plus à des matériaux de construction et d'ameublement rebelles à l'incendie.

Le danger des courts-circuits, qu'on ne peut reléguer dans la région de l'irréel, comme l'a montré l'incendie de Turin en 1904, doit être prévenu, pour une part appréciable, par un interrupteur spécial qui commande toute la distribution électrique de la Bibliothèque, et qui permet chaque soir de couper la communication pour la nuit. Le placement des conduites électriques a été spécialement bien soigné, à ce point de vue, dans les magasins de la nouvelle Bibliothèque de l'Université Grégorienne (voir plus loin l'appendice IX).

Beaucoup de nos Bibliothèques sont mentionnées dans les **polices d'assurances** de nos maisons. En dehors du cas d'un incendie insignifiant, tel qu'on en a eu à Louvain en 1910, l'effet de ces assurances est nul, à moins d'assurer nommément tels et tels ouvrages; car après un incendie considérable, la compagnie d'assurance évaluera le stock qui a survécu au sinistre, et ne paiera rien, la valeur du stock sauvé ayant toutes chances de dépasser encore la valeur assurée. La question de l'opportunité de l'assurance et du meilleur mode d'assurance n'a pas besoin d'être traitée ici. L'auteur se tient à la disposition de ceux qui désireraient de plus amples renseignements. Qu'il suffise de rappeler ici quelques questions: quel but vise-t-on par cette assurance? Après incendie, prévoit-on le moyen de trouver des fonds suffisants sans le recours à l'assurance? Si l'on assure la Bibliothèque, dans quelques conditions pourra-t-on donner à ce procédé son maximum d'efficacité? S'il s'agit de livres anciens et rares, quelle chance a-t-on encore d'en trouver des exemplaires, même à haut prix, pour remplacer ceux qui auraient brûlé? L'argent placé dans l'assurance ne pourrait-il pas être avantageusement réservé à part sous une autre modalité, ou être employé autrement au bénéfice de la Bibliothèque, par exemple dans le choix des matériaux de construction qui donnent le plus de garantie contre les risques d'incendie? Les rapports du congrès cité plus haut sont instructifs à lire à ce sujet.

4. — Propreté

Après la reliure et l'incendie, il faut dire un mot de la propreté de la Bibliothèque.

La propreté du local, des meubles, des rayons, des volumes, est chose nécessaire évidemment et constitue une condition indispensable de la facilité de la consultation.

De plus, le respect des livres ne s'imposera jamais à ceux qui sont témoins du désordre et de la négligence, dont ces livres seraient victimes; le devoir du Bibliothécaire et de ses aides sera donc de veiller au bon état des rayons, au maintien des livres en position droite, à l'alignement soigné des séries, etc., etc. La révision quotidienne ou hebdomadaire d'une section, ou d'une travée à la fois, est un moyen facile de remplir cette partie du programme; on pourrait aisément en charger le domestique, auquel incombe le soin du balayage et de la propreté; il suffirait de lui donner quelque formation « ad hoc ».

Le maintien des volumes en bon état est plus aisé assurément si les rayons sont complètement remplis; mais le souci de réserver des places pour l'avenir, comme il a été dit plus haut, et les vides occasionnés par la consultation, empêchent les volumes de se maintenir aisément debout, s'ils ne sont pas soutenus l'un par l'autre; à cet effet, un soutien métallique est utile pour les volumes de format inférieur à l'in-quarto. Les volumes reliés tiennent plus facilement debout que les volumes brochés; ceux-ci se gondolent aisément, pour peu qu'ils soient mal soutenus. Les brochures ne résistent guère et pour peu que les rayons métalliques soient vernis et lisses, comme c'est le cas à l'Université de Louvain, elles glissent régulièrement et tombent. Brochés ou reliés, les volumes doivent être tenus fermés, de manière à augmenter la rigidité des cahiers. Qu'on veuille à donner aux rayons une profondeur suffisante, de manière à faire reposer les volumes de toute leur largeur sur le rayon et sans entrer en contact avec le mur du fond: précaution nécessaire contre l'humidité. D'autre part, il faut une profondeur suffisante pour que le volume tout entier, jusqu'à la coiffe de la reliure y comprise, soit abrité dans les rayons contre la descente de la poussière; cette recommandation vise surtout les meubles doubles; elle est trop négligée dans les constructions métalliques.

Faut-il épousseter les volumes qu'une consultation peu fréquente expose à se couvrir de poussière? Assurément. La poussière n'est pas un facteur de conservation, et contrairement à ce qu'on affirme parfois, les volumes ne sont pas menacés dans leur solidité par un nettoyage bien exécuté. De plus, les flocons de poussière accumulés sur la tranche supérieure ont vite fait, après quelque temps, d'entamer l'intérieur des pages, ou de descendre dans les interstices, dès qu'un hasard fait tant soit peu s'ouvrir les feuillets.

Comment effectuer ce nettoyage? Le système le plus pratique consiste à faire passer en revue, par un employé ou un domestique formé « ad hoc », une section de la Bibliothèque, chaque mois, chaque semaine, ou chaque jour, selon l'importance du dépôt. A raison d'une travée de sept

ou huit rayons par jour, cela ferait nettoyer en 300 jours ouvrables la moitié à peu près d'une Bibliothèque de la dimension de celle de Louvain, c'est à dire que tous les deux ans à peu près, tout le contenu de la Bibliothèque aurait été épousseté. Cela peut certes suffire dans les Bibliothèques où le petit nombre des consultants et un système avantageux de chauffage occasionnent peu de poussière; mais les sections plus exposées, celles surtout où le mode de chauffage et les allées et venues de nombreux travailleurs occasionnent beaucoup de poussière, — tels sont par exemple les cabinets de lecture, où les entrées et sorties sont fréquentes, — devraient être passées en revue trois ou quatre fois l'année, et cela, avec d'autant plus de nécessité que la consultation des ouvrages de référence déposés dans ces locaux fait fort vite descendre la poussière dans l'intérieur du volume: ce qui souille irrémédiablement les papiers.

Ce nettoyage doit se faire à proximité d'une fenêtre ouverte, où le domestique, chargé de ce soin, peut transporter sans peine le contenu d'un demi-rayon de volumes de dimension moyenne. Les Bibliothèques de construction récente prennent habituellement soin de disposer des balcons à divers endroits des façades, de façon à faciliter ce nettoyage, sans multiplier les courses du personnel. Qu'on mette un peu de dextérité dans la manière de battre les volumes; qu'on le fasse, sans violence, mais d'une façon bien franche et parallèlement à la tablette de résistance. Une brosse douce, par exemple une vieille brosse à poils mous pour chapeaux, est un bon instrument pour le nettoyage de la tranche; mais il faut fortement presser les plats du volume de manière à empêcher dans l'opération la poussière de pénétrer entre les feuillets avec les poils de la brosse. Si l'on a affaire à de belles tranches dorées ou coloriées, la brosse risque de vite entamer la dorure ou la couleur.

L'emploi du « Vacuum cleaner », ou d'un instrument de ce genre, de nom variable, est évidemment préférable, si on peut l'appliquer. Car tandis que les autres systèmes se contentent de déplacer la poussière, celui-ci l'enlève vraiment. Mais ces appareils sont coûteux et certains modèles sont trop lourds pour les galeries du type ancien; de plus, le maniement en est pénible. Dans les nouvelles constructions, on s'arrangera pour les mettre en action à l'aide d'une prise de courant électrique, et des conduites disposées dans les murailles, à l'instar de cheminées, faciliteront la circulation des tuyaux au divers étages et galeries. De cette façon, le nettoyage deviendra fort aisé.

Le balayage doit être surveillé; que de fois, il n'a d'autre résultat que de faire voltiger la poussière du plancher sur les rayons, au grand détriment des livres!

Le rayon inférieur doit être de quelques centimètres plus élevé que le plancher et muni d'une plinthe en conséquence: précaution qui protège les volumes contre les coups de balais et autres causes de détérioration, et trop souvent oubliée dans l'aménagement des galeries.

5. — Le prêt des livres au dehors

Si l'expérience personnelle ne l'avait pas démontré par le détail, il serait difficile de se rendre compte de l'étendue des pertes qui se sont produites dans nos Bibliothèques par suite de prêts mal surveillés. Beaucoup de ces cas sont irréparables. Il faut les prévenir par un moyen radical: qu'il s'agisse d'ouvrages de piété, ou d'instruments de travail, de livres de prédication ou de lecture facile, peu importe, aucun ouvrage ne peut être remis à l'emprunteur que sur reçu signé. C'est la règle de toute Bibliothèque; elle ne peut pas connaître d'exception, même s'il s'agit de personnages haut placés. Le Bibliothécaire soucieux de sa charge pourra trouver la formule discrète, qui rejette sur la responsabilité de ses fonctions la formalité désagréable à laquelle il doit soumettre l'emprunteur. L'usage du bulletin signé n'est pas, du reste, une innovation; il a pour lui une haute antiquité et d'illustres exemples; on conserve encore à Paris le «*Memoriale*», comme on appelait jadis les bulletins d'emprunt, de Louis XI, qui n'avait pu obtenir qu'à cette condition de la Bibliothèque de la Sorbonne le prêt d'un ouvrage de médecine.

Les exemples ne manquent pas de prêts faits à des amis, en dehors de tout témoignage écrit, et que la mort inopinée de celui des Nôtres qui avait servi d'intermédiaire, déroba longtemps à tout contrôle, faute d'indication du nom de l'emprunteur. Souvent aussi, les livres s'éternisent chez l'emprunteur; on en perd le souvenir et ils vont finalement se terrer chez un bouquiniste, auquel les héritiers ont vendu en bloc toute la Bibliothèque du défunt.

Les libertés qu'on a prises de temps à autre dans cette question sont une cause continuelle de dilapidation. Malgré les conditions les plus sages et les plus strictes, auxquelles on soumettra le prêt de nos livres, il sera toujours vrai de dire: «*Qui prête, perd;*» à fortiori, le proverbe se vérifiera-t-il, si l'on ne prend pas les précautions nécessaires.

D'autre part, l'extension des prêts dans toutes les autres Bibliothèques, et la considération des ressources que nous pouvons fournir au travail de nos amis, nous forcent à ne pas nous montrer égoïstes. Nous aurions mauvaise grâce à refuser ce que nous demandons à autrui. Il ne faudrait pas non plus que le prêt fit du tort au travail de nos collègues de la maison. Tout cela peut se combiner moyennant certaines précautions; il va de soi, évidemment, que certaines catégories d'ouvrages, comme les ouvrages rares et les ouvrages d'usage courant, ne peuvent jamais sortir de la maison.

Ces précautions se réduisent à quatre, suffisantes, mais indispensables:

1) Toujours la permission du Supérieur et le consentement exprès, préalable, du Bibliothécaire: ce qui supprime les pertes dues aux intermédiaires.

2) Le bulletin d'emprunt signé par l'emprunteur, et conservé par le

Bibliothécaire, et non pas par le Père qui a servi d'intermédiaire: ce qui garantit le témoignage du prêt.

3) La reddition du bulletin contresigné par le Bibliothécaire, en échange du volume restitué; à cet effet, rien de mieux que la restitution du volume personnellement par l'emprunteur, et non pas la remise au portier ou à un tiers de la maison: ce qui sauve la responsabilité de l'emprunteur.

4) La durée limitée du prêt, à prolongation renouvelable s'il le faut, et révision fréquente de la série des bulletins par le Bibliothécaire ou ses adjoints: ce qui prévient les causes d'erreur et de perte.

Ces précautions doivent être prises pour tout prêt au dehors, même s'il s'agit des Nôtres; on évitera en particulier les prêts indéfinis ou trop prolongés, à moins de motifs impérieux; en ce cas, on stipulera avec soin sur le bulletin d'emprunt les conditions du prêt. Il n'est pas rare que des ouvrages emportés sur permission verbale, sans aucune trace écrite, au moment des changements de maison par exemple, ne reviennent à la Bibliothèque propriétaire que dix ou vingt ans plus tard.

La mise sous clef, dans une armoire spéciale, des Incunables et des raretés s'impose évidemment, et la consultation ne peut s'en faire en dehors de la maison.

S'il s'agit non plus de prêts, mais d'emprunts faits par la Bibliothèque à des instituts étrangers, il est indispensable de tenir note avec grand soin de ces opérations, surtout si celles-ci se font avec des établissements officiels. Un registre spécial, aux feuillets divisés en colonnes, mentionnera le titre de l'ouvrage ou le manuscrit demandé, le nom de la Bibliothèque, le nom du Père pour qui l'ouvrage est demandé, le date de la demande, celle de l'arrivée, le fait de la réexpédition (sous pli recommandé, assuré, etc.) et sa date; on conservera avec soin le bulletin de décharge transmis par la Bibliothèque prêteuse après retour du volume.

6. — L'utilisation des livres « intra muros » et l'inscription au registre des emprunts

Une des grandes difficultés qui retardent ou empêchent pour les Nôtres, à l'intérieur de nos maisons, l'utilisation aisée des trésors de nos Bibliothèques, provient de la défectuosité des inscriptions au registre des emprunts. Ceux qui n'ont pas l'habitude de marquer immédiatement les ouvrages qu'ils emportent, sont exposés à perdre définitivement de vue le devoir de cette inscription. Une autre cause qui égare les livres est due à l'habitude qu'ont plusieurs de les passer d'un confrère à l'autre, sans les inscrire au nom du nouvel emprunteur. S'il s'agit de volumes appartenant à une Bibliothèque de chambre, le danger de perte grandit habituellement en proportion de la distraction du prêteur; aucun prêt ne pourrait se faire sans inscription préalable par le prêteur.

La vigilance du Bibliothécaire, qui ne peut se faire « détective » cependant, devra toujours être secondée par la bonne volonté des habitants

de la maison, comme il a été dit plus haut. Au besoin, l'intervention de l'autorité aura un rôle évidemment prépondérant en cette matière. Nous ne pouvons que répéter ce qui a déjà été dit, de la bonne volonté des Nôtres : condition *sine qua non* du maintien en ordre d'une Bibliothèque.

En vue de faciliter les recherches dans les listes des livres empruntés, on a essayé divers systèmes, mais chacun d'eux a ses défauts. Théoriquement, le meilleur serait bien celui des fiches alphabétiques sur carton résistant avec casier spécial pour chaque lettre de l'alphabet. Mais une condition *sine qua non* du succès du système, exige que chaque jour les fiches nouvelles soient disposées alphabétiquement par l'employé et que le consultant, dans la recherche de ses desiderata, respecte cet ordre alphabétique; l'expérience montre qu'il n'en est pas toujours ainsi. On peut remédier à ces distractions par une tige de fer qui fixe les fiches dans les casiers. Mais tout cela crée une forte surcharge pour les employés. Expérience faite, malgré le lenteur des recherches qu'il entraîne, le registre, pratiquement, semble préférable; mais il est loin de répondre à l'idéal.

7. — Constitution de séries, de revues, et collections spéciales

Il arrive souvent que les spécialistes d'une branche donnée, telle que les études philologiques, sociales, économiques, bibliques, littéraires, etc., obtiennent d'un Supérieur l'autorisation de s'abonner à une revue ou à une collection d'études propre à leur domaine, par exemple pendant qu'ils étudient à l'étranger. Au moment de leur retour au pays et d'un status définitif, l'arrivée des livraisons cesse d'être surveillée, ou pour une cause quelconque, les envois sont interrompus avant qu'on ait atteint le numéro final de l'année; il n'est pas rare, d'autre part, que quelques mois plus tard un autre spécialiste reprenne un abonnement à la même publication. De là, surgit un inconvénient qu'on aurait pu éviter facilement et changer en réel avantage; avec un peu d'attention, on aurait eu une série non discontinuée de la revue ou de la publication. De plus, si au lieu de laisser ces tronçons de collections dans le domicile du spécialiste, où personne après lui ne songera à les utiliser, on les réunissait dans une Bibliothèque convenable que désignerait le R. P. Provincial, l'instrument de travail demeurerait en bon état et continuerait à rendre indéfiniment service aux spécialistes d'autres maisons, tandis qu'habituellement après quelques années les numéros et les volumes ont vite fait de se dépareiller, s'ils ne sont aliénés, par suite du manque d'intérêt d'un Bibliothécaire peu avisé. Au lieu d'être productive pour de nombreuses années et d'enrichir d'une façon stable une Bibliothèque déterminée, la dépense ne produit qu'un résultat temporaire.

8. — Revues périodiques et collections non périodiques

Évidemment, on devra donner une attention spéciale dès leur entrée dans la maison à l'inscription des numéros des revues et des collections

non périodiques, de manière à faire réclamer sans retard tout numéro manquant. Rien de tel à cet effet que le double enregistrement au Cabinet de lecture: dans un petit cahier on inscrira, au jour le jour, ce qui entre au Cabinet de lecture, et le public ayant accès à cet indicateur sera renseigné sur les nouveautés; en outre, un système de fiches, comme on en trouvera dans l'appendice, donnera à chaque revue, dans l'ordre alphabétique, sa place d'inscription. Ces fiches sont réservées au Bibliothécaire et à ses aides (voir plus loin l'appendice VIII).

Pour les collections non périodiques, un registre est préférable, dans lequel chaque collection figure à sa page propre; une table alphabétique, à la fin du registre ou au début facilite la recherche. Le Bibliothécaire devra mettre grand soin à inscrire régulièrement les fascicules dès leur arrivée, de manière à surveiller leur entrée et à faire les réclamations en temps opportun surtout si les fascicules appartiennent à divers volumes paraissant simultanément.

Il agira de même pour les collections qu'il ne possède pas encore complètes, mais qu'il s'efforce de rendre telles en surveillant les occasions; attention spéciale sera donnée aux fascicules épuisés.

9. — Conservation des brochures et des « Varia »

Une difficulté spéciale s'attache aux brochures d'actualité, aux pamphlets, aux hommages d'auteurs, aux extraits des revues scientifiques et autres, bref à toutes ces productions qui ne constituent pas un « iustum volumen », et que leurs dimensions exposent à une destruction presque inévitable. D'autre part la conservation de ces pièces est appelée à rendre un jour de réels services; nous n'en voulons pour preuve en ce moment que l'intérêt qui entoure la consécration faite par la Belgique au Sacré-Cœur en 1868, il y a soixante ans; les diverses notices qui relatent cette cérémonie ont été vainement recherchées dans plus d'une de nos maisons.

Comment faire pour conserver ces publications?

Le plus simple, croyons-nous, est de les réunir au fur et à mesure de leur apparition, après exposition à la Salle de lecture, dans des cartons ou des classeurs dont dispose le Bibliothécaire dans les annexes de la Bibliothèque. Il les groupera en quelques grandes divisions selon les matières, par exemple: « Ascetica, Biblica, Historica, Biographica, Jesuitica, Theologica, etc. ». Puis quand il en aura réuni un nombre suffisant de même matière et de format à peu près équivalent, il les fera relier et ajoutera un volume nouveau à une série déjà existante, ou constituera une nouvelle série. Le volume portera sur le dos un numéro d'ordre, et la série sera clairement désignée, sur une fiche du catalogue, par exemple: « Collection Varia », ou « Jesuitica », ou « Belgica », etc.; dans un registre spécial il tiendra note de ces volumes. Chaque brochure sera cataloguée comme un ouvrage séparé; mais au lieu de l'indication du rayon, la fiche portera: « V. Ascetica in-8° (ou in-16°, etc.), t. III, etc. ». Une table résumée, indiquant le contenu de chaque volume, sera collée en tête du volume

pour accélérer la recherche de la brochure désirée, et une fiche portera l'indication de la collection factice formée de la sorte. On pourra voir plus bas à l'appendice III, n. 38, 39, 40, un spécimen de ces fiches.

Le système des cartons, avec numéro d'ordre assigné à chacune des brochures y contenues, est excellent pour des particuliers, car il permet l'utilisation isolée de chaque brochure; mais il est exposé, sans remède, à la dilapidation, dès qu'il s'agit de Bibliothèques accessibles à tous.

10. — Recolement annuel

Dans nos Bibliothèques, qui sont utilisées par un si grand nombre de consultants, il est indispensable de faire chaque année rentrer tous les volumes pendant quelques heures ou quelques jours, et à l'aide du catalogue topographique de procéder au recolement, avec le concours de quelques collaborateurs de bonne volonté. C'est la règle de toutes les Bibliothèques et le seul moyen d'éviter des pertes nombreuses.

Il y a lieu de rappeler que le recolement étant un travail qui soulève beaucoup de poussière, il ne faut pas faire le nettoyage des rayons immédiatement avant cette opération.

Dans les fonds considérables, on peut faire ce recolement, en trois ou quatre fois, ou faire revoir chaque semaine quelques travées à l'aide du catalogue topographique. Mais cette mesure ne supprime pas la nécessité de faire rentrer chaque année tous les volumes à la Bibliothèque. Ce sera aider en même temps à la mise en ordre de vieux arriérés et à la restitution d'emprunts inutiles. Ce recolement suppose un gros travail: c'est incontestable, et par suite, beaucoup de nos bibliothèques ne peuvent pas se le permettre. D'autre part, il faut bien se dire que, sans lui, la Bibliothèque sera toujours exposée à des pertes et devra pratiquement renoncer même à les connaître. Le Bibliothécaire en chef d'une grande Bibliothèque anglaise nous disait il y a cinq ans que, sur les deux ou trois mille volumes égarés (sur plus d'un million), le recolement annuel en faisait retrouver chaque année plusieurs centaines.

CHAPITRE IV

GESTION ET DIRECTION

Le bon état matériel de nos bibliothèques demande les soins qu'on vient de dire. La bonne gestion, ou si l'on veut, la direction de la Bibliothèque, au point de vue du budget et des acquisitions, appelle maintenant notre attention.

Sur l'une et l'autre matière, nous nous contenterons de quelques brèves considérations, les conditions spéciales très différentes, où se trouve chacune de nos Bibliothèques, ne permettant rien qui soit complètement approprié.

1. — Gestion financière

Il n'y a pas lieu d'édicter ici des règles sur le montant du budget. Nous nous heurtons en cette matière-ci, comme en bien d'autres, qui regardent l'ameublement scientifique et pédagogique de nos Collèges, au grand obstacle de la pénurie de nos ressources.

Qu'il nous soit permis cependant de faire remarquer trois points: le premier, c'est que, plus une Bibliothèque augmente en importance, plus aussi elle exigera de dépenses pour se maintenir à son niveau; sans budget proportionnellement grandissant, elle est irrémédiablement condamnée à déchoir au rang de nécropole. Le second, c'est que l'augmentation de la production littéraire et scientifique demande une augmentation proportionnelle du budget. Le troisième, c'est que, quel que soit le budget, il y a nécessité pour le Bibliothécaire de l'établir avec précision et prévoyance, en affectant aux divers postes, acquisitions, reliures, abonnements, occasions imprévues, etc., leur quote-part convenable. Ce sera le moyen aussi de constater si les allocations annuelles peuvent raisonnablement suffire et si quelques-unes ne devraient pas être augmentées régulièrement sans qu'il faille recourir à des ressources extra-budgétaires. Si la Bibliothèque est encore au stade de formation, elle devra avoir une part de budget pour acquérir la production scientifique ancienne et une autre pour l'acquisition régulière des volumes et périodiques nouveaux; négliger ceux-ci est s'exposer à laisser subsister des lacunes regrettables.

Une bonne manière pratique de procéder, si l'on ne peut recourir aux lumières d'autrui, sera d'interroger intelligemment le registre des entrées, sans oublier celui de la reliure, à supposer que l'un et l'autre soient bien tenus. L'expérience d'une ou de deux années dira si la somme affectée à la Bibliothèque peut raisonnablement suffire aux exigences fort modérées, qui seront exposées incessamment dans le chapitre de la Direction. Qu'on ne perde pas de vue ces deux considérations élémentaires, dont l'une complète l'autre : c'est que le progrès d'une Bibliothèque dépend principalement de la sagesse des principes qui président à l'établissement de son budget, — (nous entendons parler de son budget stable et régulier, sans parler des ressources extra-budgétaires, qui sont toujours aléatoires), — et en second lieu, que le délai de tout achat raisonnable n'a pour résultat que de grever les budgets suivants au grand détriment de l'avenir de la Bibliothèque.

La matière comportant toujours une forte proportion d'appréciation morale, il ne peut être question de formuler une règle fixe et précise. On avait fait remarquer jadis qu'*en fait* la généralité des Bibliothèques qui ont quelque renom et avenir, à en juger par les chiffres officiels fournis par *Minerva*, etc., doivent consacrer à leurs acquisitions seules une somme en francs, qui atteint au moins dix pour cent du nombre total de leurs volumes. Quelques Bibliothèques hollandaises donnent la même proportion en florins (c'est à dire 20%, en francs, du nombre des volumes); d'autres, même dans la Compagnie, atteignent ou même dépassent ce chiffre, grâce aux échanges des Revues et aux ouvrages reçus pour comptes rendus; des Bibliothèques françaises (nous en exceptons les « non classées »), anglaises ou allemandes, dépassent cette proportion; l'Italie présente des cas fort divergents. Mais, encore une fois, n'oublions pas que ce principe n'avait rien de rigoureux; il dépendait, pour son application, des prix de librairie qui varient d'un pays à l'autre, et ne pouvait servir qu'approximativement d'orientation. Depuis quelques années, la baisse monétaire et la variabilité des prix, mais toujours dans le sens de la hausse, enlève toute justesse à ce principe, et pour les pays à change abaissé, son application serait désastreuse pour nos Bibliothèques, car l'accroissement serait parfaitement insuffisant.

Une règle plus stable, et plus objective, mais qui suppose un fort budget, serait celle d'une proportion de 10% ou de 5% par an, dans l'augmentation du nombre des volumes; une augmentation de 3% constituerait déjà un beau progrès.

La vigilance dans le soin matériel du local, la surveillance de l'aérage, de la propreté et du chauffage, les précautions dans la manipulation des livres et le souci de la reliure en temps opportun, peuvent diminuer un peu les frais d'entretien en supprimant les causes de dégât.

Les achats habilement effectués sont à mentionner aussi parmi les éléments d'une bonne gestion.

S'il s'agit d'ouvrages actuels, un consortium entre nos diverses maisons

nous vaudrait des réductions fort appréciables, par exemple pour les ouvrages de philologie classique, d'histoire, de littérature, de géographie, de religion, d'art (trop négligés souvent), etc., etc., qui doivent décemment figurer dans toute Bibliothèque de professeurs.

Très souvent, la réduction obtenue de la sorte, pour douze exemplaires ou davantage, permettra l'achat d'ouvrages assez coûteux, comme des commentaires classiques de plus de 60 francs, des recueils divers, des atlas de géographie, d'antiquités, etc. D'autres fois, ce consortium éveillera l'idée de pareil achat chez d'autres et suscitera de saines convoitises. Peut-être, ne sera-t-il pas impossible d'arriver un jour à la constitution d'un office central préposé à ce département. Les libraires locaux, qu'on ne peut totalement abandonner, continueraient à avoir la commande des publications de prix plus réduits. Mais dans cette période de crise persistante, il faut tabler sur les réalités et ne pas trop s'illusionner sur les chances de réductions que consentira à concéder le marché du livre.

S'il s'agit d'ouvrages plus ou moins anciens, la manipulation des catalogues des bouquinistes et des ventes publiques est indispensable. Remarquons qu'habituellement il faut y trouver un avantage d'au moins 30 ou 35 % sur le prix neuf, pour en tirer vraiment profit; il ne faut pas oublier non plus les faux frais de port, de douane, de paiement, etc. De plus, qu'on ait toujours soin de tenir compte de la nature de l'exemplaire: est-il broché ou relié? différence considérable pour la conservation. Dans les ventes publiques, on aura parfois avantage à acquérir à bon compte un ouvrage relié, même ancien, en plusieurs volumes, pour remplacer l'exemplaire broché de la Bibliothèque; on suppose évidemment que le prix d'achat demeure notablement inférieur à celui d'une reliure nouvelle; mais en ce cas, on aura soin de faire, avant acquisition, une collation rigoureuse de l'exemplaire.

En règle générale, pour tout ouvrage ancien, s'impose une collation préalable au paiement, car il faut écarter les exemplaires incomplets. Les grandes firmes de l'« antiquariat » international allemand, anglais, hollandais, etc., ont un personnel instruit, exclusivement attaché à cette besogne de contrôle. Cette collation s'impose aussi avant la vente d'un ouvrage qu'on possède en double.

La liste des *desiderata*, dont il sera question un peu plus loin, rend les plus grands services pour déterminer le degré de la valeur des occasions d'achat.

Dans ce domaine, chaque Bibliothécaire doit se faire la main; l'expérience, qui est à la base de toute la bibliothéconomie, doit en ce point-ci plus que partout ailleurs, grandir chez chaque intéressé; elle ne s'acquiert qu'au prix d'essais, dont chacun ne constitue pas un succès dès le début.

Parfois l'on trouvera des prix avantageux chez des relieurs éloignés dans une petite ville de province, qui demandent, comme conditions, l'expédition d'une ou de deux caisses de livres à la fois, avec des délais

suffisants (un ou deux mois, ou davantage) pour l'exécution du travail; cela permettra à l'atelier de profiter des moments où l'ouvrage se fait rare, comme durant les vacances.

Ce qu'un bibliothécaire ne peut perdre de vue dans la question qui nous occupe en ce moment, c'est qu'il **dépend de lui de travailler pour l'avenir**: nouveau domaine ouvert à son abnégation. Les collections que plus tard l'on recherchera comme précieuses et que nous acquérons parfois en bloc à un prix élevé, peuvent se constituer petit à petit dès maintenant pour nos successeurs, à raison d'un peu de ténacité dans la vigilance quotidienne. L'on a surtout en vue ici les pièces documentaires et les périodiques de caractère plus ou moins officiel. Sans doute, ces collections ne sont pas des instruments de travail indispensables; encore, offrent-elles des renseignements que l'on ne peut trouver nulle part ailleurs, et puisqu'on peut les former à bon marché, il serait déraisonnable de négliger ces occasions d'accroissement. Le retour rétrospectif sur notre passé national, religieux, scientifique, etc., auquel ont souvent donné lieu les considérations dictées par la guerre ou par le centenaire de la Belgique, ont fait voir plus d'une fois la valeur des ressources offertes par ces annuaires, dont quelques-uns sont trop souvent exposés à se perdre dans nos salles de récréation ou nos parloirs: *Annuaire administratif*, *Almanach Catholique*, *Almanach de Gotha*, *Catalogues des diverses provinces S. J.*, *Annuaire pontifical*, etc., *Annales parlementaires*, *Années scientifiques diverses*, *Minerva*, etc., etc. Jadis les lettres de nos missions se répandaient amplement dans nos maisons; actuellement ces petits volumes se vendent isolément pour des centaines, voire des milliers de francs. Un sage discernement devra intervenir évidemment pour écarter les pièces qui ne pourraient trouver grâce que devant un conservatisme encombrant.

La guerre aux doubles et la vente avantageuse des exemplaires devenus inutiles, permettent également des économies, que le Bibliothécaire peut utiliser pour d'autres acquisitions, comme on a dit plus haut.

2. — Direction intellectuelle

La bonne gestion, dans la partie strictement intellectuelle de ce département, revêt plus d'importance encore et appelle le secours de plus nombreuses lumières. De ce dernier point de vue, les ressources qu'offre la vie communautaire sont certes à mettre en valeur, et les Bibliothécaires étrangers sont les premiers à apprécier les avantages, que peut procurer la consultation de collègues habitant sous le même toit, ou aisément accessibles dans une maison voisine.

Il faut une **idée directrice** qui commande toute la gestion. Faute de quoi, nos Bibliothèques sont exposées à descendre au niveau du caravansérail, qui abrite au hasard tous les livres possibles. Il y aura donc lieu de s'inspirer d'un principe directif pour **acquérir, comme pour écarter** des volumes; il ne faut pas que les acquisitions se fassent d'après le

hasard des circonstances, ni d'après les seuls goûts personnels du Bibliothécaire : une note « d'impersonnalité » sera nécessaire parfois pour une gestion judicieuse ; il faut ici comme ailleurs se mettre en garde contre les tendances « unilatérales ». Il y aura lieu surtout de ne pas borner les achats aux seuls ouvrages nommément demandés par les habitants de la maison ; le Bibliothécaire n'est pas une espèce d'appareil enregistreur. Son rôle dépasse cette conception, évidemment.

Ce principe directif varie d'un genre de Bibliothèque à l'autre. Les petites Bibliothèques ne seront pas gérées comme les grands fonds ; les Bibliothèques d'hommes voués aux œuvres et à l'apostolat viseront à avoir un caractère beaucoup plus pratique et actuel. Les Bibliothèques d'études ne doivent pas être traitées comme des Bibliothèques de lecture, ou comme des Bibliothèques d'hommes d'action. Il faut tenir compte de ce principe pour nos Bibliothèques d'élèves, de rhétoriciens et d'anciens élèves, d'académies, etc : ce n'est pas dans de pareilles Bibliothèques qu'il faut accumuler les ouvrages qui représentent la bibliographie ancienne d'un sujet. Les éditions démodées, qui méritent d'être conservées, pourraient même être écoulées avantageusement vers d'autres fonds. Une notice un peu détaillée sur la gestion de ces Bibliothèques, dont l'efficacité sur la formation intellectuelle de nos élèves est incontestable, rendrait les plus grands services et aiderait à étendre notre action pour le bien. Les progrès y sont toujours possibles ; l'Amérique et l'Angleterre ont vu surgir quelques bons manuels sur ces matières, dont nous pourrions tirer parti.

Les grands dépôts peuvent donner davantage, mais toujours avec un sage discernement, dans le genre collectionneur, selon la nature et les exigences des études poussées dans chaque centre. Une ou deux particularités, en harmonie avec l'activité développée dans la maison, seront avantageusement poussées par les Bibliothèques qui en ont le moyen ; là est l'avenir des Bibliothèques qui veulent atteindre un jour quelque valeur et renom.

Dans telle et telle de nos Bibliothèques, la présence d'un chef entendu a laissé des traces ineffaçables ; par contre, les époques de gestion compétente ont été coupées de périodes moins heureuses, que l'on reconnaît aux nombreuses lacunes qui les marquent : les divers fonds se présentent à l'observateur attentif, à la manière de stratifications géologiques ; leur richesse, ou leur pauvreté, dépose un témoignage durable pour ou contre la compétence des titulaires successifs, préposés à la direction.

Contre les défauts d'une direction personnelle unique, les grandes Bibliothèques universitaires et autres avaient cru trouver un remède dans la constitution d'une espèce de conseil d'administration ou de comité d'achat. Ce conseil régulièrement réuni aurait dû décider des acquisitions. Mais cela a comme résultat de ligotter le Bibliothécaire, de limiter beaucoup l'intérêt et l'ardeur que susciterait sa charge et de rendre à peu près inutile, par suite du retard inévitable, tout essai d'achat d'occasion, ce qui

est pour nous une des plus précieuses sources d'accroissement. Les rapports fournis par les revues bibliothéconomiques sur le fonctionnement et l'efficacité de cette institution aboutissaient déjà avant la guerre à constater son échec. Pratiquement, elle avait cessé de fonctionner dans les Bibliothèques qui l'avaient acceptée; on était plus porté à l'admettre comme un organisme de contrôle rétrospectif, auquel une ou deux fois par an le Bibliothécaire aurait présenté un rapport sur le mouvement des acquisitions et de la gestion durant l'année écoulée. Il y a beaucoup de Bibliothèques publiques où l'on peut constater un *smoothly working of the whole machinery*, sans aucune institution de ce genre. Ailleurs, il y a de temps à autre des conflits entre les exigences d'un professeur et la résistance tenace et illégale du Bibliothécaire, comme le cas s'est produit à Bonn avant la gestion du titulaire actuel. Chez les Nôtres, le régime varie sans doute d'une province à l'autre et d'une maison à l'autre et il n'y a aucune raison pour nous de pousser des investigations sur ce terrain. Le Bibliothécaire est toujours sous la dépendance de son Supérieur: ce qui permet toujours le moyen de couper court aux inconvénients s'il s'en produisait.

Chaque Bibliothécaire devra donc se tenir au courant de ce qui paraît dans la branche, ou dans les branches, qui constituent la raison d'être de sa Bibliothèque. A côté du domaine général, qui doit être représenté dans le dépôt de livres de tout groupe d'hommes cultivés, — et l'on ne songera assurément pas à taxer d'exagérée pareille exigence, — devront figurer, dans chacune de nos maisons, des branches diverses, appropriées aux besoins de l'activité spéciale qui s'y exerce: classiques et pédagogie, prédication, théologie, philosophie, histoire, géographie, sciences, etc.

D'une manière générale, l'on peut donc dire qu'un certain fonds commun de livres doit se rencontrer partout chez nous; ce sera d'abord le fonds général des connaissances réclamé par tout centre cultivé; ce sera ensuite, le fonds des connaissances sacerdotales et religieuses réclamé par notre état; enfin une catégorie plus spéciale sera constituée par les branches cultivées différemment dans nos divers groupes de maison; celle-ci ne nous retiendra guère que pour donner quelques indications générales.

Parlons d'abord du **fonds commun de livres** qui doit se trouver à la disposition de tout groupe d'**hommes lettrés et cultivés**.

Ce fonds comprendra les ouvrages généraux de littérature, d'histoire, de civilisation, de géographie, d'art, de sciences. Pas moyen d'entrer ici dans les détails; rappelons que les littératures étrangères devraient être représentées par leurs principaux auteurs, que les livres généraux sur l'histoire de l'art et les principaux maîtres ne peuvent totalement manquer; que certaines collections de livres d'histoire, de littérature, de géographie, de sociologie, etc., sont à leur place chez nous, comme aussi un ou plusieurs bons atlas de géographie moderne, physique et politique, de géographie historique, etc. Une ou deux revues d'intérêt général, outre la *Nouvelle revue théologique*, les *Études* et la *Revue des questions scientifiques*, s'imposent évidemment.

Le fonds des connaissances exigées par notre qualité de prêtres et de religieux, doit être représenté à plus de titres et avec plus d'ampleur encore que celles du lettré, car les ressources des Bibliothèques publiques combleront plus difficilement les lacunes pour celles-là que pour celles-ci. Le côté pratique de ces sciences sacrées passera évidemment au premier plan, sans toutefois que le côté théorique soit négligé. Un moyen efficace, mais non suffisant, est encore une fois fourni par les revues; l'abonnement à quelques revues bien choisies permettra à chacun de suivre le mouvement des idées et des livres; la partie bibliographique de ces revues, judicieusement exploitée, guidera dans le choix des achats.

En cette matière, encore une fois, l'on pourrait tirer beaucoup plus grand parti de nos ressources communautaires et de la facilité des rapports entre nos diverses maisons. Plusieurs spécialistes sont prêts à fournir, par exemple dans les *Nouveaux Essais pédagogiques*, les indications bibliographiques utiles sur les nouveautés qui voient le jour. Ce programme pourrait être étendu et, de temps à autre, une bibliographie élémentaire, mais pratique pour nos Bibliothèques, pourrait indiquer, avec appréciations, la série des ouvrages de fonds, anciens et modernes, qui devraient figurer chez nous sur une branche donnée, par exemple sur la catéchétique, la psychologie de l'éducation, l'enseignement d'une langue, etc. Cela constituera une source sérieuse de connaissances et une orientation féconde.

En tout cas, nous croyons que dans chaque maison, le **minimum** consistera à avoir une revue de questions morales et pratiques, une de droit canon documentaire, une de théologie et apologétique, et une d'histoire ecclésiastique.

Quant aux livres, il serait difficile dans la variété des situations, des besoins et des budgets, de donner quelque précision; il sera plus facile de poser quelques questions:

La Bibliothèque possède-t-elle un bon commentaire moderne sur chacun des livres de la Bible, et quelques bons ouvrages d'introduction générale ou spéciale? a-t-elle les bons travaux sur tel ou tel livre de la Bible plus employé, comme les Évangiles, les Épîtres, les Psaumes, les Prophètes, les Livres Sapientiaux, etc.?

En Théologie, a-t-elle les grands auteurs, les Pères de l'Église et les théologiens, dans une édition maniable, et les principaux traités modernes sur les grandes questions, de manière à permettre de s'instruire pour une consultation ou une discussion dogmatique? possède-t-elle les bons ouvrages de vulgarisation dogmatique sur un sujet donné, comme la foi, la rédemption, la grâce, les sacrements, les fins dernières, etc.? Tout cela aura comme effet de favoriser le travail, d'entretenir les connaissances et de solliciter la consultation.

En Histoire ecclésiastique, la Bibliothèque a-t-elle les ouvrages qui renseignent rapidement et sûrement sur l'état actuel des questions? soit les ouvrages publiés en collection, comme la « *Bibliothèque pour l'enseigne-*

ment de l'histoire ecclésiastique », soit les travaux isolés, de valeur et d'utilité réelle? L'histoire des ordres religieux, de la Compagnie de Jésus en particulier, aura une place de choix. Les diverses parties de l'histoire de l'Église sont-elles suffisamment représentées? la période primitive et l'ère patristique? les siècles médiévaux? la Réforme? les temps modernes? l'époque contemporaine?

Les questions morales et canoniques seront évidemment l'objet de plus d'attention encore, actuellement surtout au moment où la codification canonique et les grandes encycliques introduisent bon nombre de nouveaux aperçus, de nouvelles solutions et de nouveaux règlements.

Ajoutons, à côté de la théologie pratique, le chapitre de la liturgie, de l'ascétisme, de la pédagogie religieuse, de la catéchétique et de la sociologie chrétienne: « *Ponderanda potius quam numeranda!* » Mais que la Bibliothèque donne à chacun le moyen, ou mieux inspire le goût de s'instruire et de renouveler, au grand bénéfice du prochain et de soi-même, les moyens d'action sacerdotale et religieuse!

Pour l'ensemble de ces connaissances, l'on ne peut que rappeler encore une fois l'aide efficace que donnent les revues, et par suite attirer l'attention sur une circulation avantageuse de leurs fascicules. Avec les revues, les Bibliothèques rendront les plus précieux services en présentant, par exemple dans la section désignée tantôt sous le nom de salle de lecture, les divers recueils encyclopédiques, dont une utilisation judicieuse retirera de précieux renseignements: la première orientation et la bibliographie sur une matière donnée, sacrée ou profane, sera fournie par ce moyen. Au Bibliothécaire donc de veiller à ce que sa Bibliothèque présente ces instruments de travail dans les conditions voulues: encyclopédies et dictionnaires d'apologétique, de théologie, d'Écriture Sainte, d'histoire, de biographie, de géographie, d'art, etc.; tout cela, joint aux revues bien assorties, avec un choix judicieux d'ouvrages anciens et modernes, aidera le travailleur et augmentera le désir et le moyen de s'instruire; les problèmes actuels et le mouvement actuel des idées sur les grandes questions religieuses, morales et sociales, devront être judicieusement représentés, comme on l'a dit plus haut à propos de la souplesse requise dans le catalogue des matières ou systématique.

Dans le domaine moins étendu qui concerne l'activité spéciale de nos différents groupes de maisons, un bon Bibliothécaire aura soin de se former un plan général d'acquisitions, en s'aidant des lumières de ceux qui l'entourent ou de ceux qu'il consultera ailleurs. Les achats, faits au hasard des nouveautés ou des occasions, ne favorisent pas la création d'une Bibliothèque qui puisse devenir un efficace instrument d'étude. Qu'il s'agisse de prédication, d'études classiques, littéraires, scientifiques, historiques, théologiques, philosophiques, géographiques, sociologiques, etc., etc., on tâchera de fixer les grandes lignes dans lesquelles il est souhaitable de diriger l'accroissement de la Bibliothèque, et on tiendra note des lacunes qu'elle présente en ce moment sous ce rapport. Quand s'offrira

une occasion, dans une vente publique, ou dans une offre avantageuse de bouquiniste, l'on fera l'acquisition d'un ou de plusieurs ouvrages qui comblent les grosses lacunes, et dont le prix, pour un exemplaire neuf, ferait une trop grande saignée au budget : tel serait par exemple, pour une bibliothèque de professeurs d'humanités, le *Thesaurus linguae latinae* ou le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio ; les nouveautés feront l'objet du même discernement. Après six ou sept années, on sera surpris du résultat obtenu par un peu de ténacité éclairée ; a fortiori, aura-t-on lieu de se réjouir, si la même ligne de conduite est fidèlement observée pendant dix ou vingt ans. Pareilles gestions auront vite fait de donner à nos Bibliothèques une plus-value considérable. Telle branche spéciale, comme la littérature, l'économie politique, ou l'ascétisme, sera désormais représentée par tous les grands ouvrages des maîtres, bien édités, et par les principaux travaux consacrés à l'étude de leur vie et de leur pensée.

Pour arriver plus aisément à réaliser ces divers résultats, l'on pourra s'aider beaucoup d'une liste de desiderata, disposée sur fiches alphabétiques. Par sa confection, dont le système permet toujours de nouvelles additions, elle fixe la mémoire et attire l'attention sur les lacunes, que fait constater l'étude d'un sujet ou l'examen d'une bibliographie bien dressée ; chaque consultant peut signaler, sur les matières de sa compétence, les desiderata importants ; un cahier ou un registre peut être mis, à cet effet, à la disposition des Pères. Quand se présente une vente ou un catalogue d'occasion, on fait faire le premier dépouillement par un aide, qui n'a qu'à suivre l'ordre alphabétique des fiches. L'indication, sur la fiche même, du prix demandé ailleurs pour ces desiderata, donne un excellent point de repère pour l'appréciation de la valeur marchande du volume.

Si le principe directif qui oriente la direction d'une Bibliothèque, doit être appliqué aux acquisitions, il doit, parfois aussi servir à écarter des ouvrages.

Ces ouvrages qu'on doit écarter seront, par exemple, les acquisitions faites dans des paquets de volumes achetés dans les ventes publiques ; d'autres fois, il s'en présentera dans les envois de livres qui nous viennent de mortuaires. Pourquoi remplir les rayons de ces objets inutiles à la maison qui les reçoit ? Il faudra un peu de courage de la part du Bibliothécaire pour les écouler ailleurs ; mais sa Bibliothèque ne peut que bénéficier de sa fidélité à suivre la ligne de conduite qu'il se sera fixée.

Ce principe d'enrichissement de nos Bibliothèques, dans un domaine donné, nous amène à esquisser ici un plan un peu plus ample, et qui n'est encore qu'un *avant-projet*, « *a mere suggestion* », comme diraient les Anglais, en vue de constituer quelques centres spéciaux.

Chacune de nos maisons possède, ou acquiert occasionnellement, un petit nombre d'ouvrages sur des matières pratiquement étrangères au genre d'activité qu'elle exerce, et parfaitement inutiles, sinon ignorées, à la totalité de ses habitants. Réunis au hasard, à la suite de circonstances fort disparates et sans but bien déterminé, ils se présentent dans nos rayons un peu à l'état de blocs erratiques, perdus dans la plaine.

En raison même de leur inutilité, ces volumes sont exposés à périr un jour de leur belle mort, ou à disparaître dans une vente inconsidérée. Ou bien, si la matière qui fait leur contenu n'est pas étrangère au genre de la Bibliothèque, elle est traitée d'une façon tellement spéciale ou surannée, que l'ouvrage sera toujours rebelle à toute utilisation dans le milieu en question ; finalement, viendra le jour où se produiront des aliénations malencontreuses et des destructions qu'on serait presque tenté de qualifier de criminelles ! Plût au Ciel que nos Bibliothèques n'eussent jamais été victimes de pareilles dévastations ! Il vaut mieux, sans plus revenir sur ce qui a été dit au début, jeter un voile sur l'incurie et l'inconsidération qui a produit ces ravages, et ne mettre par écrit que la forme irréaliste du souhait négatif, sans recourir à la formule du réel positif.

Par l'accumulation de ces échantillons en un centre commun, n'y aurait-il pas moyen de donner une plus-value considérable à plusieurs de nos Bibliothèques ? Il ne s'agirait nullement d'amener les maisons propriétaires à aliéner ces ouvrages. Au contraire, l'idée énoncée ici aurait pour résultat de s'opposer définitivement à toute aliénation ; la propriété resterait à la maison qui possède actuellement l'ouvrage en question ; mais elle le laisserait en dépôt à une autre Bibliothèque. La valeur d'étude de la Bibliothèque dépositaire en serait notablement accrue sur un sujet donné, et cet accroissement donnerait l'idée de combler quelques lacunes ; la valeur de chaque ouvrage grandirait aussi en proportion de la collection dans laquelle il prend rang et qu'il contribue à enrichir. Un exemple fera mieux saisir la portée et l'utilité du projet.

Beaucoup de nos maisons possèdent quelques ouvrages scolaires utilisés à l'époque de l'ancienne Compagnie, ou datant de l'ère napoléonienne ou hollandaise. Vieux débris du passé, ils risquent de passer toujours inaperçus et de finir par se perdre irrémédiablement. Pourquoi ne pas les recueillir et les grouper dans une de nos maisons, pour y constituer une espèce de **Musée Scolaire**, qui serait placé là où il y a chance qu'on en tire profit, par exemple, là où l'on s'initie aux classiques.

Telle autre maison servirait de centre de groupement aux vieux atlas, aux vieux ouvrages géographiques ; ils y seraient mieux conservés et plus utiles. Car le jour où quelqu'un sera amené à les étudier, il n'aura qu'à se transporter dans ce centre pour trouver le tout à sa disposition.

D'autres fois, ce sera un fonds de livres en langues étrangères ou sur une branche spéciale, dont on ne sait que faire dans une de nos maisons, mais qui ajoutés aux ouvrages dont dispose déjà telle autre maison, plus adonnée à ce genre d'études, constitueraient une plus-value considérable.

Tout ceci demande un échange de vues ; mais il y a moyen, croyons-nous, d'arriver par cette voie à des résultats utiles. Il ne s'agit nullement d'appauvrir les Bibliothèques de nos maisons ; il ne s'agit que de rendre plus féconds les dépôts de livres dont nous disposons, et d'arracher à la stérilité et au danger de destruction les ouvrages isolés.

CONCLUSION

Le personnel et le poids de la charge. Orientation pratique

A ces notes, bien longues, encore que fort élémentaires, qu'il nous soit permis d'ajouter une dernière remarque, en guise de conclusion.

L'ensemble des exigences auxquelles doit faire face un Bibliothécaire soucieux de la conservation, de l'enrichissement, du bon ordre et de l'utilisation de son dépôt, fera l'impression d'une charge considérable, et l'on sera tenté de se demander si l'on pourra jamais réaliser un programme aussi écrasant. Encore une fois, rappelons ce que nous disions au début : l'idéal ne peut être atteint en un jour. Nous avons esquissé ici le but auquel il faut tendre, et tâché d'aider les bonnes volontés dans leurs efforts. Les pages qui précèdent n'ont pas eu d'autre objectif. Pour être pratique jusqu'au bout, entrons dans quelques détails d'exécution.

Il y a diverses manières de résoudre la difficulté ; mais en toute hypothèse, il faudra toujours recourir au principe de la division du travail et aux règles d'une administration prévoyante et régulièrement organisée. Tous les genres de travaux ne doivent pas retomber indistinctement sur les mêmes épaules : la partie purement matérielle sera le fait d'un domestique ; pour peu que la Bibliothèque prenne de l'importance, le secours d'un employé pendant quelques heures par jour ou par semaine, deviendra indispensable ; la transcription des fiches des divers catalogues sera confiée aux copistes de la prison, par exemple, ou à un dactylographe, à raison d'un ou de deux paquets par mois ou par semaine, etc. ; des jours fixes et des heures déterminées seront assignés aux différents services de la reliure, du prêt, etc. Le nettoyage ordinaire serait fait par un domestique, une ou plusieurs fois chaque semaine, selon les cas ; la remise en place des volumes serait confiée à l'employé, et non au consultant, qui est trop souvent distrait ou négligent. Qu'on n'oublie pas que le rôle du Bibliothécaire doit consister beaucoup plus dans l'administration et la direction intelligentes, que dans le travail matériel ; et à ce propos, il n'est pas inutile de faire remarquer que les règles du Bibliothécaire (*Regulae Praefecti Bibliothecae*, n. 8), qui font une part assez large à la partie maté-

rielle, n'exigent nullement qu'il exécute tout cela par lui-même. A raison d'une demi-heure deux ou trois fois par semaine, un domestique, formé *ad hoc*, peut faire excellente besogne dans une Bibliothèque de dimension réduite. Le nettoyage extraordinaire annuel demanderait un peu plus de temps assurément et devrait disposer momentanément de secours plus étendus en personnel.

Tout cela suppose, évidemment, une Bibliothèque convenablement aménagée, dont les catalogues sont en règle, et qui ne réclame plus, en dehors de l'entretien et de la gestion quotidienne, que de légers perfectionnements. En ce cas, le travail ordinaire ne demandera pas une heure par jour au Bibliothécaire, si la Bibliothèque n'est pas considérable. Si la Bibliothèque dépassait vingt ou trente mille volumes, la charge deviendrait notablement plus forte. Pour peu qu'on approche de cinquante mille volumes, il serait difficile de se passer des services réguliers d'un employé, ou d'un Frère Coadjuteur, qui consacrerait quelques heures par semaine, ou par jour, à la Bibliothèque.

Avec l'extension de la Bibliothèque, grandira aussi la charge du Bibliothécaire, ne fût-ce que pour se mettre parfaitement au courant du contenu de son dépôt : connaissance indispensable pour la compétence de la gestion et la sûreté des acquisitions. En outre, l'étude des règles pratiques de la bibliothéconomie et de la théorie de cette science entrera toujours dans les conditions d'une bonne administration. Peut-être l'a-t-on un peu trop oublié : l'hypothèse n'est pas gratuite ; car l'absence dans une Bibliothèque importante de tout traité de bibliothéconomie, postérieur au « Catéchisme » de Petzholdt (1877) ou au « Manuel » de Cousin (1882), a par elle seule une éloquence qui dépasse tous les autres témoignages !

Dans nos grandes Bibliothèques, une extension du personnel doit correspondre à l'augmentation de la charge. Un des moyens d'alléger la besogne est de séparer la direction et l'administration quotidienne, en donnant à chacun de ces départements un titulaire spécial.

Si la Bibliothèque avait besoin de remaniements et d'une mise en ordre complète, surtout dans ses Catalogues, le travail devient considérable, et avouons-le franchement, dans les dépôts de plus de dix mille volumes, il est écrasant. La seule manière d'opérer sera de recourir à des aides extraordinaires, laïcs ou Jésuites, appartenant à une de nos maisons, ou au dehors, et de consacrer à cette révision, quelques mois consécutifs, à l'exclusion de toute autre étude : ce sera une garantie de la perfection du travail et de l'uniformité de ses grandes lignes.

Dans une Bibliothèque qui est en ordre, la gestion au jour le jour comporte de nombreux domaines, comme on a pu le voir dans les pages précédentes. Mais tous ne sont pas de la même importance.

Pratiquement, parmi les nombreuses règles énoncées plus haut, le Bibliothécaire, soucieux de sa charge, veillera en premier lieu à ce qu'aucun livre, fascicule de revue ou volume isolé, n'entre dans la

maison, par quelque porte que ce soit, qui ne soit aussitôt catalogué, estampillé et muni d'une cote, avec place spéciale, dans la Bibliothèque.

Parmi les catalogues, le catalogue des entrées, ou administratif, et le catalogue alphabétique doivent être tenus avec le plus grand soin. Dès qu'un livre entre dans nos maisons, il doit être mentionné dans ces deux catalogues et muni des signes caractéristiques, numéro d'ordre, estampille, étiquette, cote spéciale, que comporte chacun d'eux. Si précédemment l'on n'avait pas tenu à jour le catalogue des entrées, rien n'empêche de commencer la série des inscriptions, soit au n° 1, soit au n° 1001, ou 20.001, ou 100.001, selon l'ampleur présumée du dépôt déjà existant. Le catalogue alphabétique est le plus important de tous : sa rédaction exige grande attention pour faire éviter toute confusion et désordre. Une Bibliothèque pourvue d'un catalogue alphabétique, précis et exact, rendra déjà grand service; comme on l'a vu, ce catalogue réclame une compétence spéciale pour l'identification du prénom, la recherche de l'auteur anonyme, ou pseudonyme, etc., etc.

Le catalogue des matières est moins urgent que les deux précédents, mais l'exécution n'en peut être indéfiniment différée.

Le catalogue topographique, fort pénible à établir, est indispensable pour un recatement sérieux.

Parmi les requisita indispensables, il faut placer celui de la cote spéciale pour chaque volume. Si les circonstances ne permettent pas partout de réaliser immédiatement cette réforme, — elle entraîne un travail considérable dans les fonds importants, — il faudrait au moins l'appliquer à toutes les entrées nouvelles : on pourra le faire en utilisant le numéro (ou la lettre) actuel de la travée et du rayon, et en plaçant les nouvelles acquisitions, marquées de leur numéro d'ordre, 1, 2, 3, etc., au commencement du rayon. Les volumes présents à la Bibliothèque avant cette réforme feraient l'objet d'un travail ultérieur. Ceci suppose évidemment que les rayons ne se trouvent pas déjà chargés au maximum de leur capacité.

La question de l'utilisation de la Bibliothèque *intra muros* et de l'inscription au registre des emprunts est fort simple théoriquement; pratiquement, elle est difficile, parce qu'elle suppose chez chacun des consultants, attention et vigilance continue.

A ce souci de la régularité et de la précision dans le cataloguement de chaque volume qui entre dans la maison, et de l'assignation de la cote spéciale, le Bibliothécaire ajoutera celui de la conservation, du bon ordre, de la propreté, etc.; les pages 485, 520, et suivantes, contiennent les principales recommandations qu'il y a lieu d'observer à ce sujet.

Enfin, s'il veut donner à sa gestion une efficacité plus étendue, le chapitre qui traite de cette matière (chap. III et IV) pourra lui fournir les éléments d'orientation indispensables.

D'autres chapitres dans les notes précédentes, concernent surtout les grandes Bibliothèques, ou contiennent des règles et des renseignements d'une application moins urgente, ou s'appliquent seulement à un ensemble de circonstances qui ne se rencontrent pas uniformément dans chacune de nos maisons. Il y aura lieu d'en tenir compte dans l'usage à faire de ces chapitres.

*
* * *

L'auteur de ces pages se considérera comme largement récompensé du labeur qu'elles lui ont occasionné, si ses Collègues dans la direction et l'administration de nos Bibliothèques peuvent en tirer parti et consentent à les améliorer par leurs suggestions et leurs remarques. Comme tout travailleur ici-bas, le Bibliothécaire fournit une tâche qui présente plus d'épines que de roses. Au moins peut-il compter que ses efforts auront comme résultat de diminuer les épines, sinon d'augmenter les roses, dans la tâche d'autrui, et en inscrivant laborieusement tant d'auteurs et tant d'ouvrages dans les colonnes de ses catalogues et de ses registres, il aura mérité peut-être l'inscription de son propre nom au grand catalogue du livre de vie pour l'éternité! Il se rappellera le vieux proverbe français déjà mentionné par Gerson (1), à propos de l'enrichissement des Bibliothèques par le travail des moines: « *Les bons livres font les bons clercs.* »

D'une façon plus générale, le vieux Pline avait déjà encouragé indirectement les Bibliothécaires, en montrant l'efficacité des Bibliothèques, qui transmettent à chaque génération les conquêtes de leurs devanciers: « *Cum chartae usu maxime humanitas vilae constet* (2). » Mieux que tout le reste, le dicton, qui avait cours dans les abbayes du moyen âge, traduit encore de nos jours la pensée apostolique qui doit présider à l'érection et à l'enrichissement des Bibliothèques conventuelles: « *Clastrum sine armario est quasi castrum sine armamentario* (3). Un cloître sans Bibliothèque ressemble à une forteresse sans arsenal! »

Le Pape Pie XI, le Pape Bibliothécaire, a condensé ces hautes idées dans les belles formules de bénédiction pour les Bibliothèques et Archives, ajoutées en appendice au Rituel romain (4). Nous ne pouvons mieux terminer ces notes que par la prière qu'elles contiennent:

« *Ut ipsa (Bibliotheca) . . . in dies congruenter augeatur et omnes qui vel officii vel studiorum ratione huc conveniunt, in divinarum humanarumque rerum scientia tuique pariter dilectione proficiant!* »

(1) GERSON, *De laude scriptorum*, IX (*Opera omnia*, Anvers 1706, t. II, p. 700).

(2) *Hist. natur.*, XIII, 2.

(3) GEOFFROI DE SAINTE-BARBE EN AUGE, *Lettre XVIII* (PL, CCV, 845 a).

(4) *Acta Apostolicae Sedis*, t. XVI, 1924, p. 472.

APPENDICES

APPENDICE I

Indications résumées pour le Cataloguement

Pour faciliter les consultations d'une maison à l'autre, il y aurait avantage à adopter un code uniforme entre nos diverses Bibliothèques. Celui dont on propose ici les principales lignes est présenté à l'examen et à la discussion de nos Collègues. On s'y est inspiré des règles suivies dans les Bibliothèques du pays et de l'étranger; mais on a pris soin de simplifier celles qui ne trouvent leur application complète que dans les grandes Bibliothèques publiques. De plus, l'expérience a fait constater les avantages de l'usage spécial adopté à la Bibliothèque de Louvain pour les noms des Saints, des Papes, des auteurs médiévaux, etc. Voici les indications utiles proposées :

I. — REMARQUES GÉNÉRALES

Une fiche par ouvrage et par édition

Il faut une fiche par ouvrage et par édition du même ouvrage. On ne peut accumuler plusieurs éditions sur la même fiche; le classement des fiches d'un même ouvrage suit l'ordre chronologique des éditions.

Indication de la cote sur une seule fiche

Chaque ouvrage n'a l'indication de sa cote que sur une seule fiche, de manière à éviter tout oubli ou confusion en cas de changement de place. La remarque est utile pour les fiches de rappel ou de renvoi (collections, anonymes, etc.), comme on le verra plus bas.

Adresse

L'adresse comporte les points suivants : format, ville, éditeur, date, et, s'il y a lieu, édition et nombre des volumes, p. ex. :

3 vols, 8°, Paris, Hachette, 1901.

2^e édit., 3 vols, 8°, Paris, Hachette, 1903.

Fiches de rappel ou de renvoi

Les fiches de renvoi ne portent jamais l'indication du rayon et doivent se multiplier selon les besoins réels, en évitant une parcimonie mal entendue, autant qu'une prodigalité stérile. Le principe qui commande toute la question est fort simple, car le catalogue alphabétique doit me donner la réponse à cette question : « Qu'avez-vous ici de tel auteur (nom latinisé ou original)? Étant donné tel titre d'ouvrage, anonyme ou pseudonyme, suis-je sûr de constater, sans doute aucun, s'il est présent ou absent de votre Bibliothèque? » La fiche de rappel orientera immédiatement la recherche.

II. — NOMS DES AUTEURS

Nom d'auteur et prénom

Chaque nom d'auteur est accompagné de son prénom, à moins qu'il n'y ait absolument pas moyen de le trouver, et, s'il y a lieu, de son titre. En règle générale, les initiales ne suffisent pas.

Papes

Le nom sera toujours en latin, même pour les papes postérieurs à l'année 1500 : « Pius IX, Benedictus XIV, etc. » ; on ajoutera une fiche de renvoi, si les orthographes diffèrent trop, alphabétiquement : p. ex. Benoît, V. Benedictus.

Saints

On les inscrit au nom de famille, chaque fois qu'ils en ont un ; mais les noms de religion l'emportent sur les noms de famille ; les médiévaux, c. à d. les saints antérieurs à 1500, sont inscrits au prénom latin, conformément à la règle énoncée plus bas.

Liguori, Alphonse de, St.	Rodriguez, Alphonse, S. J., St.
Labre, Benoît, St.	Sales, François de, St.
Franciscus, Assisiensis, St ^{us} .	Thérèse de Jésus, O. Carm., St ^e .
Xavier, François, S. J., St.	Benedictus, Aniensis, St ^{us} .
Chantal, Jeanne Frémiot de, St ^e .	Thomas Aquinas, O. Praed., St ^{us} .

Classiques latins et grecs

A moins que le *cognomen* ne soit consacré par l'usage, comme c'est le cas pour Cicéron, on les inscrit au nom latin, avec le *cognomen* ensuite, puis après une virgule, le *praenomen*.

Les noms grecs sont transcrits avec la terminaison latine : Olympiodorus, et non Olympiodoros, Arius, et non Areios.

Æschylus.	Horatius Flaccus, Quintus.
Cicero, Marcus Tullius.	Aristoteles.
Ovidius Naso, Publius.	Tertullianus Florens, Quintus Septimius.

Auteurs médiévaux, c. à d. antérieurs à 1500

Les auteurs médiévaux, c. à d. antérieurs à 1500 (Saints, Papes, théologiens, philosophes, chroniqueurs, écrivains quelconques), sont inscrits régulièrement au prénom latin, et exceptionnellement au nom de famille, si ce dernier est fort connu; en ce cas, une fiche de rappel renvoie du prénom au nom de famille.

Petrus Abaelardus	V. Abaelardus, Petrus.
Abélard	V. Abaelardus, Petrus.
Willelmus, Ockam	V. Ockam.
Aquinas, Thomas	V. Thomas Aquinas, S ^{tus} .

Quelques prénoms spéciaux sont à noter, tels p. ex.: Guillelmus ou Guilelmus, ou Guglielmus, qui sera toujours Willelmus, avec renvoi de Guillelmus à Willelmus; Ricardus, V. Richardus; Johannes, V. Joannes.

Pour faciliter les recherches, on maintiendra le J. comme initiale.

Auteurs orientaux

Dans la plupart de nos Bibliothèques de scolasticats, il sera préférable d'adopter pour les auteurs orientaux la forme depuis longtemps vulgarisée de leurs noms latinisés: c'est de cette manière qu'ils sont le plus connus et habituellement cités en Occident. On écrira donc:

Averroès	et non pas	Ibn Roschd
Avicbron		Ibn Gebirol
Avicenna, etc.		Ibn Sina, etc.

Toutefois, il sera bon de représenter par une fiche de renvoi ces noms orientaux. Pour les Bibliothèques ou les parties de Bibliothèques plus spécialisées, comme dans les sections bibliques richement fournies, l'hagiographie orientale, les sections missiologiques orientales, etc., il ne manquera pas de compétences sur place pour qu'on puisse adapter le cataloguement aux exigences actuelles de l'orientalisme, au moins par un judicieux usage des fiches de renvoi. On trouvera en général une orientation utile dans les catalogues méthodiquement élaborés des grandes librairies qui ont un département d'orientalisme, comme Harrassowitz à Leipzig, Heffer à Cambridge, Maisonneuve et Geuthner à Paris, Kegan Paul à Londres, etc. Mais s'il s'agit de noms géographiques surtout d'Extrême Orient, on aura soin de ne pas introduire de confusion entre les divers usages orthographiques allemands, anglais, français, hollandais, etc.

Princes régnants

On place à leur prénom les princes régnants, c. à d. ceux qui ont réellement régné et ceux qui sont habituellement cités comme tels, p. ex. Louis XIV, Henri IV, Henri V, Napoléon I (qui ne sera pas cité à Bonaparte).

Les membres des familles régnantes sont inscrits au nom de famille: p. ex. Bonaparte, Pierre; Hohenzollern, Henri de; etc.

Noms de familles modernes

Van, ou *van*, sera toujours maintenu et l'ordre alphabétique sera indépendant de la séparation du nom en deux ou trois mots, p. ex. : Van der Velde, ou Vandervelde, ou Van de Velde, ou van den Velde.

Ordre alphabétique : Van den Velde, Van der Velde, Vandervelde, Van de velde.

von doit être supprimé et rejeté après le nom, ainsi que l'article qui suit, p. ex. : Funk, Franc-Xavier von ; Ranke, Hippolyte von ; Goltz, Jean von der, etc.

de, c. à d. la particule, et non pas l'article flamand, est rejeté après le nom, p. ex. : Montmorency, Casimir duc de ; Oultremont, John d', C^{te}.

De, ou *de*, article flamand, sera placé avant le nom ; en cas d'exception, on recourra à une fiche de renvoi ; p. ex. : de Smet, Paul, C^{te} ; De Smedt, Charles, S. J. ; de Ram, Pierre, V. Ram, Pierre de.

Le, *La*, (ou *le*, *la*), ou *des*, ou *du* (*Des* ou *Du*) sont maintenus avec le nom, p. ex. : du Bois ; La Mennais, Félicité de ; Lamartine, Alphonse de ; etc.

De et *a* (*ab*), en italien ou en d'autres langues étrangères, sont supprimés et rejetés après le nom, p. ex. : Lugo, François de, S. J. ; Ponte, Ludovicus de, S. J. (avec fiche de renvoi de Dupont Louis, à Ponte, Louis de).

del, *della*, *degli* (ital.), etc., étant de vrais articles comme *du*, etc., sont donc à cataloguer à *del*, *della*, etc.

Ces règles, appliquées aux noms de famille flamands ou hollandais, s'écartent de l'usage qui tend à prévaloir chez les bibliographes néerlandais ; mais la question des *Van* et des *van* et dans une certaine mesure celle du *de*, article néerlandais, devenu parfois particule nobiliaire (comme dans « baron de Coninck de Merckem, ou comte de Smet de Nayer »), soulève une difficulté qui n'est pas résolue uniformément par ceux qui se sont occupés des règles du cataloguement. Il est difficile en effet de trouver ici un procédé tout à fait conséquent. La suppression du *Van* et du *Van de*, *Van den*, etc., pratiqué par les bibliothèques néerlandaises, qui écrivent par exemple : *Velde*, *Van de*, au lieu de *Van de Velde*, entraîne une complication quand le nom de famille commençant par *Van* s'écrit en un seul mot ; ce qui n'est pas rare. D'autre part l'article *le*, *la*, *des*, *du*, *della*, etc., dans les règles que nous adoptons dans cette brochure, conformément à l'exemple de beaucoup de bibliographes, est considéré comme faisant partie du nom et ne se rejette pas après le mot suivant. Par contre, la particule *von* allemande, équivalente au *van* néerlandais, est rejetée après le nom. Il y a donc des inconséquences dans chaque système. Aussi nous croyons mieux de maintenir la règle que nous avons déjà formulée en 1919. Il en est de cette règle-ci comme de plusieurs autres en bibliothéconomie, pour lesquelles la formule ne donne pas encore satisfaction. La règle que nous préconisons a l'avantage d'être plus simple, car elle met sur le même pied les noms propres composés d'un, de deux ou de trois mots (p. ex. : Van de Velde, Van der Velde, Vandervelde.) : particularité qu'il est souvent difficile de se rappeler. Elle est plus générale aussi, et par suite plus aisée à

ceux qui ne connaissent qu'imparfaitement l'orthographe des noms des auteurs, car le même principe subsiste : l'article (en français, en italien, ou en flamand) entre dans la composition alphabétique du nom. L'exception faite pour le petit « *van* » nobiliaire, contrairement à ce qui se passe en français et en allemand pour le *de* ou le *von*, est en somme minime, et amplement justifiée par la facilité qu'introduit l'uniformité dans le maintien du *van*, quel qu'il soit, en tête du nom.

Titres nobiliaires

On les ajoute, s'il y a lieu, p. ex. : Broglie, Albert, duc de. . . Mais on aura soin de placer le titre et le prénom à la place convenable ; le titre de l'aîné de la famille se place après le prénom, p. ex. : Albert, duc de Broglie, et non pas, duc Albert de Broglie ; prince Maurice de Broglie, et non pas Maurice, prince de. . . ; le mot anglais « Sir » se place toujours avant le prénom et doit toujours être accompagné d'un prénom.

Ordres religieux

On ajoute, à la suite du nom, le sigle ou le nom abrégé de l'Ordre, comme suit :

S. J.	O. P. (ou O. Praed.)	O. Praem.	O. Min. Cap.
O. S. B.	O. Erem. S. Aug.	O. Fr. Min.	O. Minim.
Congr. Orat.	Presb. S. Sulp.	C. SS. R.	O. Cist.
O. Carm.	O. Fr. Min.	Can. Later.	Paul.

Dignités et titres civils ou ecclésiastiques

On les ajoute de même que les sigles des ordres religieux, surtout s'il y a des homonymes.

Cardin.	Evêq. ou Episc.	Mgr.	Commandant.
Patriarch.	Archev. ou Archiepisc.	Abbé.	etc., etc.

III. — ANONYMES, PSEUDONYMES, TEXTES, TRADUCTIONS, ETC.

Anonymes

La fiche de rappel prend, comme mot en vedette, le premier mot qui n'est pas l'article ; on n'inscrit pas l'indication de la cote, mais on renvoie au nom de l'auteur. Les initiales A. M. D. G., F. I. C., etc., sont à négliger et ne devraient pas être considérées comme un nom d'auteur. La fiche principale restitue le nom de l'auteur entre crochets, p. ex. : [Quesnel, Paschasius, Pasquier] ; puis vient le titre, l'adresse, avec l'indication du rayon, etc. Le système anglais, français, américain, etc., qui prend le premier mot autre que l'article, est à préférer au système prussien, qui met en vedette le premier substantif (voir la remarque p. 509).

Pseudonymes

Une fiche de rappel porte le pseudonyme comme nom d'auteur, sans fournir le numéro du rayon ; puis elle donne le titre du livre, l'adresse et le renvoi au vrai nom de l'auteur.

La fiche principale donne le nom de l'auteur avec le numéro du rayon, le titre, etc., et indique, sous le nom, le pseudonyme entre parenthèses.

Donnons un exemple :

<i>Fiche de rappel :</i>	Flexier de Réval. Le Concile de Pistoie. 8 ^o , Luxembourg, Denk, 1793. V. Feller, François-Xavier de, S. J.	
<i>Fiche principale :</i>	Feller, François Xavier de, S. J. (pseudon. Flexier de Réval) Le Concile de Pistoie. 8 ^o , Luxembourg, Denk, 1793.	14. d. 3.

La grande règle, ou le principe qui doit tout commander en ces cas, est que le consultant puisse s'expliquer la raison d'être du renvoi, que porte la fiche incomplète (celle qui renvoie à la fiche définitive), par les données inscrites sur cette fiche définitive, ou principale.

Noms latinisés

Il y a avantage à laisser à leur nom latinisé les humanistes et beaucoup d'auteurs du xvi^e — xviii^e siècle; car fort souvent, c'est la seule forme connue de la majorité des lecteurs et des consultants. Quelques noms seulement font exception, surtout parmi les français, comme p. ex.: Gabriel Naudé (Naudaeus), Postel (Postellus), etc. Mais pour tous les noms qu'on maintient en latin, une fiche de renvoi mentionnera le nom dans la langue originale, si celle-ci s'écarte quelque peu de la traduction, p. ex. :

Castellinaeus (fiche de renvoi : Castiglione, V. Castellinaeus).
Douza (fiche de renvoi : Van der Does, V. Douza, Georges).

Quelques noms appellent une remarque :

Les « Estiennes » seront mis à Stephanus, une fois pour toutes, avec une fiche de rappel d'Estienne à Stephanus.

Van den Steen, Corneille, sera mis à Lapide, Cornelius a, S. J.

Lefebvre d'Étaples, Jacques, etc., sera mis à Faber Stapulensis, etc.

Mélanchton, Philippe, sera mis à Mélanchton et non pas à Schwartz-erde.

Titres d'ouvrages grecs

On ne prend que la traduction latine, s'il y en a; s'il n'y en a pas, on emploie les caractères de l'écriture française ordinaire pour rendre les mots grecs, p. ex. Archiëraticon, Lexicon, etc.

Cette règle, plus défendable pratiquement que théoriquement, a l'avantage d'écarter les gros inconvénients que suscite la transcription des fiches par un scribe incompetent.

Éditions et traductions, avec ou sans commentaires

Les textes sont catalogués au nom de l'auteur, avec la mention du traducteur s'il y a lieu et de l'éditeur scientifique. Ainsi on ne cataloguera pas à Urbain et Lévêque l'édition de la correspondance de Bossuet. Le traducteur aura une fiche de renvoi, si la traduction a quelque importance ou célébrité. Mais les éditions et les traductions de la Bible, les recueils de textes (p. ex. Martène et Durand, Mansi, Pez, etc.) et les textes anonymes, p. ex. les « Acta Apostolorum Apocrypha », ou le « Testamentum duodecim patriarcharum », seront catalogués au nom de leur éditeur scientifique, l'édition de la Bible de Tischendorf sera inscrite au nom de Tischendorf, etc.

IV. — REVUES ET COLLECTIONS

Cataloguement et ordre de classement des Revues

Au lieu de les cataloguer à l'initiale du premier substantif, et, s'il n'y a pas de substantif, à l'initiale du premier prénom, il vaut mieux suivre la règle donnée pour les anonymes, et que consacre le système anglais et français : c. à d. le premier mot, qui n'est pas un article, servira de mot initial (voir plus haut, p. 509, n. 1).

Remarquons toutefois qu'un système plus simple et qui tend à s'introduire, ne tient plus compte de la préposition et de l'article qui suivent le mot initial, quand il s'agit du classement alphabétique de revues ayant le même mot initial. Par exemple :

Revue d'histoire ancienne
 Revue historique
 Revue des travaux historiques
 Revue de la Société de l'Histoire de France
 Revue de l'Union des Sociétés savantes
 Revue des Sociétés savantes, etc.

seront classées sans tenir compte des *d'*, des *de la*, etc.. Dans la série ci-dessus, la « Revue des travaux historiques » et la « Revue de l'Union des Sociétés savantes » se placeraient donc à la suite de la « Revue des Sociétés savantes ».

Tomaison et année des Revues

Il faut ajouter l'indication précise de la tomaison et de l'année, la série, le format, l'adresse. Si la revue a modifié son titre, on fait une fiche pour chaque titre et on renvoie à la fiche principale; celle-ci devra porter, en vedette, le titre prépondérant, et indiquer les autres titres avec l'indication, placée entre parenthèses, de l'année où s'est fait le changement, p. ex. :

(depuis 1895) Bulletin de....

Contenu des Collections

Si chaque fascicule forme un ouvrage à part, on catalogue ces fascicules comme un livre ordinaire, mais en les accompagnant d'un renvoi à la collection pour indiquer la tomaisn, etc., p. ex. :

Goltz, Friedrich von der.

Das Gebet im Mittelalter

8°, Leipzig, Hinrichs, 1907.

V. Texte und Untersuchungen

XVI, 2.

La fiche de la collection porte seule la cote du rayon; les fiches de chaque fascicule, étant en somme des fiches de rappel, ne la portent pas: précaution indispensable à peu près pour le moment où il faudra changer la collection de place.

Il en va de même pour les paquets de « Varia ».

Les collections formées uniquement par une firme d'édition, p. ex. *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, ou *The six pence poets*, etc., habituellement ne sont pas cataloguées comme collection; mais au titre de chaque ouvrage qui figure dans ces collections, on ajoute, entre parenthèses, le nom de la collection et le numéro du fascicule. Toutefois, si l'on possède la collection complète, il est bon de les cataloguer comme collection et de donner une fiche, la seule qui porte la cote, au titre de la collection.

Pour des séries déjà longues et qui ne portent aucun numéro d'ordre, par exemple *Les Saints* (Paris, Lecoffre, Gabalda), il est avantageux, pour faciliter la recherche, de cataloguer ces ouvrages comme une collection et d'ajouter à chacun deux, entre crochets, un numéro d'ordre, qu'on collerait aussi sur le dos du volume, et pour lequel on pourrait suivre l'ordre de liste fourni par les prospectus d'ensemble de l'éditeur-libraire.

Ouvrages reliés ensemble.

Le premier ouvrage, seul, porte le numéro du rayon sur sa fiche; les autres, après auteur, titre et adresse, portent l'indication suivante:

Relié avec: Dupont, Etienne

Les ouvrages reliés ou brochés.

Paris, 1808.

Publications des Académies et des Sociétés savantes

Les publications des Académies, des Sociétés savantes, de gouvernements, de groupes politiques, religieux, sociaux, etc., sont cataloguées à l'initiale du titre de la publication, et non pas à l'initiale de l'Académie ou du groupe en question; mais on écrit entre parenthèses, après le titre, le nom de l'Académie, de la Société, etc., p. ex.: « Rapport triennal sur l'Instruction primaire (Ministère de l'... Royaume de Belgique) ». Ce système nous rapproche de l'usage français (DELISLE, *Instructions*, p. 33) et nous écarte du système anglo-américain, qui nous semble rendre les recherches plus compliquées (*Cataloguing Rules*, n° 58-III, p. 17-33).

V. — ORDRE ALPHABÉTIQUE DANS LES CASIERS DE FICHES

Trémas et « Umlaut »

Les *ä, ö, ü*, sont catalogués comme des diphtongues. S'il s'agissait d'un dictionnaire, on pourrait suivre l'usage actuel qui tend à négliger les trémas; mais l'orthographe de beaucoup de noms, qui doivent être copiés servilement sur la fiche, rend presque impossible le mélange des *ä, ö, ü*, avec les *a, o, u*: p. ex., Moeller ou Möller, Moelher ou Mölher, Müller ou Mueller, devront être classés alphabétiquement l'un avec l'autre.

Noms de familles

Les noms de familles identiques sont classés d'après l'ordre alphabétique des prénoms.

Les noms commençant par *Van* sont considérés, dans le classement alphabétique, comme ne formant qu'un seul mot, même si les prépositions et l'article se trouvent écrits séparément, par exemple: 1, Vandervorst; 2, Van de Vorst; 3, Vandevelde; 4, Van der Velde (voir plus haut, p. 548).

Le classement alphabétique sera: 4, 1, 3, 2. Cette règle est imposée par la difficulté spéciale que suscitent les noms écrits en un seul mot; sans cela on placerait d'abord tous les « van de », puis les « van den », ensuite les « van der »; mais cela gênerait la place des noms formés d'un mot unique.

Dans le classement alphabétique des **noms de famille composés de deux mots** (réunis habituellement par un trait d'union), comme Gallet-Miry, Roland-Gosselin, etc., le second mot ne doit pas être traité comme un prénom, mais il faut classer ces fiches à la suite des noms de famille formés par le premier de ces mots, sans les intercaler entre les prénoms qui accompagnent ce premier mot. On aura donc d'abord tous les Gallet ou tous les Roland, avec leur prénom, par exemple, Gallet, Albert, Gallet, Gaston, Gallet, Joseph, Gallet, Paul, Gallet, René, puis les Gallet-Miry; et non pas: Gallet, Albert, Gallet, Joseph, Gallet-Miry, Gallet, Paul; ou Roland, Albert, Roland, Gaston, Roland, Joseph, etc., et non pas Roland, Gaston, Roland-Gosselin, Roland, Joseph. D'autre part, il ne faut pas que dans le classement on regarde les deux mots comme n'en faisant qu'un et placer alphabétiquement les Gallet, puis les Galletan, les Galletier, les Gallet-Miry, les Galleton, mais on classera d'abord tous les Gallet, puis les Gallet-Miry, puis Galletan, Galletier, etc.

Ouvrages d'un même auteur

Les ouvrages d'un même auteur, autres que les *Œuvres complètes*, sont classés d'après l'ordre alphabétique des divers titres; on ne tient pas compte des articles *la, le, les, des, du*, ni de la préposition *de* (p. ex. *De la séparation*). Les autres mots, substantifs ou autres, entrent tous en ligne de compte et on classe mécaniquement suivant l'ordre alphabétique: *Sur* la proposition, *A* propos de la...

S'il y a des œuvres complètes, celle-ci se placent en tête. S'il y a lieu, une fiche avec: « Ordre de classement », indique en tête du paquet des fiches d'un même auteur, ou d'un même ouvrage, l'ordre adopté pour le

classement, p. ex. au nom du P. Vermeersch, on trouverait les divisions : « Ascétisme, Congo, Droit canon, Polémique, Théologie ».

Les *Œuvres complètes*, ou les *œuvres spéciales*, représentées par plusieurs éditions, sont classées dans l'ordre chronologique des éditions.

Les *traductions* se placent après l'original, c'est-à-dire tout de suite après les *Opera Omnia*, ou après telle œuvre spéciale, selon le cas. Il faut reconnaître toutefois que ce classement est souvent compliqué et peut dérouter le consultant, quand il s'agit d'une série d'œuvres multiples comme celles de S. Augustin.

Fiches de rappel ou de renvoi

Les fiches de rappel, qui renvoient à un collaborateur, se placent à la fin de la série des fiches du même auteur.

Fiches anonymes

Les fiches anonymes, portant le nom d'un écrivain qui fait l'objet de l'ouvrage anonyme, sont placées après les fiches de renvoi citées ci-dessus.

Ainsi « Augustinus, sive tota doctrina Augustiniana », et « Ozanam, le livre du Centenaire », sont à mettre après toutes les œuvres d'Augustin ou d'Ozanam.

Les auteurs dont il n'y a pas moyen d'identifier le prénom, — il en est malheureusement de pareils, — se placent au début de la série du même nom de famille; ceux qui n'ont que l'initiale du prénom sont à classer à la lettre alphabétique du prénom; les initiales viennent avant les prénoms identifiés, p. ex. : Durand, P.; Durand, Paul; Durand, Ph.; Durand, Pierre; Durand, Prudence.

Pour chaque auteur, ou pour chaque mot en vedette, l'ordre alphabétique des titres fait passer les compléments formés d'une préposition et de l'article dans l'ordre suivant : « *de l'* » passe avant « *de la* »; « *des* » avant « *du* »; « *à l'* » passe avant « *à la* »; « *à la* », avant « *au* »; p. ex.:

Rapport à l'Assemblée.	Rapport de l'Assemblée.
« à la Reine.	« de la Société.
« au Roi.	« des Comités.
« aux Princes.	« des Sociétés.
« aux Vice-Rois.	« du Comité.

Il a paru préférable, pour la facilité du lecteur, d'adopter ce système-là que de prendre l'ordre des lettres indépendamment de leur sectionnement par mots. En ce dernier cas, on aurait dû entremêler les « à l' », et les « à la », etc.; « à la Reine » serait venu avant « à l'Assemblée », etc. Rappelons aussi ce qui a été dit plus haut, p. 551, à propos des Revues.

APPENDICE II

Règlement de la Salle de lecture de Louvain

Dans l'intérêt général, pour garantir à la Salle de lecture les facilités de travail que l'on a eues en vue en l'établissant, il est spécialement recommandé à tous :

1. d'y observer strictement le silence.

En conséquence, chacun est prié de s'abstenir dans la Salle même, de toute conversation et demande de renseignements pouvant déranger les travailleurs.

2. de ne pas enlever le dernier numéro paru de chaque périodique; les numéros antérieurs peuvent être emportés l'après-midi, à partir de 4 h. environ; mais on les replacera le soir même à la salle.

3. d'inscrire son nom sur une fiche à déposer dans le casier de la revue emportée.

4. d'avoir un soin spécial des revues et publications qui ne sont pas la propriété de la maison.

5. Les encyclopédies, dictionnaires et autres recueils, ainsi que les nouvelles acquisitions, déposées sur la table, sont à consulter à la salle même, de manière à en permettre à tous l'utilisation immédiate.

APPENDICE III

Modèles de fiches pour les diverses catégories

17. B. 13.

MARTIANUS CAPELLA

Opera, Franc. Eyssenhardt recensuit. Accedunt Scholia in
Caesaris Germanici Aratea.

120, Lipsiæ, Teubner, 1866.

5.943

○

127.535

MONTHOLON, JACQUES DE

V. Coton, Pierre, S. J.

(pseudon. Montholon, Jacques de)

○

COTON, PIERRE, S. J.
(Pseudon. Montholon, Jacques de)

Plaidoyé de Mr Jacques de Montholon... fait en Parlement les 17 et 20 avril 1611, pour les Pères Jésuites demandeurs... de pouvoir enseigner selon leur Institut en l'Université de Paris, contre les opposans de l'Université.

3

8°, Paris, Chappelet, 1612.

2.821



129.512

PECCI, JOACHIM, Card.

V. Leo XIII.

4



9. D. 21.

LEO XIII (Cardin. J. Pecci)

Lettre encyclique de l'Archevêque de Pérouse sur la sanctification du Carême.

4°, Paris, Lethielleux, 1883.

5

1.729



129.841

SSAK 816

Pour vos connaissements, manifes-
tations de lettres, enveloppes etc. etc.
Rapports de sociétés, revues, journaux
ADRESSEZ-VOUS A
L'IMPRIMERIE DU NEPTUNE
Célérité, bon marché, travaux soignés.
Spécialité impression en couleurs.
Téléphone 109

NEPTUNE

"Nihil ab omni parte beatum"
Il n'y a qu'un porto garanti d'origine qui
fasse exception à cette règle, car un bon
porto constitue un vrai remède; mais il
faut le prendre
"AUX CAVES DE PORTO"
51, Rompart S^e Catherine

Rempart des Tailleurs de
Pierres, 28, et longue rue
des Chevaliers, 12,
ANVERS.
BOITE POSTALE 65.
Adresse télégraphique:
AGAMERICAN ANVERS

Belgian Lloyd & Daily News

TELEPHONES
DIRECTION 3880
Bureaux et imprimerie 109
Rédaction politique 8650
Réd. com. et maritime 9307
Rédaction sportive 100.32

ABONNEMENTS : Trois mois Fr. 15.—

Pour l'Etranger le port en sus.

Directeur-Propriétaire : L. VANDERSLYEN.

20 CENTIMES

Tarif de publicité au bureau du journal. Les annonces pour la province sont exclusivement reçues par Agence ROSSEL, 122, rue Royale, Bruxelles.
Compte chèques postaux N° 88030 Sole Representatives in the United Kingdom : The Dorland Agency Ltd, 16 Regent street, LONDON S. W. 1. Compte chèques postaux N° 88030

14 PAGES

La S.D.N. remonte la pente

On attend de grandes choses, à Genève, de la présence
de MM. Herriot et Ramsay MacDonald

Les membres d'une des plus intéressantes
sous-commissions de la Société des Nations
— celle de la navigation intérieure — ont visité
jeudi Anvers. L'occasion était toute trouvée
pour s'informer à bonne source sur la situa-
tion actuelle et sur les perspectives d'avenir
de cette institution souvent discutée, et nous
n'y avons pas manqué.

— La Société des Nations remonte la pente,
nous a-t-on dit. Elle avait suscité de grands
enthousiasmes au lendemain de l'armistice,
mais il faut bien avouer que la défection des
Etats-Unis, la fin politique prématurée, puis la
disparition du président Wilson, l'échec du
pacte avaient porté des coups sensibles à son
prestige.

— La S.D.N. a toujours manqué de puissance
efficace, les vains appels de la Géorgie lors
de l'invasion bolchéviste et l'affaire de Corfon
n'avaient que trop bien mis en lumière la fai-
blesse d'une organisation qui ne peut valoir
que ce que ses puissances entendent en faire.
De là, forcément, l'indifférence d'une partie
de l'opinion.

— L'avènement au pouvoir de M. Ramsay
MacDonald, celui de M. Edouard Herriot, la
détermination qu'on prise les premiers ministres
de Grande-Bretagne et de France d'assis-
ter à l'assemblée de Genève, au mois de sep-
tembre prochain, ont déjà sensiblement modifié
la situation et l'on aperçoit de tous les côtés
un renouveau d'attention, voire de sympathie,
pour la S.D.N.

mais nous savons bien ce que nous voulons,
nous allons lentement mais méthodiquement
vers des buts bien définis.

— Cela est quelque chose.

— De l'idéalisme, certes, mais avec la con-
science du possible, voilà nos directives. Elles
pourront utilement s'appliquer, lorsque le mo-
ment en sera venu, à des problèmes à la fois
plus vastes et plus délicats.

LE RETOUR D'EINSTEIN

— Nous nous efforçons ainsi d'apporter au
travail international plus de souplesse que ne
le permettent les rapports directs entre gouver-
nements.

— De nombreuses affaires de ce genre sont
en cours. La scission de la sous-commission
pour la navigation intérieure de la commis-
sion des communications et du travail qui se
tient à Bruxelles en est une preuve. Elle cher-
che à obtenir des législations l'unification des
unités de jauge. Ce sont là des problèmes, poli-
tiques importants. Notez aussi que nous agis-
sons toujours de concert avec les organismes
existants. En matière de navigation intérieure,
par exemple, nos rapports avec la commission
centrale du Rhin sont étroits et cordiaux.

— On peut en dire autant de la question de
la réforme du calendrier, à laquelle nous
avons réussi à intéresser le Saint-Siège et qui
trouvera peut-être une solution au cours du
Concile oecuménique dont la convocation,
paraît-il, est décidée; de la commission de
coopération intellectuelle, où le grand savant
allemand Albert Einstein vient de faire sa
foirée. Au point de vue technique d'ailleurs, nous
faisons couramment, appel aux Allemands et
aux Russes, sans éprouver la moindre diffi-
culté de ce chef.

L'ASSEMBLEE DE SEPTEMBRE

— Ce n'est cependant pas la première fois
qu'un premier ministre assiste aux délibérations
de Genève?

— M. Hjalmar Branting, premier ministre de
Suède, et les chefs de gouvernement de quel-
ques autres petits Etats ont déjà pris la parole
dans la salle de la Réformation, mais jus-
qu'ici, le premier ministre d'aucune grande
puissance n'a paru à Genève.

— C'est vous dire toute l'importance que revê-
tra la présence simultanée de MM. Ramsay
MacDonald et Edouard Herriot dans la ville
de Calvin.

— Le fait est d'autant plus symptomatique
que l'Union des Associations pour la S.D.N.,
où l'Allemagne notamment était représentée
par le comte Bernstorff, vient de tenir son
troisième congrès à Lyon, et que ces assises
ont éveillé un intérêt considérable dans la
presse française.

— Et Genève?

— Evidemment, elle ne vaut pas Bruxelles,
quoique la Suisse, en raison de sa constitu-
tion fédérale et de la répartition de sa popu-
lation, soit certainement plus neutre que la
Belgique. La ville de Calvin est malheureuse-
ment un peu trop provinciale et la vie y est
chère. Non seulement on y manque de distrac-
tions, mais encore le contact entre les orga-
nismes permanents de la S.D.N. et son élite s'y
fait malaisément. L'élite genevoise est parta-
gée en deux clans, l'un composé de la petite
bourgeoisie commerçante et médiocrement in-
téressante, l'autre d'une aristocratie très for-
mée, du resto peu intellectuelle.

— Le personnel permanent est nombreux?

— Trois cents personnes environ au secré-
tariat, y compris les balayeurs, mais à peu
près autant au Bureau international du Tra-
vail. C'est assez pour constituer une petite
société fort internationale, mais où l'on s'en-
tend très bien et qui n'est pas sans charme,
paraît-il. Elle renferme du reste des éléments
hautement intéressants.

— C'est du travail de cette organisation per-
manente, de son activité, de ses connaissances
et de son expérience, que dépend pour une
part l'avenir de la S.D.N. Sous ce rapport, il se-
ble qu'il soit en bonnes mains.

FELIX DE ROY.

Mort du prince Matsukata

C'est un grand ami de la Belgique
qui vient de disparaître

Tokio, 3 juillet. — Le prince Matsukata est
mort mardi soir à Tokio, à l'âge de 90 ans.

Le prince fut l'un des fondateurs du Japon
moderne. Grand ami de la Belgique, il visita
celle-ci en 1902, au moment où son second
fils Shosaku était chargé d'affaires du Japon
près du gouvernement de S. M. le roi Léopold
II. Ce diplomate, qui fut de longues études
en Belgique, fut le condisciple de MM.
Paul-Emile Janson, le comte d'Arsocht, Henri
Jaspar, K. Max, Emile Brunet et de beaucoup
d'autres Belges éminents. Le troisième fils,
Kojiro, qui est un des plus grands construc-
teurs navals du monde, est souvent venu en
Belgique.

C'est lui qui a réservé l'an dernier à la
mission industrielle belge au Japon un accueil
particulièrement chaleureux.

Le tunnel sous la Manche

Ses défenseurs n'ont pas perdu
courage

Londres, 4 juillet. (Dépêche « Neptune »). —
Les partisans du tunnel sous la Manche n'ont pas
perdu courage. Ils vont proposer le projet de tun-
nel à l'examen d'un comité, composé de membres
des deux Chambres.

Les défenseurs du projet qui vient d'être repoussé
par le Comité de Défense impériale, n'ont pas éché
le regret qu'ils ont éprouvé en voyant la discussion
d'un sujet si important se terminer après 40 mi-
nutes.

Une active campagne en faveur du projet de tun-
nel sera entreprise dans la Presse et au Parlement.

Plume au vent...

Un ban pour Pétronille!

On a fêté une jubilaire peu banale dans la
famille d'un de nos concitoyens, M. Gustave
Kops. La jubilaire n'était autre que la servante
de la maison, Mlle Debra, qui répond au sa-
voir-courant prénom de Pétronille.

Pétronille est un nom qui ne court pas les
rues; toute aussi rare dans son genre est la
personne qui le porte en l'occurrence.

Mlle Debra peut s'enorgueillir en effet de 25
années de service dans la même famille!

Elle prit le tuteur en 1899 chez les parents
de M. Kops, pour faire veiller et sa jeune
femme au début de leur mariage, il y a vingt
et un ans. Et sa probité, son activité, son dé-
vouement pour ses maîtres et pour leurs en-
fants ne cessent jamais d'être admirables.

Aussi la fête organisée par M. Kops — et
qui consistait en un plantureux dîner — fut-
elle pleine de cordialité et de touchant enthou-
siasme. Les parents de Pétronille étaient là,
qui purent se rendre compte de l'estime en la-
quelle leur fille était tenue et, au dessert, M.
Kops, après avoir félicité la brave fille
comme il convenait lui remit la décoration
civique que le gouvernement lui avait octroyée
pour 25 années de bons et loyaux services.

Des cadeaux lui furent également offerts, no-
amment une belle « serviette » de la dent de
sagasse du petit Kops, pour qui elle avait eu
des soins assidus lors qu'il était malade.

« Eh bien! je trouve que M. et Mme Kops ont
bien fait en faisant bien les choses... Pétronille
méritait cela. Il y a dans son cas une constan-
ce, une fidélité, un altruisme qui ne peuvent
sortir que d'un cœur d'aïeule et d'un genre
naturel.

Vingt-cinq années dans la même place! Et
comment! tout le temps en rapport direct avec
ses patrons, ses maîtres, ses juges... On ne
s'imagine pas tout ce que cela représente à la
fois d'aménité et de souplesse et de sûreté de
soi-même.

C'est pourquoi l'estime qu'un peu de publi-
cité autour de Pétronille est bien saine et
méritée...

Il y aurait une statistique, ou plutôt un re-
censement intéressant à dresser: chercher
combien il y a en Belgique de Pétronille des
deux sexes. Je crois bien que l'on arriverait à
un nombre étonnamment petit.

On peut en conclure que la décoration civi-
que est un ordre bien supérieur aux autres,
même les plus constants, si l'on se base unique-
ment sur le principe que plus une distinction
est rarement accordée plus elle a de la valeur...!

Pétronille donc mes amis lecteurs à battre avec
un triple ban en l'honneur de Pétronille,
une des rares et terrées survivantes des bon-
nes vieilles servantes de jadis.

Fernand SERVAIS.

L'eseroc-missionnaire

Il s'agirait d'un Allemand qui n'est
nullement un missionnaire

Bruxelles, 4 juillet. — Nous avons signalé,
il y a quelques jours, qu'un faux missionnaire
belge s'efforçait de faire envoyer des mar-
chaudises en Chine.

Il nous revient qu'il continue à commander
des centaines de livres à tous les libraires de
France et de Belgique. Ici, il se donne comme
Belge, la comme Français. Il se fait envoyer
les livres à Huel-Hsien, près de Luwang-Fou
(Honnai) mais il ne dit pas comment il paiera
et la signature est illisible. Il est probable-
ment le seul européen qui se trouve dans la
ville indiquée.

Ses soupçons se portent tout naturellement
sur un Allemand, nommé L. M., qui pénétra
en Chine avec les troupes allemandes, en 1900,
lors de la guerre contre les Boxers.

Il se fait passer tantôt pour missionnaire
catholique, tantôt pour missionnaire protes-
tant. Il a été au service de plusieurs missions
protestantes, jamais de missions catholiques.

En 1902, il fut arrêté par la police chinoise
de Kalgan. Plus tard, il obtint du Gouverne-
ment chinois une place de professeur dans les
écoles de l'Etat. C'est ainsi qu'il enseigna les
langues européennes à Pékin. Les libraires
qui auraient été trop confiants feraient bien
d'avertir sans retard M. le consul de Belgique
à Tien-Tsin (Chine).

La guerilla du Riff

Une journée calme

Madrid, 4 juillet. — Un communiqué du Di-
rectoire annonce qu'aucune opération n'a été
engagée aujourd'hui au Maroc, afin de réor-
ganiser et de ravitailler les colonnes qui doi-
vent opérer. Les colonnes sont renforcées de
troupes venues de la zone orientale.

On prévoit que les opérations seront dures
et fatigantes en raison de la nature du ter-
rain où elles se dérouleront.

Les dernières pertes espagnoles

Madrid, 4 juillet. — Un communiqué du Ma-
roc annonce que les pertes espagnoles au
cours du combat du 2 courant se répartissent
ainsi: 4 officiers et 8 hommes tués, 5
autres blessés.

L'incident du drapeau

américain à Tokio

Les Japonais souhaitent qu'il n'ait pas de conséquences fâcheuses

Tokio, 3 juillet. — Le 1^{er} juillet, la Chambre
des députés a tenu une séance plénière pour la
discussion de l'affaire du vol du drapeau américain
à l'ambassade des Etats-Unis.

Le député Shimooka a posé plusieurs questions
au gouvernement, faisant ressortir la nécessité de
procéder à des enquêtes et de rendre plus efficace
la surveillance policière.

Le ministre de l'Intérieur, dans sa réponse, a
donné des explications détaillées et, exprimé en
même temps les regrets du gouvernement pour cet
incident fâcheux, promettant de tenir compte des
desirs de l'interpellateur.

D'autre part, le préfet de police de Tokio, parlant
du même incident, a déclaré aux représentants de
la presse japonaise qu'il regrettait infiniment qu'un
individu, presque un aliéné, ait commis une pareille
extravagance. Il croit que ces regrets seront parta-
gés par le peuple entier au point de vue des con-
sidérations diplomatiques.

Le préfet de police et le chef de la police locale
ont donné leur démission, considérant que leur res-
ponsabilité était engagée dans cette affaire.

Tous les journaux sont unanimes à attacher une
grande importance à cet incident; ils blâment la
légèreté de cette extravagance et souhaitent qu'il
n'en résulte pas des conséquences fâcheuses pour
les rapports du Japon avec les Etats-Unis.

Une Conférence

de la Petite-Entente

Elle s'occupera de l'assainissement de l'Autriche et de la Hongrie

Prague, 3 juillet. — La conférence de la Petite
Entente a lieu les 11, 12 et 13 juillet.

D'après l'officieuse «Prager Presse», le program-
me comprendra les questions de l'assainissement de
l'Autriche et de la Hongrie, le problème des répara-
tions, et les questions qui sont portées à l'ordre
du jour de la prochaine session de la Société des
Nations.

Ensuite, on continuera la discussion commencée à
la dernière conférence de Belgrade, concernant la
Russie, et on examinera la possibilité d'une col-
laboration raisonnable avec la Russie, ce qui sup-
pose une façon d'agir parallèle à celle de la France
et de l'Angleterre.

La presse constate que les bruits qui ont été
regardés de prétendus divergences dans la Petite
Entente vont être démentis par la conférence de
Prague et qu'il sera prouvé que les traités franco-
tchécoslovaque et franco-yougoslave sont absolument
conformes à l'esprit et à l'intérêt politique de la
Petite Entente. En ce qui concerne la question de la
Bessarabie, la «Prager Presse» écrit que les mem-
bres de la Petite Entente ne sont pas liés dans
les questions dépassant le cadre des traités, mais
qu'ils s'efforcent, dans des questions analogues, de
poursuivre leurs propres méthodes et que l'union
politique qui serait dans l'intérêt de la paix
et qui permettrait de créer une base d'entente com-
me cela était le cas dans la différend italo-yougo-
slave. Ceux qui comptent sur les divergences dans
la Petite Entente, dit le journal, seront déçus.

Une grande institution belge

L'ŒUVRE DU P. DE GHELLINCK

(De notre envoyé)

Louvain. Une rue tortueuse de la ville basse;
pavé cahotant, trottoirs disjointes. Vous vous
faufillez sous une poterne: une immense pe-
louse émaillée de fuchsias et de géraniums, en-
cadrée de marronniers sous lesquelles se pro-
minent gravement des soutanes. Vous êtes au
« Collégium Maximum » des Pères Jésuites.

Demandez le P. de Ghellinck, frère du sénate-
ur. Un long corps maigre et fluet — roseau
qui pense, et avec quelle acuité! — sur lequel
flotte une robe toujours trop large, des mains
nerveuses saccadées de gestes brusques, et
dans un faciès remuant, des yeux perçants et
resplendissants sous les verres bombés des lu-
nettes: tel quel, c'est, de l'avis des « compé-
tences » anglaises, françaises, allemandes, ita-
liennes... le premier bibliothécaire du monde.
J'ai vu de mes yeux des bibliothécaires d'univer-
sités américaines venir lui demander con-
seils et méthodes.

Venez! Il va vous faire accomplir le tour du
propriétaire. « Le « Collégium Maximum » s'in-
titule en français « Collège philosophique et
théologique de la Compagnie de Jésus ».

La formation des jeunes clercs exige, on le
conçoit, un ample choix d'ouvrages ecclésias-
tiques et scientifiques. Mais le P. de Ghellinck
ne s'en tient pas là. Sa bibliothèque est tenue
à jour avec un soin jaloux. Droit, politique,
sociologie, roman, philosophie, histoire, linguis-
tique, art, médecine, astronomie, — toutes les
œuvres du savoir humain se trouvent réunies
là, au nombre de 300.000 volumes, comprenant
de précieux manuscrits, des incunables du
XV^eme, des Aldes, des Elzevir, des Fust et des
Plantin.

LES TROIS SYSTEMES

Entre les trois systèmes bibliothéconomiques
actuellement en vigueur: l'allemand, le décalé
et le français, le P. de Ghellinck a choisi le
français. L'allemand, utilisé entre autres à la
bibliothèque universitaire de Strasbourg, case
les livres d'après les grandes divisions des ma-
tières qu'ils traitent. Ce système a été rejeté
comme donnant lieu à d'innombrables complica-
tions.

Le décalé, inventé par l'Américain Melvil
Dewey, est un pur casse-tête chinois. Mis en
œuvre à l'Institut international de bibliogra-
phie (à Bruxelles), il a plongé les infortunés
savants qui ont eu recours aux fiches biblio-
graphiques de cet institut dans un épouvanta-
ble guépier d'erreurs et de confusions.

On s'est donc rallié, à Louvain, au système
français, c'est-à-dire au classement unique des
fiches, où chaque ouvrage est représenté au
moins par deux mentions: matières et nom
d'auteur. Les livres sont classés sur les rayons
d'après leur format. Le système de recherches
comprend:

PHYSIQUE ANCIENNE

Physique ancienne page 150
Id. appliquée 158
Id. générale 148
Id. industrielle 160
Id. moderne 152

PHYSIQUE MODERNE

Dans la seconde partie, ces sujets se trouvent
classifiés dans l'ordre logique: Physique gé-
nérale, Histoire de la physique, etc., etc. Voici
la Physique moderne, p. 153. Voyons:

ALLIAGES

Analyse spectrale,
Capillarité,
Cryoscopie,
Entropie...

PHYSIQUE DE L'ETHER

« Ouvrages
allemands, anglais, belges, espagnols, français »,
sont-ils notés. Voyons aux anglais: Il y a marqué:
boîtes n° 146 à 151.

BOITES

6.) Devant nous, quatre énormes meubles
contenant environ 300 boîtes de bois, où des
fiches de carton s'entassent, enfilées sur des
tringles de cuivre. Ces boîtes correspondent
aux sujets mentionnés à la seconde partie de
l'index des matières. De la boîte 146 à la boîte
151, les noms des physiciens modernes de na-
tionalité anglaise qui se sont occupés de l'ether
sont rangés alphabétiquement. Je vois entre
autres:

SODDY (Fr.) & THOMSON (J.-J.)

The Granular Theory of Ether.
Londres, 1907, 1 vol.

PHYSIQUE DE L'ETHER

7.) Et maintenant, allons consulter le ca-
talogue des noms d'auteurs. Memes meubles et
boîtes que pour le catalogue des matières. Il
vois, à Soddy:

SODDY (Frederick) & THOMPSON (J.-J.)

The granular theory of ether,
1^{re} édit., Londres, Dent & Sons, 1907,
1 vol., relié, 377 pp. in-12.
Puis: Requ de M. X... ou Payé le
fr. à

EN HAUT, A DROITE, LA PLACE: 46 B 18.

En bas, à gauche, le n° d'entrée: 186.976.

LE CATALOGUE PAR NOMS D'AUTEURS

Il est évident que, si vous savez d'avance
qu'il vous faut un livre de Soddy et Thomson,
vous allez directement au catalogue des noms
d'auteurs.

Si vous ne connaissez que le nom de Thomp-
son, une fiche établie à ce nom vous renvoie à
Soddy. Mais, de toute façon, il n'y a pas au
monde une bibliothèque où l'on puisse obtenir
plus vite et plus facilement la bibliographie de
l'importance quelle question, quelque spéciale et
compliquée qu'elle soit.

La renommée de cette bibliothèque et de son

558
(94)

g. E. 25-28.

LEO XIII

Lettres encycliques.

6

4 vols., 8°, Paris, Bonne Presse, 1891-99

1.735



129.843

HORCHIUS, HENRICUS

Canones hermeneuticae sacrae.

V. Ugolinus, Blasius
Thesaurus Antiquit. sacrar. (1767)
XXXII, p. 119.

7

635



VAN DER DOES, GUILLAUME

V. Douza, Guillaume

8



MONCHAMP, GEORGES, Mgr.

Galilée et la Belgique.

8°, Saint-Trond, Moreau-Schoubrechts, 1892

9

Bibl. Philos.

5.448, 5.149



129.337

MONTLUC, BLAISE DE

Commentaires de Blaise de Montluc, maréchal de France.
Edition critique par Paul Courteault (Collection de Textes pour
servir à l'étude.... de l'histoire).

2 vols., 8°, Paris, Picard, 1911-14

10

Stud. spec.

Bibl. Histor.

3.924



125.730

NIEREMBERG, JEAN EUSÈBE, S. J.

La Beauté de Dieu.

16°, Bruxelles, Vromant, 1902
V. Petite Bibliothèque chrétienne
1902

11

4.527



127.933

560
(96)

NÉRI, PHILIPPE DE, S^t, Congr. Orat.

Monita ascetica selecta, latine reddita a R. P. O F. Waterloo.

Publié avec: Waterloo, Ol. Fl., Congr. Orat.
Monita Spiritualia
Antverpiæ, 1657

12

2539, 3417



NOTIONS

Notions doctrinales et pratiques sur la dévotion à Marie.

8°, Metz, Nouvian, s. a.
V. Collection Varia
16

13

3.522



128.917

BREDENBURG, JOHANNES

Enervatio tractatûs theologico-politici.

4° Roterdami, Apud J. Naeranum, 1675

Relié avec: Meyer, Louis, S. J.
Philosophia S. Scripturae interpres
Eleutheropoli, 1666

14

1.607, 3.227



126.739

SCHOLIA

Scholia in Caesaris Germanici Aratea.

12^o, Lipsiae, Teubner, 1866
V. Martianus Capella
Opera.... Accedunt Scholia
Lipsiae, 1866

5.945



561
(97)

15

7. F. 32.

MOULARD, Anatole, et VINCENT, Francis

Apologétique chrétienne.

20^e édit., 8^o, Paris, Bloud, 1912

Bibl. Theol.

Bibl. Philos.

1.923



127.724

16

VINCENT FRANCIS

V. Moulard, Anatole, et Vincent. Francis



17

562
(98)

MORIN, GERMAIN, O. S. B.

V. Hieronymus, Sophronius Eusebius
Quatorze nouveaux discours inédits
de S. Jérôme
1902

18



HIERONYMUS, SOPHRONIUS EUSEB., S^{tus}

Quatorze nouveaux discours inédits de S. Jérôme (Extr.:
Revue Bénédictine, XIV^e année).

8°, Bruges, Desclée, 1902

19

Stud. spec.

747, 822



129.729

MUSET COLIN

Les Chansons de Colin Muset, Édition de J. Bédier.

8°, Paris, Champion, 1911

V. Les Classiques
français du Moyen Age
Paris, 1911

20



RÉPONSE

563
(99)

Réponse aux Lettres Provinciales de L. de Montalte ou Entretiens de Cléandre et d'Eudoxie.

V. Daniel, Gabriel, S. J.

21



7. F. 23.

[DANIEL, GABRIEL, S. J.]

Réponse aux Lettres Provinciales de L. de Montalte, ou Entretiens de Cléandre et d'Eudoxie.

12°, Amsterdam, 1697

22

3.912



124.949

DECKER, JOSEPH, S. J.

Le P. Joseph Decker, S. J. Notice biographique.

8°, Amiens, Piteux, 1882
(autographié)

V. Jesuitica
II

23

2.195, 3.701



126.843

564
(100)

606. D — F.

REVUE

Revue d'Histoire ecclésiastique.
I (1900),...

24

8°, Louvain, Peeters, 1900...

6.193



ESCHYLUS

V. Æschylus

(En somme, il ne faudrait pas de renvoi à ces mots grecs :
c'est le cas de la règle générale pour l'orthographe de ces noms
grecs).

25



VAN DEN STEEN, CORNEILLE, S. J.

V. Lapidè, Cornelius a, S. J.

26



MORGAN, JACQUES DE

La préhistoire orientale.

3 vols., 4^o, Paris, Geuthner, 1925-27

27

5.552, 3.567



166.353 355

RÉPONSE

Réponse au Traité des études monastiques du P. Mabillon.

4^o, Paris, Muguet, 1692

V. Rancé, Armand Jean le Bouthillier de

28



18. Q. 36.

[RANCÉ Armand Jean LE BOUTHILLIER DE]

Réponse au Traité des études monastiques du P. Mabillon.

4^o, Paris, Muguet, 1692

29

4.133



128.742

566
(102)

AUGUSTINUS, AURELIUS, S^{tus}

Opera omnia.

V. Migne, Jacques Paul.
Patrologia latina
32 — 47

30

723



ATHANASIUS, ALEXANDRINUS, S^{tus}

Opera omnia.

V. Migne, Jacques Paul.
Patrologia graeca
25 — 28

31

682



CICERO, MARCUS TULLIUS

Œuvres complètes, avec la traduction en français.

5 vols., 4^o, Paris, Didot, 1842

V. Collection
des Auteurs latins (Nisard)

32

5.720



129.314-318

CICERO, MARCUS TULLIUS

Scripta quae supersunt omnia. Recognovit C. F. W. Mueller et Guill. Friederich (Editio stereotypa, excepté « Opera rhetorica », édit. Friedrich).

33

13 vols., et supplementum
12°, Lipsiae, Teubner, 1893-1909

V. Bibliotheca Teubneriana
[26 — 29]

5.720



129.301-313

CICERO, MARCUS TULLIUS

Les Livres Académiques de Cicéron, traduits et éclaircis par M^{rs} de Castillon.

3 vols., 8°, Berlin, Decker, 1779

34

Stud. spec.

5.721



125.738-740

529. D. 21.

CICERO, MARCUS TULLIUS

Cicero's Redevoering voor Q. Ligarius, in 't Nederlandsch overgezet door Evarist Bauwens, S. J.

12°, Brussel, Dewit, 1907

35

5.722



129.319

MERCIER, CARDIN. DESIRE JOSEPH

Redevoering uitgesproken door Z. E... op de algemeene Vergadering van « Bien-être Social » te Luik den 20^{en} December 1908.

36

8°, Brussel, Belgische Drukkerij, (1908)

V. Sociologie

t. 3, n. 2.

4.903



187.821

Coll. XVIII. B — C.

BEITRÄGE

Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, hrg. von Cl. Baeumker... G. von Hertling... M. Grabmann (1926).

37

8°, Münster, Aschendorff, 1891...



Coll. III. K.

ASCETICA

[Recueil de brochures réunies en volumes].

38

16°, Vert

1, 2, 3,...



Coll. III. C — D.

569
(105)

ASCETICA

[Recueil de brochures réunies en volumes].

12°, grenat
1, 2, 3, ... 24,
25, ... 37, ...

39



Coll. III. B. 1 — 32.

ASCETICA

[Recueil de brochures réunies en volumes].

12°, bleu
1 — 32

40



FRANÇOIS DE SALES, S^t

(Ce nom n'a pas besoin de figurer sur une fiche de rappel, puisque la règle générale est d'application fort simple : Sales, François de, S^t).

41



APPENDICE IV

Spécimen d'un Bulletin d'emprunt, avec la souche et le verso

Bulletin N° 10278

Titre de l'ouvrage :

N° du Rayon

Nom et adresse de l'emprunteur :

Date de sortie :

Durée du prêt :

Date de rentrée :

Remarques :

BIBLIOTHÈQUE

COLLÈGE PHILOSOPHIQUE ET THÉOLOGIQUE

11, rue des Récollets, 11

LOUVAIN

Le Soussigné reconnaît avoir reçu en prêt l'ouvrage suivant et s'engage à le restituer dans les quinze jours, ou plus tôt, s'il en est requis.

Louvain, le 19

Signature et adresse de l'emprunteur :

L'ouvrage ci-dessus est rentré à la Bibliothèque le 19

Signature du Bibliothécaire :

Bulletin N° 10278

Numéro du Rayon

Bulletin

N° 10278

Date de Sortie :

AVIS

Prière de rapporter ce billet en même temps que le volume reçu en prêt.

Voir l'avis au verso

Si les emprunts sont fréquents, il peut être avantageux de rappeler aux emprunteurs les conditions du prêt ; un avis disposé par exemple au verso du bulletin, prévient tout abus :

1. La durée ordinaire du prêt est de quinze jours. S'il fallait prolonger ce terme, le bulletin devrait être renouvelé.
2. En cas de besoin, la Bibliothèque se réserve le droit de faire rentrer plus tôt les ouvrages prêtés.
3. Prière de s'adresser à la Bibliothèque, directement, le matin et de préférence avant 11 heures.
4. Certaines catégories d'ouvrages ne peuvent être consultées qu'à la Bibliothèque. Régulièrement l'accès aux rayons est interdit.
5. Quand on rapporte le volume reçu en prêt, on est prié de reprendre le bulletin d'emprunt chez l'employé de la Bibliothèque.

APPENDICE V

Extrait du Catalogue chronologique ou administratif

125. 730	1914. Jan.	Montluc, Bl. de	Commentaires (Courteault), 2 vols, Paris, 1911-14	Compte rendu.
731	» »	Finke, Heinr.	Forschungen und Quellen... Konstanzer Konzils. Paderborn, 1889	Hommage de l'auteur.
732	» »	Beuzart, P.	Essai sur la théologie d'Irénée. Paris, 1908	Achat ordin.
733	» »	Revue historique	1913, tome 114. Paris, 1913	» »
734	» »	Correspondant	1913, tome 253. » »	» »
735	» Févr.	Études (S. J.)	1913, tome 137. » »	» »
736	» »	Revue des Qu. Scientif.	1913, tome 75. Bruxelles, »	» »
737	» »	Acta Apostolicae Sedis	1913, tome 5. Rome, »	» »
738-40	» »	Cicero, M. Tull.	Les livres Académiques, trad. de Castillon. 3 vols, Berlin, 1779	Donateur anonyme.
741	» Mars	Dietsche Warande	1913, tome 43. Antwerpen, 1913	Achat ordin.

APPENDICE VI

Extrait du Catalogue topographique

TRAVÉE 10

Rayons N^{os}

- A. 1-13 Kirchenlexikon, 2^e édit., Freiburg, Herder (1881-1903)
14 Formula Scribendi (1884)
- B. 1-21 Biographie Nationale, I (1886) — XXI (1913)
22
23
24
25 Epistolae selectae Praepositorum General. S. J., 1911
26 Oswald, A., S. J., Commentarius.... Constitutionum 1892
27-32 Acta Romana S. J., I (1910) — IV (1915)
.....
- C. 1-25 Allgemeine Deutsche Biographie, I (1875) — XXV (1887)
- D. 1-25 Allgemeine Deutsche Biographie, XXVI (1888) — L (1905)
- E. 1-6 Allgemeine Deutsche Biographie, LI (1906) — LVI (1912)
7 Block M., Dictionn. de l'Administrat. française, 1877
8-11 Bibliographie de Belgique, I (1886) — IV (1910)
.....
.....
- F. 1 16 Winckler-Prins, Geïllustr. Encycl., I (1905) — XVI (1912)
17 Robertson, Dictionnaire idéologique, 1894
- G. 1 Statuta Dioecesis Leodientis, 1851 (cum append. 1893)
2 Statuta Dioecesis Brugensis, 1900
3 Statuta.....
.....
.....

APPENDICE VII

Compléments pour la confection du Catalogue des matières

Pour accélérer les recherches, qui sont forcément plus lente que dans le système du registre, le catalogue sur fiches a son complément indispensable dans une ou plusieurs tables méthodiques ou alphabétiques, disposées sur grandes pages du format cahier ou registre. La table méthodique reproduit la série des sections et des sous-sections, indiquées sur les fiches divisionnaires, et signale à côté de chaque section, les renvois à d'autres parties; chacune de ces sections et sous-sections est marquée d'un numéro d'ordre, dont la série disposée en colonnes dans la marge, est destinée à faire retrouver rapidement la matière qu'on cherche; ce numéro est reproduit sur la fiche divisionnaire et constitue un système fort pratique pour accélérer les recherches, contrôler l'exactitude des indications et faciliter les corrections et les additions.

Voici comment: si l'on veut s'assurer, aisément et sûrement, que chaque fiche du catalogue alphabétique se trouve représentée à sa place convenable dans le catalogue méthodique, on transcrira sur le bas des fiches de ces deux catalogues, à gauche par exemple, vis-à-vis du numéro administratif, qui est dans le bas à droite, le numéro (ou les numéros) de la section (ou des sections) du catalogue méthodique, à laquelle (ou auxquelles) est affecté l'ouvrage en question. Cela permet facilement, en même temps, de retrouver dans quelle section doit figurer la suite d'une publication, dont on a jadis déterminé la place méthodique, et de s'assurer si tel ouvrage, qu'on reconnaît, après coup, devoir figurer encore à une ou à plusieurs autres sections, a déjà vu multiplier ses fiches le nombre de fois voulu. Ces numéros correspondent les uns aux autres sur les séries des fiches des deux catalogues.

Dans la confection du catalogue, il est bon de ne mentionner que la seule série paire, ou impaire, des numéros d'ordre, de manière à pouvoir introduire aisément de nouvelles divisions, dans la mesure des développements que prendra la Bibliothèque; de plus, des lettres de l'alphabet qu'on peut juxtaposer à chaque numéro, offrent de réels services pour introduire éventuellement de nouvelles divisions dans les sous-sections; il sera prudent de sauter une ou deux lettres chaque fois, de manière à laisser du jeu pour les augmentations éventuelles.

Outre cette table méthodique, il sera très utile, si la Bibliothèque est grandement pourvue, de lui adjoindre une table analytique succincte, qui mentionne uniquement les grandes divisions, avec les numéros qui les

accompagnent. A Louvain, la table méthodique, fortement sous-divisée, occupe quatre-vingt-dix pages; la table analytique en a six.

Avec une table méthodique, il sera bon de composer une **table alphabétique**, qui indique toutes les principales matières et serve d'orientation, ou de spécimen, pour celles qui n'y sont pas nommément représentées. A côté de chaque mot et des sous-divisions dont il est l'objet, on écrit le numéro correspondant du catalogue méthodique.

Par exemple, le mot *Jésuites*, ou *Compagnie de Jésus*, aurait à figurer comme suit :

Jésuites :

Constitutions, Règles, Bulles, n° 385.

Histoire générale, n°....

Histoire par provinces, n°....

Jésuites et Jansénistes, n°....

Histoire des maisons, collèges et églises S. J., n°....

Histoire des Missions S. J., n°....

« individuelle, n°....

Biographie des généraux, n°....

« des hommes illustres, n°....

« des Saints, Bienheureux, etc., n°....

Pamphlets contre la Compagnie (par ordre chronologique), n°....

Grandes œuvres d'apostolat et d'études (comme *Congrégations*, *Re-traites*, *Bollandisme*), n°....

Pédagogie des Jésuites, n°....

etc., etc.

A côté de chacun de ces mots, on placera le numéro d'ordre correspondant, lequel renverra pour certaines matières au droit canon, pour d'autres, à l'histoire ecclésiastique, pour d'autres, à l'ascétisme, à la pédagogie, etc. Bref, ce sera une espèce de « *Subject-index* », comme en font les catalogues anglais, renvoyant pour le détail au catalogue méthodique développé.

Si les ressources le permettent, on peut aussi recourir à de petits meubles spéciaux de fiches très raffinées, à des « cartothèques » perfectionnées, mais habituellement très coûteuses, comme l'industrie américaine se plaît à en fabriquer. Pour des revues extraordinairement nombreuses et d'inscription compliquée, ces procédés rendent service et font gagner du temps. Il y a quelques années, le Bibliothécaire de la Bibliothèque de la Curie, où affluent les revues de toute la Compagnie, revues de science, revues de vulgarisation et revues d'action, hebdomadaires et autres, avait acquis pareil petit meuble et s'en trouvait satisfait pour la facilité de sa besogne et la sûreté du contrôle.

APPENDICE IX

Les Bibliothèques de quelques-unes de nos maisons d'études

L'appendice que nous donnons ici passe en revue les Bibliothèques d'un certain nombre de nos scolasticats. Il eût été impossible de décrire la « Libreria » de chacun d'eux, et les notices qu'on a pu réunir n'ont pas le caractère homogène qu'on aurait souhaité leur donner. Leur étendue ou leur concision n'est pas non plus en proportion de la valeur relative des divers fonds. Pour chacune d'elles, on dépendait de la nature et de l'abondance des renseignements reçus : celles de Belgique, de Rome et de Jersey sont décrites plus longuement que les autres. Pour plusieurs pays, comme l'Angleterre et l'Amérique, les renseignements n'ont pu arriver à temps. Ce retard provoque d'autant plus de regrets que les nouvelles constructions de Woodstock (Maryland), de Weston (Nelle Angleterre) et du nouveau scolasticat du Missouri eussent présenté sans nul doute des progrès intéressants. Un jour, peut-être, y aura-t-il moyen de fournir une description complète et mieux uniformisée des Bibliothèques de nos scolasticats ; en attendant, nous remercions sincèrement tous nos informateurs.

En dehors de nos scolasticats et maisons d'études, bien d'autres Bibliothèques mériteraient d'être mentionnées. Il en est de spéciales, comme dans la province d'Aragon, à Manrèse, la *Bibliotheca Exercitiorum S. Ignatii*, dans la province de Germanie inférieure, la Bibliothèque des Missions, de Bonn, avec ses 15.000 volumes, et dans la province de Belgique, la *Bibliotheca ascetica neerlandica*, ou *Bibliotheek van het Ruusbroec-Genootschap*, constituée au collège Notre-Dame à Anvers et comptant déjà plus de 15.000 volumes. Chacune de ces bibliothèques possède des pièces rarissimes, parfois même des *unica*. Mentionnons, pour la dernière, le *Foannes Royardus, Homiliae in festivitates Sanctorum*, de 1538, et *Godscalc Rosemont, Een schoon leringe ende een goede beduydinge op den Pater noster*, de 1531, les seuls exemplaires connus ; pour la Bibliothèque de Bonn, citons les volumes du *Bullarium Patronatus Portugalliae Regum*, qui ne se retrouvent qu'à Lisbonne, et l'*Archivo portuguez-oriental*, exemplaire unique en Allemagne.

D'autres, plus vastes dans leur spécialité, ont pris un essor qui dès maintenant en font un centre d'études d'un outillage scientifique peut-être unique au monde ; ce sont celles des Instituts pontificaux de Rome, l'*Institut Oriental* (Piazza S. Maria Maggiore) et l'*Institut Biblique* (Piazza Pilotta), dont nous n'avons pas cru devoir donner ici la description. Il en est d'un caractère plus général, comme les Bibliothèques de nos grandes revues, la *Civiltà cattolica* à Rome, les *Études* à Paris, les *Stimmen der Zeit* à Munich,

le *Month* à Londres, *Razon y Fe* à Madrid, *America* à New York, etc., etc. Mais il eût été difficile de réunir sur ces dépôts, parfois très riches, l'information voulue, sans retarder indéfiniment la publication de cette brochure. Les pages qui suivent donneront peut-être à un lecteur l'idée de fournir cet exposé dans une des revues destinées aux Nôtres.

Outre les Bibliothèques d'Amérique déjà rappelées, il en est quelques-unes de construction récente, qui attireront spécialement l'attention. Avec celle des Bollandistes inaugurée à la fin de 1905, il y a celle de Jersey (Maison Saint-Louis), celle de Pullach-bei-München (Berchmans Kolleg) et celle de Namur (« *Musaeum Artium Provinciae Belgicae* »), qui datent respectivement de 1923, de 1925 et de 1927, et pour clore la série, la belle Bibliothèque de l'Université Grégorienne, dont le transfert dans ses spacieux locaux a eu lieu dans l'automne de 1930.

Les listes des curiosités et des livres rares qui suivent n'ont été dressées qu'à titre de spécimens; elles demeurent fort incomplètes. La section des incunables s'enrichirait facilement de quelques belles nomenclatures en dehors des bibliothèques de nos Maisons d'études. Il suffit de rappeler ici, pour ne parler que de ceux de Belgique, les 80 ou 90 incunables du collège d'Anvers, pas spécialement nombreux, mais dont quelques-uns font sensation; car ils rehaussent une Bibliothèque de 45.000 volumes environ par des richesses insignes de reliures contemporaines, dont une de Rougecloître signée *Roeden-cloester*, et par quelques impressions rarissimes, comme le premier imprimé de Thierry Martens à Alost, *Speculum conversionis peccatorum*, de Denis le Chartreux, 1473, ou la *Pars hyemalis breviarii secundum morem ecclesie S. Mariae Antverpiensis*, Venise, 1496, exemplaire unique connu. La série de nos collections en ce genre pourrait s'ouvrir par le millier d'incunables de la *Biblioteca Rossiana*, léguée jadis à la Compagnie par la comtesse de Rossi, princesse de Bourbon; installée jusqu'à la fin de la guerre à la Lainzerstrasse à Vienne, elle est devenue aujourd'hui un des plus riches dépôts de manuscrits et d'imprimés confiés à la Bibliothèque Vaticane, où elle occupe une salle spéciale. La Bibliothèque du théologat de Milltown Park, à Dublin, possède environ 120 incunables, dont quelques-uns sont de la plus haute valeur et rareté. Le collège de Stonyhurst, avec sa Bibliothèque de 40.000 volumes et ses remarquables manuscrits, dont l'évangile de S. Jean de 670 (S. Cuthbert) et la collection des cardinaux Campeggio et Wolsey, possède un lot de près de 145 incunables, dont le *Golden Legende* de Caxton et 13 impressions de Wynkyn de Worde; les deux tiers environ, ainsi que la série des *Alde Manuce* et des *Black letter Books*, proviennent (1894) d'une donation de Mgr. Virtue, évêque de Portsmouth.

La liste des Bibliothèques qui suit est rangée selon l'ordre alphabétique.

BARCELONE-SARRIA, PROVINCE D'ARAGON

Le transfert du *Collegium Maximum* de Tortosa à Sarria eut évidemment comme conséquence le transfert de la Bibliothèque, dont les parties les mieux représentées sont les sciences ecclésiastiques, les ouvrages relatifs

à la Compagnie et l'histoire profane. Riche en collections d'ouvrages théologiques, canoniques, historico-théologiques, la Bibliothèque possède quelques incunables et 135 revues, outre les périodiques ressortissant à l'« Institut de Chimie », celui-ci remarquablement riche en livres, à l'« Institut de Biologie » et à l'« Académie des Missions ».

Le nombre total des volumes monte à 60.000 environ, dans lesquels ne sont pas compris ceux des Instituts spéciaux mentionnés plus haut. Quatre grandes salles, outre une salle spéciale pour les périodiques, constituent la bibliothèque; la première de ces salles sert provisoirement de cabinet de lecture; les autres sont munies chacune de quatre tables pour l'étude. Ces salles ont une longueur totale de 44,50 mètres, chacune atteignant les 10 mètres; deux les dépassent de deux à trois mètres. Leur largeur est de 8 mètres, la hauteur totale de 5,30 mètres, coupée par une galerie, ce qui supprime les échelles. La superficie globale de rayonnage est de 726 mètres carrés. Deux fenêtres sur un des côtés éclairent deux de ces salles; mais les deux autres salles, les plus grandes, ont une fenêtre seulement donnant sur une cour et deux autres donnant sur un corridor. L'indication des rayons et des volumes se fait à l'aide de chiffres arabes ou romains.

Le Bibliothécaire est le P. M. Quera.

BRUXELLES, BIBLIOTHÈQUE DES BOLLANDISTES, PROVINCE DE BELGIQUE

La Bibliothèque des Bollandistes, actuellement au collège Saint-Michel à Bruxelles (Boulevard Saint-Michel), est une des plus importantes et des plus méthodiquement spécialisées que possède la Compagnie. Une très minime partie, dont fort peu d'imprimés, remonte à l'ancien fonds commencé par les PP. Rosweyde et Bollandus au xvii^e siècle; car, à l'époque de la suppression, sous Marie-Thérèse, le transfert du siège de l'œuvre à l'abbaye de Saint-Jacques sur Caudenberg d'abord, puis à l'abbaye de Tongerlo, et l'impression du tome VI en octobre 1794 « Typis Abbatiae », n'eurent pas pour résultat de sauver la Bibliothèque. L'envahissement de la Belgique par les troupes de la République française en 1794 amena la ruine définitive de l'œuvre bollandienne et la dispersion de la Bibliothèque. Une partie des livres fut cachée par les paysans dans les environs; une autre partit en hâte sur des chariots pour la Westphalie. En 1827, le gouvernement hollandais acquit au prix de 7.000 florins pour la Bibliothèque royale de La Haye ce qui restait de livres aux anciens survivants de l'abbaye et plaça les manuscrits à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. En 1825 une autre partie, celle revenue de Westphalie sans doute, fut vendue en vente publique à Anvers. Ceux que racheta alors le bibliophile Van Hulthem rentrèrent ainsi à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Il fallait donc reconstituer à neuf la Bibliothèque, lorsque en 1837 fut décidée la reprise de l'œuvre bollandienne grâce aux démarches pressantes de Mgr De Ram auprès du gouvernement belge et du R. P. Provincial des Jésuites. Tous les instruments de travail faisaient défaut pas moins que les locaux, et « les premiers livres que les nouveaux hagiographes parvinrent à se procurer

durent être rangés le long des sombres couloirs du vieux collège Saint-Michel », ouvert depuis deux ans dans l'ancien hôtel de Hornes, rue des Ursulines. La collection s'accrut progressivement ; la sympathie qui s'attacha à l'œuvre et à ses pionniers, lui valut quelques généreux soutiens ; le gouvernement français, imité bientôt par le gouvernement anglais, lui fit don de quelques grandes collections, comme les *Documents sur l'histoire de France*, ou les volumes du *Public Record Office*. Quelques volumes de l'ancienne bibliothèque, sauvés du naufrage l'on ne sait trop comment, rentraient au port grâce aux libérales attentions de bienfaiteurs comme Mgr Malou évêque de Bruges ; ou le vicomte de Viron ; plus tard, peu avant la guerre, il faut mentionner encore la donation du comte de Buisseret. Jusqu'en 1905, la Bibliothèque était située dans les locaux trop étroits du vieux Collège Saint-Michel de la rue des Ursulines et c'était prodige que d'avoir pu entasser un tel trésor de livres en trois salles exigües, de niveau différent, bondées de meubles, et où pas un pouce de terrain n'était perdu, salle de travail et dépôt de livres tout à la fois, le tout éclairé, chauffé, aéré, on ne sait par quel tour de force.

La construction du nouveau Collège au Boulevard Saint-Michel permit une installation plus ample et plus digne de l'œuvre. La Bibliothèque, ou *Musaeum Bollandianum*, occupe le second et le troisième étage de l'aile septentrionale du collège, soit une longueur d'une cinquantaine de mètres sur vingt de largeur ; la hauteur comporte cinq galeries superposées de 2,15 mètres chacune. Le *Musaeum* se divise en deux grandes parties : la salle de travail, avec les ouvrages de consultation, qui prend toute la largeur du bâtiment sur huit mètres de profondeur, et la bibliothèque-magasin, qui contient le dépôt des livres. Il y a en outre une salle de travail pour les étrangers et quelques locaux d'administration. La bibliothèque-magasin, avec large couloir central éclairé par le haut, occupe sur trois étages une largeur de 20 mètres ; ce qui donne place de chaque côté à neuf chambrettes par étage, profondes de 7 mètres et éclairées par des fenêtres latérales ; au quatrième et au cinquième étage, la largeur du bâtiment se rétrécissant, les chambrettes sont moins profondes et leur aménagement varie quelque peu. Comme ensemble, sans compter les meubles et bahuts ni les petites salles annexées, la surface de rayonnage monte à un peu plus de 2.500 mètres carrés. Il faut signaler comme complément à l'ameublement le dispositif spécial pour les ouvrages de format grand-aigle, recueils de planches de paléographie ou d'archéologie, etc., qui facilite grandement la consultation et la conservation de ces pièces à format souvent fort gênant.

La Bibliothèque comprend de 175 à 200 mille volumes, elle possède 80 incunables et 730 manuscrits hagiographiques ; elle reçoit environ 600 revues, dont la plus grande partie par échange avec les *Analecta Bollandiana* commencés en 1882.

La principale richesse, évidemment, est le fonds des « Hagiographica et liturgica » ; il n'est pas de bibliothèque au monde qui possède une collection comparable à celle-là. Elle maintient la réputation que jadis

s'était acquise l'ancien *Musacum Bollandianum*. « Déjà en 1668, Papebroch pouvait écrire que, pour les vies de saints imprimées et les monographies de sanctuaires, le musée bollandien l'emportait sur les deux collections les plus riches en ce genre d'ouvrages, la bibliothèque Barberini à Rome et la bibliothèque Mazarine à Paris. » Il faut mentionner aussi la riche collection des instruments de travail, surtout celle des catalogues de manuscrits, qui peut rivaliser avec celles des grandes Bibliothèques de Paris, de Munich et de Rome, le fonds philologique de plus en plus agrandi, et les séries des revues historiques, philologiques, archéologiques, complètes depuis l'origine. Dans ces séries, les revues régionales et locales méritent une mention à part; on y trouve à peu près toutes celles de Belgique, des départements et provinces de France, des régions d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, de Suisse, de Tchéco-Slovaquie, d'Irlande et de Scandinavie, et un nombre imposant de celles des pays russes. Il serait difficile de donner une liste des curiosités. Mentionnons au hasard, parmi les incunables, un bel exemplaire du rarissime *Sanctarium* de Mombritius, de Milan, 1474-1478, le martyrologe d'Usuard, de Lubeck, 1475, une dizaine d'éditions de Jacques de Voragine, un Missel de Liège de 1486, un Missel Cistercien de 1487, le Calendrier grégorien en arménien imprimé à Rome en 1584 pour les Arméniens catholiques, le Synaxaire arménien de Constantinople de 1730, le *Paradisus Iberiae* de 1882, déclaré introuvable par Harnack le jour même où un coup heureux le faisait acquérir à Tiflis pour les Bollandistes, la Bible géorgienne de 1884, que Th. Kluge envoyé à cet effet en Géorgie n'avait pas réussi à découvrir, etc., etc. L'accroissement annuel, fortement aidé par le bulletin des *Analecta*, est de 2.000 à 3.000 volumes par année.

Le Bibliothécaire est le P. Delehaye; un Scolastique est aide-bibliothécaire.

ENGHIEN, PROVINCE DE CHAMPAGNE

La Bibliothèque de l'Institut de Théologie d'Enghien a été fondée en même temps que le scolasticat, en 1887. Elle a reçu pour premier fonds une collection d'ouvrages anciens réunis par l'abbé Muhe, prédicateur de la cathédrale de Strasbourg, et léguée par lui à la Compagnie. En 1906, son rayon « Compagnie » s'accrut de façon importante, par l'héritage de la « *Bibliothèque d'histoire de la Compagnie* » formée par le P. Alfred Hamy, et en 1926 celui d'ascétisme et de mystique, par l'annexion de la « *Bibliothèque des Exercices* » créée par le P. Watrigant. Dans l'entre-temps, peu après la mort du P. Henri Chérot, vers 1903, et de celle du P. Joseph Brucker, vers 1925, de nombreux ouvrages de valeur et des manuscrits intéressants lui avaient été remis.

Au 1^{er} juillet 1931, la Bibliothèque d'Enghien comptait 73.475 volumes, revues non comprises. Les matières les mieux représentées sont la Théologie, dogme et histoire du dogme, 7.260 volumes, l'Ascétisme, 11.629 volumes, l'Histoire de la Compagnie, 8.571 volumes, l'Histoire ecclésiastique et profane, 10.120 volumes; ces chiffres sont du 1^{er} mai 1929. Outre

deux cents incunables ou imprimés du premier quart du xvi^e siècle et quelques ouvrages dont il existe fort peu d'exemplaires, la bibliothèque possède encore un fonds du xv^e siècle assez important.

A ce premier fonds se trouve joint aujourd'hui un *Archivium* qui contient en particulier :

1) un obituaire sur fiches de l'ancienne Compagnie, peut-être pas absolument complet, mais certainement unique par la richesse des renseignements accumulés (P. Hamy, S. J.).

2) une collection de gravures concernant le personnel ou les domiciles de la Compagnie, surtout de l'ancienne, de près de six mille pièces (P. Hamy, S. J., principalement).

3) une collection d'art marial dépassant les huit mille gravures, photographies, cartes postales, graphiques (P. Munier, S. J.).

4) des manuscrits S. J. concernant les Retraites, l'histoire de la Compagnie, les Missions, le Mouvement social, etc. La partie cataloguée de ces manuscrits comprend 698 pièces, dont 372 concernant les retraites ou exercices spirituels (PP. Wattrigant, Chérot, Brucker, etc.).

5) une collection de plus de mille médailles de la sainte Vierge, auxquelles il en faut ajouter trois cents autres des saints, particulièrement des saints de la Compagnie.

6) un fonds de polémique relatif à la Compagnie depuis la fin du xvi^e siècle jusqu'à nos jours, d'environ 1.450 volumes ou recueils.

La Bibliothèque couvre une superficie de 453 mètres carrés, toute de plain-pied; elle est formée d'une salle de travail et d'une vingtaine de chambres de dimensions très variées. Sa hauteur est à peu près partout 3,15 mètres. Bien éclairées, ces salles prennent jour par de grandes fenêtres latérales sur une cour cloîtrée. Une seule est éclairée par le haut. La superficie murale actuellement couverte par les livres est de 1.105 mètres carrés.

La salle de consultation a une superficie de 87 mètres carrés; mais, encombrée de livres et de catalogues, elle ne peut guère recevoir que deux ou trois travailleurs assidus. Heureusement, de petites tables de consultation sont disposées dans la plupart des salles.

L'accès de la salle de travail est permis aux étrangers; la consultation des livres en rayon n'est pas autorisée.

La Maison Saint-Augustin ne publiant pas de périodique qui puisse servir de monnaie d'échanges, toutes nos acquisitions sont à la charge d'un budget restreint.

Le bibliothécaire est le P. Pierre Delattre.

FOURVIÈRE (LYON), PROVINCE DE LYON

La Bibliothèque de Fourvière est exclusivement une bibliothèque de travail. Elle s'est constituée peu à peu : un premier pas fut fait peu après 1871; une nouvelle impulsion lui a été donnée par le R. P. Marcel Chossat au moment de l'ouverture du théologat de Hastings en 1907. Le premier fonds, de théologie surtout, remonte aux années qui suivirent 1870: la

spoliation des couvents italiens après la prise de Rome et la suppression de l'État Pontifical ayant eu comme résultat de jeter sur le marché un grand nombre de doubles, mis en vente par les bibliothèques municipales enrichies de ces dépouilles, on en profita pour faire l'acquisition de tout un lot d'ouvrages des vieux théologiens scolastiques. Plus tard, un certain nombre de livres furent acquis par les rédacteurs des *Études*, quand la revue émigra pour quelques années de Paris à Lyon, et restèrent au théologat après le retour des *Études* à Paris. Puis, avec l'installation à Hastings, commença une nouvelle ère de progrès sous la vigoureuse poussée du P. Chossat, qui se donna comme premier soin de combler les « lacunes honteuses » que présentait sa « Libreria ». Il en fit une bibliothèque de travail : tous les livres estimés livres de luxe pour leur date, la curiosité de leur édition, la richesse de leur reliure, etc., furent avantageusement vendus à Londres et remplacés par les grandes collections modernes qui manquaient : on en possède actuellement une imposante série. La patristique, la théologie scolastique et positive, les conciles, la morale, le droit canon, l'histoire, l'assyriologie sont les parties les mieux représentées. Quelques incunables et une soixantaine de revues, sans compter les revues S. J. qu'on a par échange avec les *Lettres de Fourvière*, viennent compléter ce fonds. Le nombre total des volumes monte à environ 40.000.

Les locaux comprennent trois salles, avec galeries superposées, plus une salle de revues dans une autre partie de la maison. Les trois salles sont éclairées par des fenêtres latérales et par le haut. Le local est temporaire : on parle de construire une nouvelle Bibliothèque plus commode d'accès, et plus grande. L'actuelle n'a pas de salle spéciale pour travailleurs ; quelques étrangers, prêtres pour la plupart, viennent de temps à autre consulter un livre sur place.

Il y a environ 1.600 mètres de rayons réellement occupés et 1.800. si l'on tient compte des volumes dispersés dans les chambres ; la surface de rayonnage est de 500 mètres carrés.

L'accroissement annuel en volumes est d'environ 600, les volumes de revues y compris.

Le Bibliothécaire est le R. P. G. de Pierrefeu.

JERSEY, MAISON SAINT-LOUIS, PROVINCE DE PARIS (1)

La fondation de la Bibliothèque date du mois de septembre 1912, au moment de l'entrée en charge du P. Pierre Descoqs, qui forma le projet de réunir en un seul local toutes les Bibliothèques éparses de la maison. Ce projet, après un voyage du Bibliothécaire dans les Bibliothèques de Paris, de Louvain, de Bruxelles surtout (Bollandistes), fut approuvé et exécuté au printemps de 1913. La législation spéciale de l'île sur les

(1) La grande partie de cette description est empruntée à un rapport sur la Bibliothèque de la maison Saint-Louis, rédigé à l'occasion du cinquantième de la maison et qui ne tardera pas à paraître dans les *Lettres de Jersey*.

communautés étrangères empêchant une construction en pierres ou en briques, on dut se contenter de revêtir la carcasse ou l'armature métallique propre à toute bibliothèque moderne, d'un léger revêtement de lattis (en 1923, on préféra du treillis) et de crépissage; les conditions atmosphériques de Jersey permettent ce procédé sommaire, qui ailleurs n'irait pas sans de gros inconvénients. Rondement mené par la maison Harbrow de Londres, qui envoyait toutes coupées sur mesure les innombrables pièces composant les galeries, les escaliers, les balustrades, les travées et les rayons, le travail était achevé dès l'automne et en septembre 1913 on put opérer le transfert des 60 à 70 mille volumes épars en divers endroits de la maison. Cet important fonds de bibliothèque était dû à la compétente sollicitude de Bibliothécaires comme le P. Jean-Baptiste Terrien et le P. Bachelet qui, à Laval ou à Jersey, avaient petit à petit accumulé ces richesses; on leur doit, entre autres, quelques beaux incunables et l'amorce de quelques belles collections scientifiques. Le 16 novembre, était inaugurée la nouvelle Bibliothèque. A la période d'organisation qui suivit est associé le nom du R. P. Léon Deshayes, octogénaire, le « vieux Monsieur », comme on l'appelait. A sa discrète collaboration continuée jusqu'à la veille de sa mort, en octobre 1923, est dû l'établissement de plus de 120.000 fiches.

Ce premier travail d'installation et d'aménagement se prolongea durant toute la guerre. Mais peu après l'armistice, l'histoire de la Bibliothèque entra dans une phase nouvelle, quand on songea, sur la suggestion du P. Descoqs, à grouper dans une Bibliothèque centrale les anciens fonds de Sainte-Geneviève et de Vaugirard, réfugiés depuis vingt ans à Marneffe, et les richesses de Poitiers qu'on avait transférées en bloc dans un abri provisoire à Jersey dès 1906. Après pourparlers entre la Province, le Visiteur, qui était à ce moment le R. P. Ém. Thibaut, et Rome, le projet fut finalement approuvé. La construction de Jersey fut prolongée sur une étendue de 20 mètres au mois de mars 1923 et les 564 caisses arrivées de Marneffe via Anvers, apportaient par navire spécial frété à Guernesey par le P. Ministre, de soixante à quatre-vingt tonnes de livres, sans parler des 200 caisses réfugiées momentanément dans les greniers de la maison de Louvain et qui livreraient aussi quelques richesses extraites des doubles qu'elles contenaient. En même temps à peu près, la liquidation de la maison de Hales Place, à Canterbury, fournissait un apport de quelque 200 caisses de livres. Huit ans plus tard, en 1931, le travail d'organisation de la nouvelle Bibliothèque était terminé. La vente ou l'échange des doubles, dans l'intervalle, avaient singulièrement augmenté les nouvelles capacités d'achats; des confrères bénévoles en France et en Belgique avaient facilité des ventes ou des acquisitions merveilleuses en Allemagne et ailleurs! Bref, en l'espace de quelques années, la Bibliothèque de Jersey se classait au premier rang des Bibliothèques de la Compagnie. La richesse des anciens fonds de Paris et de Poitiers et la grande proportion de leurs livres élégamment reliés lui apportaient un inappréciable appoint.

La Bibliothèque de Jersey comprend actuellement de 145 à 150 mille

volumes, outre 40.000 brochures au moins. Les parties spécialement représentées sont la théologie ancienne, la philosophie ancienne et moderne, l'ascétisme et l'hagiographie, l'histoire des ordres religieux, surtout la Compagnie, les controverses jansénistes, l'histoire de la révolution et l'histoire des provinces françaises.

Comme manuscrits, elle possède plusieurs centaines non encore classés sur l'ascétisme, la philosophie scolastique du xvii^e et du xviii^e siècle. Aux Archives de la Province, annexées depuis 1927 à la Bibliothèque, figurent plusieurs milliers de pièces concernant l'histoire ancienne de la Compagnie en France. Un ensemble de 155 à 160 revues, toutes émergeant au budget de la Bibliothèque, — car Jersey n'a pas de périodique pour établir un service d'échange, — complète ces collections.

La disposition d'ensemble des locaux est fort simple: c'est un long bâtiment, éclairé de chaque côté de sa longueur par de modestes fenêtres en ogives, 57 mètres de longueur, 14 de largeur, 7 de hauteur, avec rez-de-chaussée et deux étages ou galeries, celui-là de 2,80 mètres, celles-ci de 2,20 mètres de hauteur: le tout divisé en onze grandes salles, dont deux larges de 7,50 mètres, à 20 travées environ chacune, qui prennent toute la largeur du bâtiment et communiquent l'une avec l'autre par de larges baies. La surface des parois destinées aux livres est de 2.800 mètres carrés, auxquels il faut ajouter les meubles, nombreux et amples, disposés dans les salles du rez-de-chaussée, soit en chiffres ronds, une surface de rayonnage facilement suffisante pour 300 mille volumes.

Un catalogue central sur fiches, qui renvoie au numéro de la salle, de la travée et du rayon, est complété par un fichier spécial disposé dans chaque salle: cela facilite notablement la consultation et fait gagner du temps en supprimant les allées et venues entre les diverses salles et le catalogue central. Tous ceux qui ont passé par la Bibliothèque de Jersey se rappellent le souvenir du regretté P. de Grandmaison, qui jouissait des facilités de travail offertes par l'installation.

Les raretés du fonds de Jersey sont remarquables: les *Litterae annuae* de Chine, des Indes, du Japon, etc., sur les anciennes missions de la Compagnie, sont représentées par 150 petits volumes rares ou rarissimes; il y a, parmi les manuscrits, des lettres ou relations concernant les Martyrs Canadiens et dont quelques-unes, envoyées cette année à l'Exposition Coloniale, sont assurées à 15.000 frs. français. La série des vieux scolastiques, qui a constamment fait l'objet des recherches du Bibliothécaire et pour l'enrichissement de laquelle la Providence lui a ménagé des aides inespérés en France et à Louvain, comprend entre autres un Pierre de Tarentaise, un Didace Deza, complet, un Henri de Gand avec les commentaires de Vital Zucconi, les *Quodlibeta* et les *Sententiae* d'Hervé de Nédellec, presque toutes les œuvres de Buridan et de Gilles de Rome. Le plus vieil incunable est un vénérable *Turrecremata*, l'*Expositio super toto psalterio*, de 1470.

L'accroissement normal annuel est de 2.500 à 3.000 volumes depuis

douze ans, sans tenir compte des incorporations successives de bibliothèques étrangères.

Le Bibliothécaire est le P. Pierre Descoqs.

LOUVAIN, COLLÈGE PHILOSOPHIQUE ET THÉOLOGIQUE (SECTION THÉOLOGIQUE) SAINT JEAN BERCHMANS, PROVINCE DE BELGIQUE

La Bibliothèque du Collège Philosophique et Théologique de Louvain date de la fondation du scolasticat de théologie en cette ville, en 1839; le bâtiment actuel est dû aux soins du R. P. Beckx, sous le rectorat duquel fut décidée et commencée la construction du réfectoire et de la Bibliothèque qui le surmonte; la première pierre en fut posée le 19 mars 1852. Le R. P. Rosa, successeur du P. Beckx et diverses fois Bibliothécaire, acheva la bâtisse (1853-54), dont les vastes proportions dénotaient chez son premier inspirateur une ferme sûreté de coup d'œil sur les capacités de développement de la province.

La Bibliothèque contenait alors 24.000 volumes; plus tard, elle s'accrut de nombreux ouvrages de philosophie et de sciences, après le transfert des philosophes de Tournai et de Namur à Louvain. Mais le principal fonds, au moins en ouvrages anciens et difficilement trouvables de nos jours, est dû au R. P. Louis Donche, mort en 1857 et qui avait acquis, avant son entrée dans la Compagnie, un bon nombre de volumes, in-folio et autres, d'histoire ecclésiastique, d'écriture sainte, de théologie, de controverse, de liturgie, etc.; ils portent habituellement sa signature ou son paraphe au verso du titre et l'on a commencé à reconstituer la liste de ces précieux apports; beaucoup provenaient de nos anciennes maisons. Une juste gratitude a fait placer au-dessus de la porte d'entrée un beau tableau à l'huile, qui nous a conservé les traits de ce premier fondateur de la Bibliothèque. Le fonds venu de Namur contenait un lot important dû au comte Alfred de Limminghe, mort à Rome en 1861. Il y a quelques années, l'ancien médecin de la maison, M^r Florent Janssens, très attaché aux Pères, fit don à la Bibliothèque de ceux de ses livres qui ne portaient pas pour la mission du Congo. Peu après, une très belle collection d'ouvrages de géographie et de publications académiques, appartenant au voyageur bien connu, M^r Jules Leclercq, de Bruxelles, fut aimablement donnée à la Bibliothèque par M^r et M^e Hocedez-Leclercq. Dans ces dernières années, quelques donateurs anonymes, jésuites et autres, ont contribué à constituer un premier fonds de capital, qui augmente peu à peu et qui atteint à peu près le quart de ce qu'il faudrait pour fonder la Bibliothèque.

Après le P. Donche, deux noms, parmi ceux des Bibliothécaires décédés, demeurent attachés à l'histoire de la Bibliothèque: celui du P. Aloïs De Backer (mort en 1882), un des deux frères bibliographes de la Compagnie, qui fut extraordinairement judicieux et heureux dans ses acquisitions, et celui du R. P. Weemaes, qui reconstitua de sa main, à la plume et au pinceau, quelques pages de l'édition de S. Cyrille d'Alexandrie (Paris, 1638), au point de rendre l'imitation méconnaissable. L'on ne peut oublier non plus le nom du P. Théodore van den Hove (1930) qui,

pendant vingt ans et plus, se chargea modestement de la remise en place des volumes rentrés à la Bibliothèque.

Une seule salle de 30 mètres de longueur, de 10 de largeur et d'une hauteur de 6,20 mètres, constituait toute la Bibliothèque : avec son bel éclairage par le haut, ses hautes parois sans fenêtres, uniformément tapissées de beaux rayons de chêne, et ses imposants bahuts, médailliers, livres rares, etc., disposés au centre en deux rangées parallèles, elle avait grand aspect et évoquait l'image des belles bibliothèques-musées, si chères aux communautés monastiques du XVIII^e siècle.

Durant l'été de 1906, sous le rectorat du R. P. Ém. Thibaut, on remplaça par des poutrelles de fer jumellées les vieilles poutres de bois qui soutenaient le plancher et qui avaient failli céder sous le poids des visiteurs lors de la mémorable réception du T. R. P. Général, Louis Martin, en décembre 1892. Supérieurement mené, ce travail, qui comportait une remise à neuf de tout le bâtiment depuis les caves, permettait de doubler à peu près la surface de rayonnage de la salle ; car la résistance des poutrelles pouvait supporter de grands meubles doubles qui, au nombre de onze d'abord, puis de quatorze quelques années plus tard, faisaient monter de 480 mètres carrés à 900 la surface des parois utilisables. Sous le même rectorat du R. P. Thibaut, fut inauguré le catalogue alphabétique sur fiches, entrepris par le R. P. Van Duerm, Bibliothécaire, et qui se substituait aux respectables registres du temps passé.

Peu après, le 3 décembre 1909, s'ouvrait le cabinet de lecture ou salle de travail, qui utilisa d'abord, en dehors de l'époque de la visite, l'appartement du R. P. Provincial, jusqu'au moment où un remaniement dans les chambres rendit cet arrangement définitif en 1912. Dans les mêmes années, on renforça le personnel de la direction et de l'administration ; au P. de Ghellinck, qui succéda au P. Charles Van Duerm en septembre 1909, furent adjoints bientôt, à sa demande, deux sous-bibliothécaires, les PP. Pierre Scheuer et Fr. Xav. Jansen. Grâce à une augmentation du budget libéralement effectuée par les RR. PP. Devos, Provincial, et Thibaut, Recteur, et grâce à des ressources extra-budgétaires, les années qui précédèrent la guerre marquèrent un nouvel essor de la Bibliothèque.

En 1912, le « *Minerva, Handbuch der gelehrten Welt* » consacrait pour la première fois une notice à notre Maison d'études ; elle évaluait à 120.000 le nombre des volumes enregistrés au catalogue central : nombre approximatif, qui comprenait tous les ouvrages de la maison, aussi bien ceux qu'abritait la salle principale de la Bibliothèque, que ceux du cabinet de lecture, des chambres des professeurs et des bibliothèques particulières.

C'est à ce moment qu'on se décida nettement à rendre plus complet et plus homogène le beau fonds de la Bibliothèque en acquérant les textes de tous les auteurs, anciens, médiévaux ou modernes, qui avaient joué un rôle dans le développement des sciences philosophiques, théologiques ou ascétiques ; une large place fut faite aux représentants de toutes les écoles théologiques, comme aussi aux anciens ouvrages des membres de la Com-

pagnie. Une persévérance tenace dans la poursuite de ce plan pouvait suppléer, au moins pour une partie, à l'insuffisance des ressources.

Pendant les heures sinistres des 25-26 août 1914, tous les livres d'une certaine rareté furent réfugiés dans les caves : marqués sur le dos d'un trait à la craie par les bibliothécaires, ils étaient enlevés des rayons et descendus à la cave par une équipe d'une soixantaine de Scolastiques, Frères Coadjuteurs et Pères, qui en trois heures de temps avaient mis en sûreté la principale partie du fonds.

En 1914, on avait commencé à procéder à l'agrandissement des locaux devenus trop exigus ; les plans, projetés depuis 1911-12 et partiellement exécutés durant l'été de 1914, ne purent être repris qu'en 1919. Ils comportaient le transfert de la Bibliothèque des Théologiens dans le nouveau bâtiment achevé en 1914 et la construction ou l'aménagement, dans les locaux devenus libres, de trois annexes contiguës à la salle principale : elles étaient destinées à recevoir les ouvrages protestants et prohibés, la collection des revues et enfin les séries de volumes moins fréquemment utiles de chacun des départements de la Bibliothèque ; pour cette dernière catégorie, on avait construit de grands meubles à treillis dans le corridor longeant la Bibliothèque. Cela permettait de remiser plus de 50 mille volumes.

Aussitôt après la guerre, le développement de la Bibliothèque marcha de pair avec celui du corps professoral. Les acquisitions se multiplièrent en Allemagne, en France, en Angleterre, à Marneffe, à Canterbury, à Paris, à Jersey. Il y eut bien quelques années pénibles dues à la dévaluation du change ; mais finalement l'on parvint à doubler le cap et le catalogue chronologique ou des entrées, qui avait commencé ses inscriptions vers la fin de la guerre avec le chiffre de 120.001, c'est à dire en dessous du chiffre déjà accru de « *Minerva* », inscrivait, au mois de juillet 1931, son 200.491^e volume entré à la Bibliothèque.

Les Recteurs de Louvain et les Provinciaux de Belgique avaient secondé de diverses façons ce rapide épanouissement : rappelons seulement, au hasard, comme marques de leur efficace sollicitude, l'édition princeps des Exercices (1548) et l'édition princeps de nos Constitutions (1558), les deux premiers volumes de Didace Deza, etc., dus au R. P. Coemans, le Zerbi, le Bandini, la *Metaphysica* d'Avicenne, le Mazuchelli, et les très nombreux ouvrages de valeur acquis à Rome et en Allemagne grâce au R. P. Van de Vorst, le Calmet (*Histoire de Lorraine*), le Jean de Saint-Samson et les deux rarissimes incunables espagnols Deza et Riccoldo de Monte-Croce, etc., donnés par le R. P. Godtschalck, le Rambaud (*Empire grec du X^e siècle*), le Pierre de la Palu, 3^e livre, le Cumont (*Monuments. . . de Mithra*). négligé il y a trente ans et introuvable depuis lors, quelques œuvres des préreformateurs Henri Goch de Malines et Jean Wesel, dont une édition jusqu'ici inconnue, etc., récemment fournis par le R. P. Janssens.

Ce chiffre de 200.491 volumes comprend une assez forte proportion de brochures, l'inscription du numéro d'entrée au catalogue chronologique ne distinguant pas entre les volumes proprement dits et les brochures ;

c'est un défaut pour l'établissement d'une statistique parfaite. Nous croyons ne pas exagérer en fixant à 30.000 le nombre de ces brochures.

En 1925-26, on étendit à toute la Bibliothèque le nouveau mode d'inscription, c'est-à-dire, une cote (travée, rayon, numéro d'ordre) par volume et non plus une par rayon seulement. Cet énorme travail, ébauché par le P. Administrateur, le P. Jean Ruwet, avant son départ pour l'Université Grégorienne, fut poussé avec rapidité et vigueur par le P. A. van Koetsem et achevé en moins de huit mois.

En 1926-27, le transfert de la Philosophie à Eegenhoven-lez-Louvain entraînait évidemment l'exode des ouvrages de philosophie et de sciences. C'était du coup de 25.000 à 30.000 volumes qui quittaient la vieille Bibliothèque et dont beaucoup, ceux surtout des anciens scolastiques, ou ceux qui représentaient la philosophie moderne, ou qui constituaient de belles séries de collections comme les Commentateurs grecs d'Aristote, les *Beiträge* de Bäumker, etc., etc., étaient entrés depuis moins de vingt ans à la rue des Récollets. Dans l'article suivant, il sera question de la Bibliothèque d'Eegenhoven et des richesses qu'elle contient.

Le catalogue alphabétique sur fiches est disposé en quatre meubles; quatre autres meubles sont consacrés au catalogue systématique ou des matières. Confectionné durant les loisirs forcés de la guerre, grâce à la bienveillante collaboration de beaucoup de théologiens et de professeurs, le catalogue des matières, sur fiches, fut inauguré en 1918; la mise à jour depuis lors est à peu près terminée. On a en vue un autre genre de catalogue systématique donnant respectivement, pour chaque nom propre de personnage ou de localité, l'indication des biographies ou des notices descriptives, historiques, etc. Un autre genre d'instrument de travail, sur fiches lui aussi, et qui ressort de la bibliographie plutôt que de la bibliothéconomie, est celui du catalogue des comptes rendus, fournissant sur les principaux ouvrages parus depuis le début de la guerre les recensions des revues savantes; la patristique, l'histoire ecclésiastique, l'histoire du dogme, et en partie les ouvrages contemporains sensationnels sur les matières religieuses, ont déjà été enregistrés; le travail est en voie de continuation pour les autres matières.

Le développement de la Bibliothèque et les travaux d'études, de recherches, de comparaisons, etc., requis pour une compétente direction et administration, amenèrent en 1921-22 la dissociation de la direction et de l'administration quotidienne. Le R. P. Sevrain occupe depuis six ans le poste d'administrateur. Depuis la guerre aussi, un employé fut définitivement attaché à ce service; auparavant, on ne recourait à l'aide laïque que durant une ou deux heures par jour.

Il y a quelques années, il a fallu dédoubler aussi le cabinet de lecture et placer les revues dans une salle spéciale. Mais l'exiguïté des locaux et la difficulté de modifier l'aménagement de vieux bâtiments empêche de trouver une solution nettement satisfaisante.

Les Revues montent au nombre de 430 environ, dont une centaine d'intérêt général, de piété ou d'action. Un peu plus de 130 nous arrivent

par échange avec la *Nouvelle Revue Théologique*, une dizaine par la *Revue des Questions Scientifiques*; quelque vingt ou trente autres par réciprocité d'échanges ou entente avec d'autres organismes, par envois du Ministère des Sciences, etc., etc. Mais la souscription aux revues savantes de l'étranger demeure toujours une grosse charge et il est plus d'un périodique important auquel il faut renoncer pour le moment.

La Bibliothèque, sans être strictement publique, accepte le prêt au dehors et ouvre largement sa salle de travail à tout travailleur sérieux; chaque jour, en dehors des vacances universitaires, les étrangers y sont admis de 9 heures à midi et servis par l'employé, mais l'accès aux rayons n'est pas accordé.

Parmi les curiosités de la Bibliothèque, la première place est à faire à sa collection de 260 incunables, dont la description ne tardera pas à paraître dans le grand catalogue des incunables de Belgique actuellement sous presse, par les soins de la « Société des Bibliophiles et Iconophiles »; durant la guerre, la collaboration avec M. Conrad Haebler pour le *Gesamtkatalog der Wiegendrucke* avait évidemment dû être refusée malgré les instances (mars 1918) du directeur de la publication.

La collection, qu'il n'y a pas moyen de détailler ici, comprend deux pièces uniques, des « *Einblattdrucke* », dont l'une est une bulle de Sixte IV pour la croisade contre les Turcs, trouvée récemment dans la reliure d'une de nos Bibles incunables, et dont l'autre exemplaire, moins complet, a été donné en échange à la Bibliothèque de l'Université; l'autre feuille volante, de même provenance et in-folio elle aussi, est une pièce de vers latins, dans le genre de celles de Sébastien Brant, à propos de la naissance d'un enfant monstrueux. Signalons en outre les cinq volumes de l'édition princeps d'Aristote par Alde Manuce, l'*Hortus Sanitatis* de Meydenbach, le Riccoldo de Monte-Croce, *Improbatio Alcorani*, dont il n'existe que cinq exemplaires en Espagne et deux de ce côté-ci des Pyrénées, la défense de l'exégèse de S. Thomas par Didace Deza, et l'Alonzo de Cartagène, *El doctrinal de los Caballeros*, de 1487, dont on ne connaît que six exemplaires en Espagne et trois autres à Paris, à Londres et à New-York. Ces trois derniers ouvrages sont parmi les rarissimes spécimens de typographie espagnole que possèdent les bibliothèques de Belgique. Le plus ancien volume que possède Louvain est un Schoeffer, Jean de Fabrica, antérieur à 1467. La plupart des textes de nos incunables sont de contenu philosophique, théologique ou canonique, et les dernières acquisitions ne comprennent que ces matières.

Il n'y a pas lieu de s'étendre dans cette notice sur les autres curiosités de la Bibliothèque. L'histoire de la Compagnie avec un bon nombre de *Litterae annuae* anciennes, la théologie dogmatique, le droit canon, l'ascétisme et la mystique, la patristique avec beaucoup d'éditions rares, et l'histoire des dogmes avec la plupart des *Dogmengeschichte* parues depuis 1796, les conciles et les bullaires, sont les matières les plus richement représentées. Citons seulement Vincent de Beauvais (édition de Douai, outre nos incunables), Goldast (*Monarchia*), Henri de Gand (complet), Jean

Briard, Jean Major, Bassolis, Bradwardin, Alvarus Pelagius, Reginald Pole, Baconthorp, Auriol, Vulpes (avec le volume supprimé), Brancatus de Laurea, Ysambert, Zagaglia, André de Lao, Palanco, Lorca, Poncius, Amigo, Muniessa, Cienfuegos, Izquierdo, François de Bonne-Espérance, Bontemps, Coellin, Guillaume d'Auxerre, Jean de Burgo, Fitz-Ralph d'Armagh, André de Castro Novo, Almain, Rubione, Godham, Gérard de Sienne, Marsile d'Inghen, Adrien d'Utrecht, etc., Ockam, dont trois éditions du *De Sacramento altaris*, et Gilles Colonna presque complets, deux éditions de Gerson, trois de Vorilong, trois de Orbellis, trois de Richard de Middleton, quatre de Gabriel Biel, avec la continuation par Wendelin Heimbach, un fort contingent de Thomistes, de Scotistes, de Nominalistes, de Sorbonnistes, etc., en dehors des précédents, toutes les polyglottes anciennes, l'édition des Septante de Holmes et Pearsons, une série imposante de pamphlets et brochures jansénistes et anti-jansénistes reliés en plus de 130 volumes du XVIII^e siècle, les *Novelles ecclésiastiques* complètes, le Zwingli de 1581 et le Marsile de Padoue publié par Zwingli en 1521, une jolie collection de controversistes anti-luthériens, les gros volumes de Stapleton y inclus, presque toutes les œuvres des professeurs de l'ancienne Université, Gommaire Huygens, Hennebel, Opstraet, etc., avec une grande collection de thèses, un fort lot de poètes latins et d'humanistes des temps modernes, jésuites et autres, beaucoup de recueils de sermons antérieurs à Luther, presque toutes les bibliographies anciennes et tous les bullaires des ordres religieux, les Carmes, les Bethlémites et les Franciscains réformés y compris, Thomas d'Arras, disciple de Raymond Lull, le Tertullien de Junius, le Marius Mercator de Baluze, la Chaîne de Nicéphore (1772), les trois *Corpus historiae Byzantinae* du Louvre, de Venise et de Bonn, la *Bibliotheca Anecdotorum* de Heine, deux ouvrages isolés de Jean de Saint-Samson, outre ses œuvres complètes, et à peu près tous les ouvrages de mystique signalés dans les additions bibliographiques apportées par le P. Scheuer au relevé du P. Poulain, etc., etc. Un bon nombre de ces ouvrages sont introuvables ou ne se rencontrent qu'une ou deux fois dans les Bibliothèques de Belgique ou dans les grandes Bibliothèques de l'étranger. En novembre 1912, la chance faillit nous favoriser pour acquérir par télégramme, à Rome, les *Quodlibeta* anonymes de Pierre Jean Olivi, dont il n'existe que deux exemplaires connus; mais la Bibliothèque Vaticane, grâce à la compétente rapidité de son Bibliothécaire, qui lui donna sur nous une avance d'une heure ou deux, put prévenir notre commande.

La surface de rayonnage, très inférieure à ce qu'elle devait être, puisqu'on a dû charger d'une double rangée de volumes les rayons de toute une annexe, représente un ensemble qui ne dépasse pas 1800 mètres carrés, auxquels il faut ajouter un certain nombre de meubles épars dans les chambres de la maison. De nouveaux travaux sont en cours, d'autres en projet, pour l'extension provisoire des locaux. L'accroissement annuel moyen depuis dix ans a été de près de 8.000 volumes; la moyenne depuis quelques années est tombée à 3.000. Le prêt des volumes aux lecteurs étrangers monte à 1.850 environ, le prêt hors de la maison à deux ou trois cents.

Au Collège Théologique de Louvain, a été fondée, vers 1922, par la fusion des Bibliothèques missionnaires du Congo et des Indes et grâce à de fortes acquisitions effectuées dès lors, une bibliothèque générale de Missiologie. Considérablement enrichie depuis dix ans, elle compte actuellement 7.600 volumes inscrits, outre ses 900 volumes reliés de périodiques. Les deux salles qui la contiennent, dont l'une est le cabinet de lecture pour les revues, celles-ci au nombre de 240, présentent une surface de rayonnement de 200 mètres carrés. Les principaux compartiments sont : géographie et voyages, histoire générale, histoire des missions catholiques et protestantes, biographies, colonisation, théologie et religions, philosophie, culture et linguistique.

Les Bibliothécaires sont le P. Pierre Charles, fondateur de la Bibliothèque, et le P. Michel Ledrus.

LOUVAIN-EEGENHOVEN (SECTION PHILOSOPHIQUE)

La Bibliothèque d'Eegenhoven est formée par les anciens fonds de philosophie et de sciences qui se trouvaient jusqu'en 1927 à la maison de Louvain. Le transfert de la faculté de philosophie, dissociée de celle de théologie, entraînait celui des sections correspondantes de la Bibliothèque. Ce premier fonds, comprenant la philosophie, la sociologie, et les sciences mathématiques, physiques et naturelles, s'accrut rapidement et l'ensemble monte aujourd'hui à 35.000 volumes environ (1931).

La philosophie ancienne et scolastique représente un des beaux départements de ce fonds; la belle collection de philosophie moderne et quelques précieuses séries de revues et de collections, ainsi que quelques rares ouvrages anciens de science constituent une autre des richesses de la Bibliothèque. Pour la philosophie ancienne, méritent d'être signalés spécialement les ouvrages concernant Aristote: textes et commentaires anciens datant surtout de la Renaissance, nombreuses études modernes, livres et dissertations; dans le catalogue, le nombre des fiches concernant Aristote dépasse les cinq cents. Pour la philosophie scolastique, il faut mentionner les nombreux ouvrages anciens (xvi^e-xviii^e s.) de philosophes franciscains, la belle série d'ouvrages philosophiques des Pères de l'ancienne Compagnie et la série tout à fait remarquable d'ouvrages anciens des philosophes de la Renaissance. Le département de la philosophie moderne possède de nombreux ouvrages de philosophes du xviii^e s.; la période kantienne est particulièrement bien représentée, c'est une des meilleures sections de la Bibliothèque. Comme raretés, signalons pour la philosophie, outre les textes rares du xvi^e s., les éditions princeps de la plupart des œuvres de Kant, celles de l'*Émile* et du *Contrat social* de Rousseau, acquises récemment, celle des œuvres de Spinoza et des lettres de Descartes. Dans la collection de plus de 250 volumes représentant les philosophes de la Renaissance, mentionnons au hasard quelques œuvres de Clichtovée, entre autres sa *Logica*, de 1533, et sa *Totius philosophiae naturalis paraphrases*, de nombreux volumes de Zabarella, la plupart des œuvres de Campanella et de beaucoup des célébrités de l'école de Padoue. A la même période et

à celle qui précède, se rattache une précieuse série de traités de logique et de philosophie naturelle, qui atteint à peu près 80 volumes: parmi eux, citons au hasard la *Philosophia naturalis* d'Ockam, de Rome 1637, et sa *Summa totius logices* de 1508, l'*Exercitium Physicorum* de Barthélémy d'Usingen et le *Compendium novum totius logices* du même auteur, les *Problemata logicalia* de Jérôme d'Hangest, de 1504, les *Subtiles quaestiones super octo Physicorum libros* de Buridan, de 1509, la *Logica*, les *Octo libri Physicorum* et la *Naturalis Philosophia atque Metaphysica* de Jean Major, de Paris 1526, le *Super octo libros Physicorum* de Dominique Soto, les *Parvorum logicalium opuscula* de Grégoire Laticephalus, de 1509, le *Compendicum logices* de Magnus Hund, de 1511-1512, la *Margarita philosophica*, de Fribourg 1503, la *Logica memorativa* de Th. Murner, de Bruxelles, Van der Noot, 1509, l'*Ars inventoria veritatis* de Raymond Lull, de Valence 1515, les *Acutissimae quaestiones* de Jean de Gratiadei, de 1509, etc., etc.

Enfin dans le département des sciences, on trouve de nombreux ouvrages du XVII^e siècle, une belle série d'ouvrages scientifiques des Pères de l'ancienne Compagnie: Clavius, Grégoire de Saint-Vincent, etc., et, comme curiosités, deux hommages d'auteur de Huyghens, l'un au P. Grégoire de Saint-Vincent et l'autre au P. Tacquet.

Projetés primitivement pour une Bibliothèque à dimensions réduites, les locaux furent agrandis au cours de l'élaboration des plans et se composent de six étages de chambrettes construites en béton armé et réunies par un couloir d'accès de 1 mètre de largeur; chacun de ces étages a 15 mètres de longueur sur 5 de largeur; leur hauteur est de 2,20 mètres. La paroi latérale des meubles doubles de ces chambrettes, du côté du couloir, est garnie de rayons destinés aux petits formats sans profondeur; l'autre côté du couloir est garni de livres sur toute sa longueur. Un monte-charges pour colis, qui dessert en même temps la lingerie, est à proximité de la Bibliothèque; un petit monte-charges pour les livres établit la liaison entre les divers étages à l'intérieur même de la Bibliothèque. La surface de rayonnage, qui risque de devenir insuffisante avec les années et les progrès de la Bibliothèque, est de 700 mètres carrés environ; on a prévu, dans la construction, la possibilité d'une extension par le haut. La salle de travail comporte trois chambres confortablement aménagées, contiguës à la bibliothèque.

Une de ces salles contient les catalogues et le meuble des revues, qui atteignent environ 150. Un certain nombre vient en échange par la *Nouvelle Revue Théologique* et surtout par la *Revue des Questions scientifiques*; quelques-unes des revues scientifiques de Belgique continuent à venir par le Ministère des Sciences et des Arts.

L'accroissement annuel de ces premières années, inférieur évidemment encore à ce qui serait souhaitable pour une bibliothèque en formation, est environ de 2.000 volumes.

Le Bibliothécaire est le R. P. E. Brisbois.

Au Collège Philosophique d'Eegenhoven-Louvain, se trouve aussi la *Bibliothèque des Sciences Sociales*. Formée, en 1927, par la fusion de divers fonds, notamment d'un apport venant de la Bibliothèque du Collège Philosophique et Théologique de Louvain et de la partie économique-sociale de la Bibliothèque des *Studia Specialia*, et accrue d'année en année par des acquisitions méthodiquement conduites, elle offrira dans l'avenir un instrument scientifique aux spécialistes des études économiques et sociales. Le nombre des volumes monte actuellement (septembre 1931) à 6.000; celui des revues régulièrement reçues, à 40. La surface de rayonnage est de 64 mètres carrés. La Bibliothèque reçoit les publications du département belge de la Statistique, et celles du Bureau International du Travail.

Le Bibliothécaire est le P. Valère Fallon.

LUBLIN, PROVINCE DE POLOGNE MAJEURE

La Bibliothèque de Lublin date de 1926, époque de la fondation du Collège. Elle a eu pour premier fonds les 19.000 ouvrages, représentant 30.000 volumes environ, transportés de la Bibliothèque S. J. de Cracovie. Parmi les bienfaiteurs, une place spéciale est à faire à Mgr. Fulman, évêque de Lublin, qui a fait don au Collège en 1928-29, des 2.170 volumes de l'ancienne Compagnie sauvés de la Bibliothèque S. J. de Krasnystaw.

Augmentée de 5.000 ouvrages environ, depuis 1926, la Bibliothèque approche actuellement de 40.000 volumes. La collection comprend les diverses matières ecclésiastiques, outre la littérature, les langues, les sciences. La partie d'Écriture Sainte contient 2.000 ouvrages, le dogme et l'apologétique 2.500, l'histoire de la Compagnie 900, la morale 1.200 ouvrages. Mentionnons encore 30 incunables et environ 70 manuscrits des Pères de l'ancienne Compagnie, provenant de Krasnystaw. La collection spéciale de droit canon est remarquable. La Bibliothèque acquiert, par souscription, environ 70 revues.

Les locaux se composent d'une salle de lecture ou de travail, de 11 mètres sur 10, et de la salle du magasin, l'une et l'autre de 5 mètres de hauteur. La salle de lecture a 12 places pour travailleurs. Le magasin est à étages ou galeries, ce qui exclut les échelles; éclairé par 8 grandes fenêtres et long de 28 mètres sur 7,50 mètres, il offre une superficie de rayonnage de 635 mètres carrés environ. Les étrangers sont admis au cabinet de lecture, mais n'ont pas accès aux rayons du magasin. L'accroissement annuel est de 400 à 500 volumes.

Le Bibliothécaire est le P. Stys.

MAASTRICHT, PROVINCE DE HOLLANDE

La Bibliothèque date de la fondation du scolasticat, qui est de 1852. Elle compte actuellement environ 100.000 volumes et brochures; la théologie dogmatique, le droit canon, et l'histoire ecclésiastique, universelle et locale, sont les parties spécialement bien représentées. Quelques collections spéciales méritent une mention à part: les *Fansenistica*, les *Fesuitica*,

l'ethnologie et voyages. Les manuscrits contiennent des pièces intéressantes sur les différends entre la Compagnie et l'Université de Louvain à propos de la fondation de Collèges. La Bibliothèque possède en outre 3 incunables et reçoit une centaine de revues, dont aucune par échange.

Les locaux comprennent un cabinet de lecture ou de travail, accessible aux étrangers; il mesure 11 mètres de longueur et 5,70 mètres de largeur, sur 4 mètres de hauteur; on y dispose de 8 places. La Bibliothèque elle-même se compose de deux grandes salles, éclairées par des fenêtres latérales, et ayant chacune une longueur de 23 mètres sur 10,90 mètres, et 4,40 mètres de hauteur. Cette hauteur exige l'emploi d'échelles. La surface de rayonnage est respectivement de 465 et de 300 mètres carrés. L'accroissement annuel est de 2.000 volumes.

Le Bibliothécaire est le P. Tummers.

NAMUR, « MUSÆUM ARTIUM PROVINCIAE BELGICAE »

Le « *Musæum Artium Provinciae Belgicae S. J.* », ou la « Bibliothèque des Belles-Lettres », établie au Collège Notre-Dame de la Paix, à Namur, date du mois de novembre 1921. C'est une fondation de la famille Moretus-Plantin de Theux, due à l'initiative du R. P. Henri Moretus-Plantin. Elle a pour but de fournir aux professeurs d'humanités le moyen de consulter les ouvrages, dont l'étendue ou la rareté rend l'acquisition difficile ou impossible à chaque collège: espèce de Bibliothèque centrale, elle est, grâce à la situation même de Namur, d'accès relativement aisé à ceux qui veulent poursuivre des travaux pour lesquels les établissements d'humanités ne peuvent fournir l'outillage scientifique.

En une dizaine d'années, le P. Moretus, conservateur du Musée, est parvenu à réunir 90.000 volumes et 15.000 brochures, acquis en Allemagne dès 1921, en France, en Belgique et ailleurs. L'accroissement moyen annuel a été de 8 à 9 mille volumes.

L'inauguration de la Bibliothèque, rehaussée par la présence de S. M. le Roi, de S. E. le Nonce, Mgr. Micara, et de S. E. l'évêque de Namur, Mgr. Heylen, a coïncidé avec les fêtes grandioses du centenaire du collège, le 1^{er} juin 1931. Une plaque commémorative perpétue le souvenir de cette inauguration et de la donation.

La collection comprend la philologie classique et moderne, l'histoire, et les Beaux-Arts. Parmi les parties spécialement représentées, il faut mentionner la philologie classique, l'histoire de Belgique et, parmi les Beaux-Arts, la gravure, la peinture et la miniature. La Bibliothèque possède aussi onze incunables, parmi lesquels la Chronique latine de Nuremberg, de 1493, et le Pétrarque d'Amerbach, de 1496. Ses séries de revues et de collections non périodiques contiennent un bon nombre de raretés, les numéros épuisés et rarissimes y figurent presque tous. Parmi les séries les plus remarquables, il faut mentionner la *Bibliothek des litterarischen Vereins* (Stuttgart), la *Société des anciens textes français*, le *Corpus inscriptionum latinorum*, l'*Early English Text Society*, la série presque complète des principales revues régionales, archéologiques et historiques de Belgique, les *Monuments Piot*, la

Société de l'Histoire de France, la *Gazette des Beaux-Arts*, le *Studio*, la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, la *Bibliothèque des Hautes Études*, etc. ; en philologie, le *Gnomon*, *Hermes*, le *Rheinisches Museum*, *Philologus*, le *Journal of Hellenic Studies*, le *Bulletin de Correspondance Hellénique*, etc. Comme pièces de haute valeur ou comme curiosités rares, il faut signaler encore Wilpert, les *Malereien der Katakomben Roms* et les *Römische Mosaiken*, l'édition originale des *Provinciales* de Pascal (Cologne, de la Vallée, 1657), et la première édition collective du même ouvrage (Cologne, de la Vallée, Daniel Elzévier), les *Antiquités romaines*, 29 vols. in-plano, 1264 planches, de Piranesi, l'*Expédition d'Égypte*, 1^{ère} et 2^{de} éditions, la *Chronique de Bonne-Espérance* de Maghe (1704), introuvable, car l'ouvrage fut détruit peu après sa sortie de presse, les *Délices du Pays de Liège*, 5 vols. in-folio. Parmi les publications célèbres de géographie, citons les grands atlas de Blaeu, *Geographia Blaviana*, en 11 volumes (1662), le *Stedeboek van Piemont en Savoye* (4 vols., 1725), le *Novum Italiae theatrum* (La Haye, 4 vols., 1724), le *Theatrum urbium Belgicae* (La Haye, 2 vols., 1649), le Hogenberg, *Civitatis orbis terrarum* de G. Braun, le Merian-Zeiler, *Topographia*, 13 vols. in-folio, le Mercator d'Amsterdam, Hondius, 1619, etc., etc., outre les riches reproductions de miniatures, comme le *Bréviaire Grimani* en 16 volumes, le *Codex Aureus* reproduit par Leidinger (Munich, 1921, 6 vols.), les *Meisterwerke der Buchmalerei* du même (Munich, 1919), etc., etc.

La Bibliothèque, à étages superposés, est remarquablement aménagée, aérée et éclairée ; à chaque étage, quatorze chambrettes, formées par une série de meubles doubles, qui occupent toute la largeur du bâtiment sauf un large couloir d'accès disposé d'un seul côté, prennent jour simultanément du côté de la rue et du côté de la cour. Les cinq étages, sur une longueur de 30 mètres, une largeur de 9,50 mètres, et une hauteur de 2,50 mètres, ont au total une surface de rayonnage de 2.360 mètres carrés, c'est-à-dire 944 travées de 2,50 mètres de hauteur et de 1 mètre de largeur. Le bâtiment qui la contient borde la grande cour du côté de la rue Joseph Grafé perpendiculairement aux anciens dortoirs du pensionnat. Une salle de travail pour les étrangers et une pour les Nôtres, ainsi que le bureau du Bibliothécaire, sont disposés dans la partie de l'ancien bâtiment contiguë à la nouvelle construction.

Les escaliers, très avantageusement aménagés entre les étages du côté des fenêtres le long de la cour des élèves, sont en bois ; tout le reste est en béton ou en métal ; les chambrettes ne sont pas planchées, mais dallées. La construction des rayons, fort simple, est excellemment pratique. Les travaux de construction, entrepris par MM. Jeandrin de Gembloux, avaient été poussés avec une rapidité remarquable. Commencés en novembre 1926, ils s'achevaient par les terrasses en mai 1927. Le transfert et la mise en place des ouvrages, — car jusque-là, ils avaient été provisoirement remisés dans les salons de M^{me} Wasseige née baronne Fallon, dont l'immeuble servait d'abri momentané à l'internat du collège, — constituèrent un second record de vitesse où se distingua le P. André van Koetsem.

Une notice développée sur la Bibliothèque et sur la féconde activité de

son Bibliothécaire a paru dans le journal de Namur, *Vers l'Avenir*, du 15 juin 1931.

OÑA, PROVINCE DE CASTILLE

Fondée en 1880, en même temps que le Collège, la Bibliothèque du Collège S. François-Xavier à Oña (Burgos), se compose des anciens fonds provenant de Loyola, c'est-à-dire de l'ancienne Compagnie, et passés ensuite au théologat de San Marcos de Leon, puis au château de Poyanne en France, durant l'exil, pour aboutir finalement à Oña. Constamment entretenue et augmentée, elle atteint aujourd'hui 60.000 volumes parfaitement catalogués et 8.000 brochures. Elle possède un certain nombre de manuscrits, une belle collection d'ouvrages précieux du XVII^e siècle et quelques incunables. Sa richesse principale est son vieux fonds scolastique et ses ouvrages d'Écriture Sainte.

Le magnifique local qu'elle occupe est composé de trois étages, où les livres sont disposés par ordre systématique. La salle de travail à 12 places et aménagée de façon moderne, est contiguë à la Bibliothèque; elle contient les principaux ouvrages de consultation, environ 5.000 volumes, et un bon nombre de revues; son catalogue est imprimé. L'accroissement annuel est de 1.500 volumes environ et la reliure, qui n'incombe pas au budget général de 13.500 pesetas, fait l'objet d'une attention spéciale.

Le catalogue alphabétique et le catalogue systématique, l'un et l'autre complets, se doublent d'un fichier indiquant les volumes empruntés à la bibliothèque; le catalogue de la salle de travail est sous presse et un catalogue appelé « Index américain » est en préparation.

Le Bibliothécaire est le P. J. Juambelz.

PULLACH BEI MÜNCHEN, PROVINCE DE GERMANIE SUPÉRIEURE

La nouvelle Bibliothèque de Pullach fut ouverte, en même temps que le collège, dans l'automne de 1925. Elle est formée en partie des doubles de la bibliothèque de Valkenburg et de quelques acquisitions avantageusement effectuées, durant la construction du collège par le R. P. Bea, alors Provincial, qui put acquérir des bibliothèques entières de savants particuliers; des dons précieux sont dus à la bienveillance du cardinal Ehrle. Tout cela fait monter à 30.000 environ le nombre actuel des volumes et des brochures.

La salle de travail, éclairée par trois doubles fenêtres et meublée de deux grandes tables, peut fournir place à tous les professeurs à la fois. Elle contient les principaux ouvrages de consultation, la meilleure édition des scolastiques, une collection des philosophes modernes, etc., tout un ensemble déjà de près de 1.200 volumes, outre une cinquantaine de revues. Le bâtiment de la Bibliothèque situé à une des extrémités de la construction actuelle est à proximité des chambres des Pères. Ses dimensions sont telles qu'elle peut abriter provisoirement un dépôt de la Bibliothèque des « *Stimmen der Zeit* », qui a réfugié à Pullach un gros ensemble d'ouvrages moins utilisés pour le moment. La longueur de la Bibliothèque

est de 27,60 mètres; sa largeur est de 13,30 mètres, sur une hauteur de 7,22 mètres. Divisée en 3 étages de 2,20 mètres chacun, elle exclut l'emploi des échelles et s'éclaire par de hautes fenêtres. L'ameublement est tout entier métallique; de côté et d'autre, on y a disposé des espaces avec table de travail. La surface de rayonnage dépasse les 500 mètres carrés.

Le Bibliothécaire est le P. M. Rast.

ROME, « PONTIFICIA UNIVERSITA GREGORIANA »

La Bibliothèque actuelle de l'Université Grégorienne est une reconstitution partielle de la Bibliothèque du Collège Romain, séquestrée en 1871, lorsque le gouvernement italien s'empara des locaux et des biens du Collège, pour en faire la Bibliothèque Nationale Italienne sous le nom de « Biblioteca Vittorio-Emmanuele ». La Bibliothèque du Collège Romain comptait, en 1865, 48.000 volumes⁽¹⁾ et un fonds important de manuscrits; le fonds « Jesuitica » de la « Biblioteca Vittorio-Emmanuele » qui en provient, comporte plus de 4.000 numéros. Elle a eu pour dernier Bibliothécaire le P. Patrizzi.

La Bibliothèque actuelle de l'Université Grégorienne, reconstituée péniblement en 1873, lors du transfert de l'enseignement de la Théologie et Philosophie dans les locaux du Collège des Nobles supprimé en 1870 (Palazzo Bôrromeo, Via del Seminario, 120), a reçu une forte impulsion en 1923 sur l'initiative du T. R. P. Ledóchowski; et elle a été transférée durant l'automne de 1930 dans les nouveaux locaux de l'Université Grégorienne, Piazza della Pilotta.

Pour le fonds provenant du Collège Romain, il y a à signaler le nom du cardinal Jean Baptiste Tolomei (1653-1726), S. J., ancien Bibliothécaire du Collège Romain lorsqu'il y était professeur, et qui lui légua avec tous ses livres une rente destinée exclusivement à l'accroissement de la Bibliothèque. Les accroissements du nouveau fonds sont dus en grande partie à l'activité du regretté P. Paul Gény, professeur depuis 1910 et Bibliothécaire pendant dix ans, et à la générosité du T. R. P. Ledóchowski.

En 1931, la Bibliothèque comprend environ 150.000 volumes et brochures, qui appartiennent exclusivement aux sciences ecclésiastiques: Théologie, Philosophie Scolastique et Universitaire, Droit Canon et Droit Romain, Histoire Ecclésiastique et Civile, Écriture Sainte; outre l'Astronomie (à cause de l'ancien Observatoire du Collège Romain) et les Mathématiques; il faut mentionner particulièrement les périodiques des Sciences ecclésiastiques. La Bibliothèque possède une centaine d'incunables, con-

(1) Ce nombre de 48.000 volumes ne coïncide pas avec celui qui a été donné plus haut (80.000), p. 473, et qui provient d'une notice publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* d'après la *Frankfurter Zeitung* (voir *ibid.*, n. 1). Il est difficile de dire quelles statistiques sont à la base de ces données. L'indication de 1865, prise aux souvenirs consignés par écrit d'un ancien Bibliothécaire du Collège Romain est-elle due à une sous-évaluation? Peut-être; mais celle de 1881 semble bien une estimation approximative qui dépasse la réalité. Jusqu'à quel point est-elle surfaite? Impossible de le dire.

servés non pour leur rareté, mais pour les textes qu'ils contiennent, et un bon nombre de manuscrits S. J., déposés dans l'*Archivium*: livres inédits ou édités, par exemple ceux de Tolet (*In summam S. Thomae*, édité), œuvres annotées de la main de l'auteur pour une édition ultérieure, par exemple Bellarmin (*Controversiae*), Cienfuegos, Patrizzi, correspondances, par exemple toute la correspondance d'Athanase Kircher, S. J., etc., etc.

Parmi les collections spéciales, à noter une collection de 25 in-folio contenant les originaux imprimés des Bulles des Papes, une série de plus de 300 volumes in-quarto des procès de canonisations, dus en grande partie aux professeurs consultants de la S. Congrégation des Rites, et la collection complète des *Litterae Annuae* de nos anciennes missions, rarissime ensemble estimé actuellement à plus de 50.000 lire italiennes.

La Bibliothèque de la Grégorienne reçoit environ 300 périodiques, dont 225 environ de caractère scientifique, et 75 de piété ou d'information spécialisée et temporaire (Annuaire, Bulletins, « Magazines »). Sur ce nombre, 110 sont dus aux échanges avec le *Gregorianum*.

La Bibliothèque se compose d'une *salle de travail double* avec intercommunication, — l'une dans laquelle sont admis les travailleurs étrangers, et l'autre spécialement réservée aux professeurs de l'Université, — et de magasins ou dépôts aménagés de façon moderne, où se trouve la plus grande partie de la Bibliothèque.

La salle de travail publique a une longueur de 25,20 mètres et une largeur de 13 mètres, sur une hauteur de 7 mètres. L'éclairage est pris sur les deux faces, est et ouest. Elle est divisée en trois sections longitudinales par des colonnes destinées à soutenir la construction: deux de ces sections sont réservées aux tables de travail, la troisième aux catalogues et à la circulation. L'on y a disposé 24 tables de travail de 2 mètres sur 0,80, à 2 places chacune, pourvues de fauteuils, de lampes individuelles, et de tiroirs fermant à clef: soit 48 places. On peut ajouter dans l'avenir 8 tables, soit 16 places: au total 64 places.

Les catalogues, c'est-à-dire l'alphabétique et le systématique, et ultérieurement les duplicata des catalogues de l'Institut Biblique et de l'Institut Oriental, se trouvent dans la salle de travail. Des planches d'appui existent à toutes les fenêtres, de façon à permettre la consultation, ou le travail en station debout, à ceux qui le préfèrent. Le catalogue est contenu dans des meubles à tiroirs, du format adopté par l'Institut International de Bruxelles, avec fiches, lignées, perforées et immobilisées. Le catalogue actuel contient 600 tiroirs de 0,40 de profondeur; on a préféré le bois au métal pour éviter le bruit dans les manipulations des tiroirs.

La salle réservée aux professeurs communique par une porte avec la salle publique. Ses dimensions sont de 8 mètres sur 5,50. Elle contient 8 tables de 1,60 mètre sur 0,75, avec tiroirs fermant à clef. En dépendance de la salle, se trouve un cabinet de travail de 4 mètres sur 3, pour les copies à la machine à écrire ou les consultations à haute voix. La capacité de la salle publique est de 43.000 volumes; celle de la salle des professeurs de 8.000 volumes.

La salle est divisée, en hauteur (7 mètres) par 3 étages de livres appliqués sur les murs et pourvue de 2 galeries-balcons de 1,10 mètre de porte-à-faux, superposées. Les étages ont respectivement 2,20 mètres de hauteur. Tout le mobilier des rayons est en tôle de fer vernie. Les rayons sont mobiles et démontables. Le sol de la Bibliothèque est en ciment revêtu de linoléum épais. Le sol des galeries-balcons est formé de plaques carrées de tôle de fer revêtues d'une légère couche de ciment et linoléum. L'éclairage, latéral, est et ouest, est fourni par trois grandes fenêtres de 6 mètres sur 2, vers l'est, et par cinq fenêtres de 4 mètres sur 2, vers l'ouest. Le chauffage central est à eau chaude, pour température à 18°.

La réserve générale, séparée de la salle de travail par un vestibule où se trouve l'ascenseur monte-charges, se compose de cinq étages superposés, de 2,20 mètres de hauteur chacun, de façon que tous les volumes soient accessibles à la main. Dans chaque étage, les meubles, tout en fer, sont disposés en épis doubles parallèles, sur une seule file de 17 épis doubles, séparés par une distance (réduite au minimum) de 1,50 mètre d'axe en axe, avec un rayon de 0,30 de profondeur à la base, 2 rayons de 0,25 et 4 ou 5 rayons de 0 m. 20, dans chaque travée, ce qui porte l'espace, pour la circulation entre les épis, à 0 m. 90 à la base, et à 1 m. 10 à hauteur des coudes.

Deux corridors latéraux à la file des épis permettent une circulation tout à l'entour. Un de ces corridors est en outre garni latéralement de rayons. Le corridor de droite, qui est celui de la circulation ordinaire et qui est dans l'axe de l'ascenseur monte-charges, porte toutes les indications utiles sur le contenu de chaque épi double (numéro des travées et matières).

Les dimensions de chacun de ces cinq étages, sont: 28 mètres de longueur et 7,30 mètres de largeur sur une hauteur de 2,20 mètres. La longueur des épis étant de 5,50 mètres, divisés en 6 travées de 0,90, il y a par étage 240 travées de 2,20 mètres de haut, contenant suivant les matières 7 ou 8 rayons.

Les magasins sont tout en fer, formant une seule carcasse qui repose sur des colonnettes, prenant appui dans les fondations; les plafonds sont en tôle de fer, recouverte de ciment (1 centimètre) et de linoléum. Les portes sont en fer, ainsi que celles de l'ascenseur et les fenêtres. L'éclairage se fait au moyen d'une fenêtre pour chaque intervalle de 2 épis, soit 18 fenêtres par étage. Trois étages ont, en outre, des fenêtres de l'autre côté, avec tables de travail dans les embrasures des fenêtres.

Un escalier central, en fer, permet l'intercommunication intérieure entre les étages. Un escalier extérieur en fer ou ciment est à chaque extrémité des magasins et en est séparé par des portes en fer. Des cheminées d'aération sont placées dans les murs, de façon à assurer un certain renouvellement continu de l'air, même lorsqu'en hiver les fenêtres sont fermées. Le chauffage central est calculé pour une température de + 12° dans les magasins.

L'éclairage par l'électricité est tout entier sous tuyaux de plomb ou dans les murs, avec boutons à relais. Il y a un commutateur général par étage

avec lampe-témoin, et un commutateur général pour tous les magasins.

L'ensemble des cinq magasins se compose actuellement de 9.000 mètres de rayons, ayant une capacité de 300.000 volumes.

Les étrangers n'ont pas accès dans les dépôts ou magasins. Seuls les professeurs et les employés peuvent y pénétrer.

Le système des inscriptions pour les livres emportés par les professeurs est un système sur fiches, de deux modèles différents, l'un pour les livres avec noms d'auteurs, l'autre pour les périodiques.

A la Bibliothèque est réservée, en outre, une salle au rez-de-chaussée de l'Université, où arrivent les caisses et colis volumineux. Ils y sont ouverts, vidés et le contenu mis sur des chariots spéciaux, longs et étroits et transportés par l'ascenseur monte-charges, qui dessert tous les magasins et dépôts de la Bibliothèque, même les dépôts réservés au Bibliothécaire.

La capacité totale de la Bibliothèque de l'Université Grégorienne est de 400.000 volumes, dont 50.000 dans la salle de travail, 300.000 dans les magasins à accès restreint, et 50.000 dans les dépôts ou réserves diverses. La longueur totale des rayons est de 12 kilomètres; la surface totale de rayonnage avec les divers dépôts et annexes est de 4.000 mètres carrés. L'accroissement annuel moyen peut être évalué à 4.000 volumes.

Le personnel comprend le P. Bibliothécaire et deux employés secrétaires. Le Bibliothécaire est depuis 1922-23 le P. Jean Delattre.

VALKENBURG, PROVINCE DE GERMANIE INFÉRIEURE

La Bibliothèque de Fauquemont, Collège S. Ignace, remonte à 1895-96; elle comprend les anciennes Bibliothèques d'Exaeten et de Ditton Hall (Lancashire, Angleterre), qui se trouvaient réunies à Maria-Laach jusqu'au moment du *Kulturkampf*. Le nombre des volumes proprement dits monte à environ 180.000 et comprend les matières représentées dans nos scolasticats: théologie, philosophie, sciences naturelles, histoire, sciences juridiques, littérature. Les auteurs scolastiques y occupent une place de choix; le nom du cardinal Ehrle, qui depuis son séjour à Münster en philosophie, s'était toujours intéressé aux Bibliothèques, est intimement lié à l'acquisition de plus d'un de ces témoins de la pensée médiévale. La collection des incunables comprend une centaine de volumes. La section des périodiques se chiffre à 400 environ, dont la moitié provient de l'échange avec « *Scholastik* » et « *Chrysologus* ».

Les locaux comprennent une salle des revues, une salle de travail pour la théologie et une pour la philosophie, avec un ensemble de 40 places disposées le long des grandes tables. La Bibliothèque est du système à galeries superposées, qui excluent l'emploi des échelles; l'éclairage est fourni par des fenêtres latérales. La superficie de rayonnage atteint 2.370 mètres carrés. La consultation est permise aux étrangers, avec l'autorisation du R. P. Recteur.

Le catalogue alphabétique des auteurs est terminé, celui des matières est fort avancé. L'emprunteur annote sur une fiche chacun des ouvrages

qu'il emporte ; puis, pour faciliter les recherches, ces fiches sont classées par ordre alphabétique.

Parmi les raretés de la Bibliothèque, un volume d'incalculable valeur mérite une mention spéciale : c'est la *Concordia* de Molina, l'exemplaire même qu'utilisa Clément VIII et qu'il apostilla de notes. Au nombre des manuscrits, figure un volume de lettres d'Antoine Pérez, secrétaire de Philippe II, et une chronique de l'antique monastère de Benifaza, qui permettra bientôt de refaire l'histoire presque inconnue de cette abbaye.

L'accroissement annuel est assez inégal ; il atteint parfois de 2.000 à 3.000 volumes, comme cette dernière année ; d'autres fois il ne dépasse pas 500 volumes.

Le Bibliothécaire est le P. G. Hentrich.

VALS, PRÈS LE PUY, PROVINCE DE TOULOUSE

C'est au regretté P. Portalié que revient le titre de véritable organisateur de la Bibliothèque de Vals. Il enrichit surtout le fonds des vieux imprimés scolastiques du xvi^e siècle.

Actuellement, la Bibliothèque comprend environ 50.000 volumes : la philosophie et les théologiens du xvi^e siècle sont les sections les plus richement fournies. Il faut y ajouter 7 incunables et 14 manuscrits. Les revues atteignent le nombre de 85, dont une douzaine arrivent en échange avec les *Archives de Philosophie* ; tout le reste incombe au budget. Celui-ci permet annuellement un accroissement de 250 volumes environ.

Les locaux comprennent deux grandes salles, sans compter un dépôt et la bibliothèque des Scolastiques ; elles ont chacune 25 mètres de longueur, 5 de largeur et 3,50 mètres de hauteur ; ce qui nécessite l'emploi d'échelles pour avoir accès aux rayons. La surface de rayonnage est de 500 mètres carrés. La Bibliothèque est exclusivement réservée aux Nôtres.

Le Bibliothécaire est le P. J. Souilhé.

APPENDICE X

Registres nécessaires ou utiles au Bibliothécaire

Outre les registres consacrés à la comptabilité et celui de l'inscription des volumes empruntés dans la maison (voir plus haut, p. 527-528), l'administration des grandes Bibliothèques, comme on l'a vu plus haut, requiert l'utilisation de divers registres. Il a été question de la plupart d'entre eux; rappelons les plus importants, sans revenir sur la question des fiches pour le catalogue alphabétique (p. 506-513):

Registre du **catalogue chronologique**, p. 503-506.

Registre du **catalogue topographique**, p. 518-519.

Registre pour le **catalogue méthodique** ou systématique des matières, p. 513-518 et 573-574.

Registres des **recueils de « Varia »**, p. 529-530, et des **collections non périodiques** complètes ou à compléter, p. 528-529.

Registre des **ouvrages usuels**, en nombre, avec nom de l'emprunteur, p. 498-499.

Listes ou registre des **desiderata**, p. 533 et 539.

Les registres suivants seront utiles à certaines bibliothèques:

Registre du **prêt et de l'emprunt au dehors**, p. 526-527.

Registre des **bienfaiteurs**, p. 497.

Registre ou catalogue des **incunables**, p. 497.

Registre ou catalogue des **reliures**, p. 497.

Registre des **anciens propriétaires** des volumes, p. 497.

Enfin, un registre ou cahier, dans lequel le Bibliothécaire consigne chaque année les **principaux détails de l'exercice écoulé**, peut rendre excellent service. Il fournira au Bibliothécaire un aide-mémoire précieux pour sa propre orientation, surtout si sa gestion se prolonge durant des années; l'ignorance ou l'oubli du passé expose toujours à des initiatives malencontreuses. Le Bibliothécaire y rappellera les acquisitions effectuées ou rejetées, les initiatives acceptées ou écartées, les expériences faites et leur appréciation motivée, les rapports avec les libraires et les Bibliothèques étrangères, les relations de vente, d'achat ou d'échanges avec des confrères, les progrès et les insuccès, les tentatives, les projets d'agrandissement, le mouvement du prêt au dehors et de la consultation à domicile, les desiderata de nature diverse, etc. Ses successeurs trouveront ainsi consignées par écrit nombre d'informations indispensables, qu'ils chercheraient vainement ailleurs, et qui souvent seront décisives pour les décisions à prendre. Tout cela assure à une gestion unité de vues et esprit de suite.

TABLE DES MATIÈRES

	pages
Introduction	
But de ces pages	465
Bibliographie	466
Situation de nos Bibliothèques	469
Quelques principes généraux	471
Le passé de nos Bibliothèques	472
CHAPITRE I	
L'aménagement matériel	
1. Les locaux	475
Salle de lecture et de travail	478
Salles d'administration	480
2. L'ameublement	480
Place des meubles dans la salle	480
Construction des meubles, matériaux, dimensions, etc.	482
3. Place des volumes dans les meubles de la salle	486
Classement par matières et par formats	487
4. Inscriptions des meubles, des étiquettes et des rayons	489
Système rigide et système mobile	490
CHAPITRE II	
Les catalogues	
1. Généralités	495
Importance. Diverses espèces de catalogues	495
Quelques principes pour le cataloguement ⁽¹⁾	497
Catalogue central. Que faut-il cataloguer ?	498
Bibliothèques spéciales, de chambres ou d'offices, etc., ouvrages en double ou en grand nombre, etc.	499
Compléments : estampille, étiquette, numéro d'entrée	501

(1) Le lecteur nous permettra de recourir à ce néologisme, pour éviter l'emploi du mot « catalogographie », aussi prétentieux qu'inélégant, qui a obtenu droit de cité dans les dictionnaires.

2. Les différents catalogues	503
1 ^o Catalogue chronologique, ou administratif	503
Description	504
Avantages	505
2 ^o Catalogue alphabétique, ou des auteurs et des anonymes	506
Avantages. Difficultés	507
Contenu de chaque fiche	508
Noms, pseudonymes, anonymes	509
Titres des ouvrages	510
Édition, format et adresse	510
Collections, fiches de rappel ou de référence	512
3 ^o Catalogue méthodique, ou des matières	513
Avantages, difficultés	514
Règles pratiques pour nos Bibliothèques	516
Fiches divisionnaires	517
4 ^o Catalogue topographique, ou par rayons	518
Avantages	518
Confection	518
Tenue à jour	519

CHAPITRE III

Conservation du fonds

1. Aliénation	520
2. Reliure des volumes	521
Matériaux et qualités	521
Inscriptions sur le dos des volumes	522
3. Protection contre l'incendie	522
Question de l'assurance	523
4. Propreté	523
Faut-il épousseter les volumes?	524
5. Le prêt des livres au dehors	526
Surveillance continue	526
Danger de pertes et précautions, bulletin signé	527
6. L'utilisation et l'inscription des livres « intra muros »	527
Vigilance et bonne volonté	527
7. Constitution de séries de revues et de collections	528
Collections des spécialistes	528
8. Revues périodiques et collections non périodiques	528
9. Conservation des brochures et des « Varia »	529
10. Recolement annuel	530

CHAPITRE IV

Gestion et Direction

1. Gestion financière	531
Budget et achats ; entretien	532
Occasions ; desiderata sur listes	533
Prévision de l'avenir par des collections	534

2. Direction intellectuelle	535
Nécessité d'une idée directrice	535
1 ^o Pour acquérir et conserver des ouvrages	535
Fonds commun à tout centre cultivé	536
Fonds commun à tout centre de prêtres et de religieux	537
Fonds spécial à différents groupes, plan général d'acquisitions	538
Liste des desiderata	539
2 ^o Pour écarter des ouvrages	539
Constitution de quelques centres spéciaux	540
Idée d'un Musée scolaire, etc.	540
CONCLUSION	
Le personnel et le poids de la charge	541
Orientation pratique	542
Rôle et idéal de la Bibliothèque	542
APPENDICES	
I. — Indications résumées pour le cataloguement	545
Remarques générales	545
Noms des auteurs	546
Anonymes, pseudonymes, textes et traducteurs	549
Reuves et collections	551
Ordre alphabétique dans les casiers des fiches	553
II. — Règlement de la Salle de lecture de Louvain	555
III. — Fiches spécimens pour le catalogue alphabétique	556
Auteurs divers: 1, 5, 6, 9, 10, 16, 19, 30, 33, 34, 35, 36	
Pseudonymes: 2, 3	
Anonymes: 21, 22, 23, 28, 29	
Fiches de rappel ou de renvoi: 4, 8, 15, 17, 18, 25, 26, 41	
Collections: 7, 11, 13, 20, 24, 27, 30, 31, 32, 33, 37, 38, 39, 40	
Ouvrages reliés ensemble: 12, 14	
IV. — Spécimen d'un Bulletin d'emprunt	570
V. — Extrait du Catalogue chronologique ou administratif	571
VI. — Extrait du Catalogue topographique	572
VII. — Compléments pour la confection du Catalogue des matières	573
VIII. — Fiche-spécimen pour l'enregistrement des Revues et Collections	575
IX. — Les Bibliothèques de quelques-unes de nos Maisons d'études	577
Barcelone-Sarria	578
Bruxelles (Bollandistes)	579
Enghien	581
Fourvière (Lyon)	582
Jersey	583
Louvain	586
Louvain-Eegenhoven	592
Lublin	594

(143)

TABLE DES MATIÈRES

607

Maastricht	594
Namur	595
Oña	597
Pullach	597
Rome	598
Valkenburg	601
Vals	602

X. — Registres nécessaires ou utiles au Bibliothécaire	603
--------------------------------------------------------	-----

TABLE DES MATIÈRES

605

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

... les Puisseances d'une partie | ... avec la commission | ... trait en lais...